

BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION MODERNE

MORCEAUX CHOISIS

DE MIRABEAU

AVEC PRÉFACE

NOTICES ET NOTES

PAR

E.-D. MILLIET

横浜国立大学附属図書館



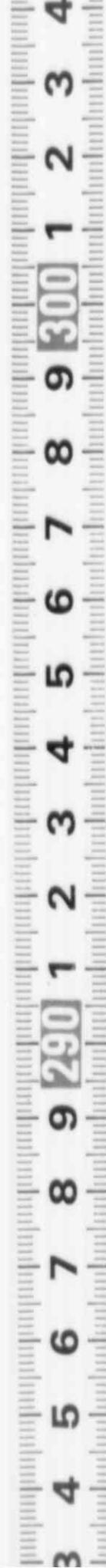
04388857

CHARAVAY FRÈRES ÉDITEURS

4 Rue de Furstenberg

PARIS

50c  
7  
RE



235.061

ML

137

235.061 Mirabeau, Hoi

M C

社 家 國

Comte

Morceaux

facé et notes

Charavay, 188

208 p. :

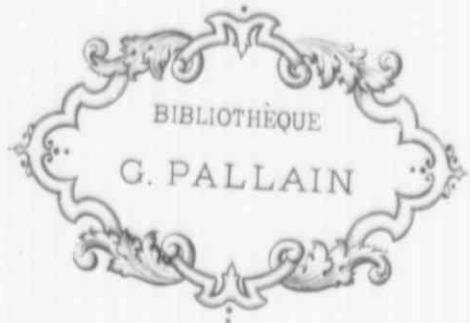
08321656

083-21656

(Mirabeau cc  
BA 550/4/2

返却期日





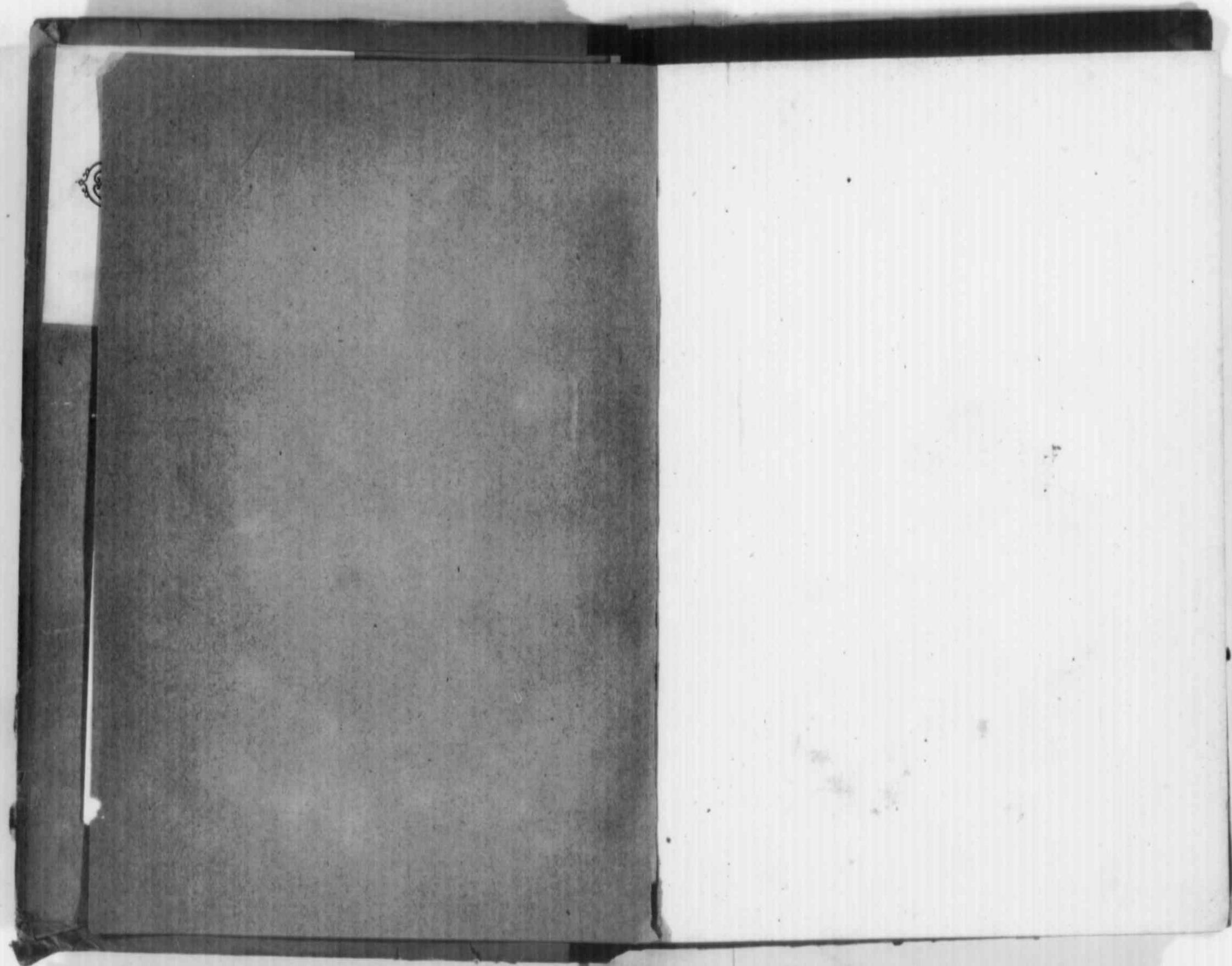
08321656

返却期日

235.061

MC

137





LA RÉPUBLIQUE GLORIFIE SES MEILLEURS CITOYENS

MORCEAUX CHOISIS DE  
**MIRABEAU**

AVEC PRÉFACE ET NOTES

PAR

ED. MILLIET

横浜国立大学

08321656

附属図書館



PARIS CHARAVAY FRÈRES EDITEURS

4 rue de Furstenberg

1882

横浜国立大学附属図書館



04388857

---

TOUS DROITS RÉSERVÉS

---

NOTICE SUR  
LA VIE ET LES OUVRAGES  
DE MIRABEAU

Gabriel-Honoré Riquetti de Mirabeau naquit au château du Bignon; près de Nemours, le 9 mars 1749.

Son enfance fut malheureuse et tourmentée. A trois ans, il fut défiguré par la petite vérole. Son père ne lui pardonna pas d'être laid, étant d'une race fière de sa beauté. — Doué d'une rare précocité, l'enfant, par mainte repartie, avait montré de bonne heure la hardiesse de son jugement et l'indépendance de son caractère. Le père, toujours prévenu, voyant dans la moindre espièglerie un acte d'insubordination, commença dès lors à traiter son fils comme un rebelle.

Nous n'insisterons pas sur les querelles et les dé-

sordres de cette famille. Le livre de M. de Loménie, qui en retrace l'histoire, nous donne une triste idée de la haute société au dix-huitième siècle. —



LE MARQUIS DE MIRABEAU

Pourtant, ce marquis de Mirabeau, qui fut un tyran domestique d'humeur violente et fantasque, était un homme d'une valeur peu commune, un des adeptes les plus distingués des théories de Gournay, un des créateurs de l'économie politique; et il se plaisait, lui le persécuteur des siens,

à se faire appeler, du nom d'un de ses ouvrages, *l'Ami des hommes*. — Parfois, son orgueil paternel triomphait de son animosité, et, comme son frère le bailli, il devait admirer l'intelligence si vive du jeune comte de Mirabeau: il était forcé de louer les qualités que son fils avait héritées de lui, mais il demeurait impitoyable pour des défauts qui étaient les siens, pour des vices dont il lui avait donné l'exemple. — C'est dans une véritable école de correction, dans le pensionnat de l'abbé Choquard, que Mirabeau fait ses études, inscrit

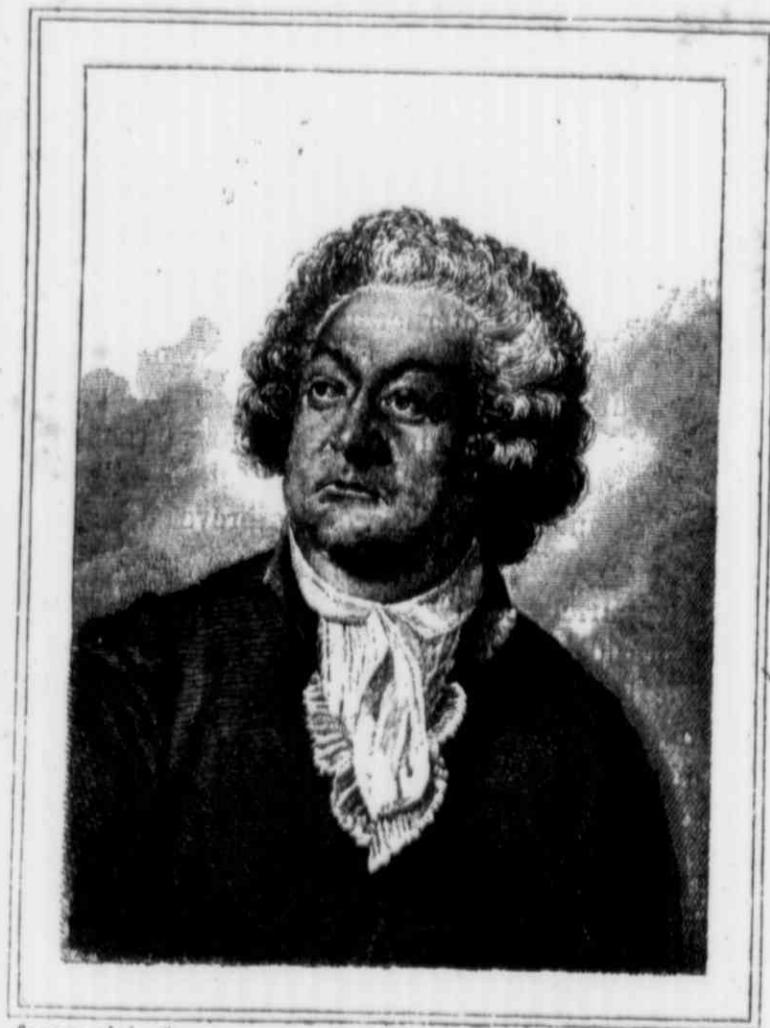
sous le nom de Pierre Buffère: car on lui inflige cette honte d'être dépouillé du sien. — A dix-huit ans, il a des dettes, imputables moins à quelques étourderies de jeunesse qu'à l'excessive parcimonie de son père. Celui-ci songe un instant à exiler en Guyane le fils prodigue, et ne renonce à ce projet barbare que pour l'interner au fort de Ré.

C'est là que Mirabeau compose son premier ouvrage, nourri des théories de Rousseau, *l'Essai sur le despotisme*. Sa captivité est, d'ailleurs, de courte durée: il va combattre les Corses, et, pour prix de ses brillants services, reçoit un brevet de capitaine.

On le marie avec M<sup>lle</sup> de Marignane, fille du premier président du parlement de Provence. Mais, accablé bientôt par les dettes qui s'accumulaient depuis plusieurs années, n'ayant pour faire face à ses dépenses qu'un médiocre revenu, il demande vainement l'assistance du marquis de Mirabeau, qui préfère provoquer son interdiction.

Exilé au château de Mirabeau, puis à Manosque, petite ville sur la Durance, mêlé pourtant à des querelles de famille, traduit en justice pour avoir souffleté un gentilhomme qui injurait sa sœur, il voit en même temps son père redoubler de sévérité et sa femme se détacher de lui.

Il est interné tour à tour au château d'If et au fort de Joux, près de Pontarlier. A Pontarlier, il



Dessiné par M. de Sade, 1789.

Gravé par F. Goussier, 1833.

Mirabeau l'aîné

noue avec Sophie de Monnier cette liaison qui allait lui faire perdre plusieurs années dans la réclusion et dans les procès. Il réussit à s'évader en Hollande, mais pour être bientôt arrêté de nouveau et enfermé au donjon de Vincennes. Il devait y rester plus de trois ans : les portes ne lui en furent ouvertes que le 13 décembre 1780.

Durant son séjour en Hollande, pour vivre, il avait travaillé à plusieurs traductions et publié l'*Avis aux Hessois*. — Du donjon de Vincennes est sorti le livre sur *les Lettres de cachet et les prisons d'État*, admirable et décisif réquisitoire contre la justice de l'ancien régime.

Libre enfin de la prison, il lui faut trois ans encore avant d'être délivré de ces longs débats judiciaires, où il déploya, pour reconquérir son honneur et sa place dans sa famille, toutes les ressources d'une éloquence qui déjà en imposait à tous.

Il est, à l'issue de ces procès, plus dénué d'argent que jamais, nouvelle cause d'activité pour l'écrivain. Ce jeune homme se fait déjà le conseiller des peuples. Il avait flétri la conduite du landgrave de Hesse-Cassel, envoyant six mille de ses sujets combattre, pour le compte de l'Angleterre, la révolution d'Amérique. C'est maintenant aux citoyens libres des États-Unis qu'il s'adresse. Il a appris qu'afin de perpétuer le souvenir de la guerre

d'indépendance, des officiers américains ont fondé sous le nom d'*Association des Cincinnati*, un véritable ordre de chevalerie. « Rien de plus dangereux, dit Mirabeau, que ces distinctions qui séparent les hommes et les abusent; rien de plus antipathique à un gouvernement républicain. Dans la monarchie, tout tend à l'élévation; dans la république, tout doit tendre à l'égalité. » Et, dans un éloquent pamphlet, il développe ce mot de Machiavel : « La noblesse est une vermine qui carie insensiblement la liberté. » — Il va à Londres pour vendre ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*. Cet ouvrage est le premier qu'il ait fait paraître sous son nom. Il fut bientôt suivi des *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, où Mirabeau seconde habilement les vues des cabinets de Versailles et de Saint-James, et se prononce pour la limitation de la liberté de commerce, sacrifiant une fois la fermeté de ses principes à de graves considérations de politique étrangère.

Quand Mirabeau revint d'Angleterre, M. de Calonne était contrôleur général des finances. — C'était alors, comme au temps de la Régence, une fièvre d'agiotage, une éruption de compagnies financières; et, tandis que les particuliers couraient à la ruine, l'État s'acheminait à la banqueroute. Impatient d'attacher son nom à tous les sujets qui fixaient l'attention publique, Mirabeau,

dans de nombreux écrits, s'efforce de ramener ses concitoyens à de plus sages principes financiers. Les pamphlets se succèdent et se répondent : *Sur la Caisse d'escompte*; *Sur la Banque de Saint-Charles*; la *Lettre à M. le Coulteux de la Noraye*. Il entre, au sujet de la Compagnie des eaux, dans une polémique nouvelle : il trouve, cette fois, un adversaire digne de lui : Beaumarchais contre Mirabeau. La véhémence oratoire de celui-ci couvre le persiflage de celui-là. Mirabeau a le dernier mot : « Je laisse à jamais vous, vos injures, vos outrages, et je finis cette fatigante polémique, qui vous laissera de longs souvenirs, en vous donnant à vous-même un conseil vraiment utile : *Ne songez désormais qu'à mériter d'être oublié.* »

Mirabeau avait toujours songé à la carrière diplomatique. Dans le fort des luttes politiques, quand il sera devenu l'orateur souverain de la Constituante, dans ses rêves de repos, il souhaitera encore de se réfugier dans une ambassade. En 1786, on lui confie une mission secrète en Prusse : les rapports qu'il adressa au Gouvernement français, il les a publiés plus tard sous le titre de : *Correspondance secrète du cabinet de Berlin*.

Mirabeau était à Berlin depuis un mois, quand Frédéric II mourut. Il composa, pour l'avènement de son successeur, Frédéric-Guillaume, un Mé-

moire qu'on imprima sous le titre de : *Conseils à un jeune prince*, et qui est à la fois un programme de gouvernement et une nouvelle protestation contre les abus du despotisme. « Ne pas trop gouverner, » telle est la politique qu'il recommande au roi, et il revendique pour les peuples toutes les libertés.

Citons au passage un éloquent plaidoyer pour la *réforme politique des Juifs*, à propos de Moses Mendelssohn. — Une *Lettre sur MM. Cagliostro et Lavater*, où il les dénonce comme de misérables jongleurs, fanatiques ou fripons; mais s'il s'efforce de mettre le public en garde contre les charlatans et les illuminés, il ne veut « armer que la raison ».... « Tolérez Cagliostro, tolérez Lavater!... A Dieu ne plaise que l'autorité s'en mêle! Le plus léger grain de persécution, et Lavater serait bientôt un dieu et ses adhérents des prophètes. »

Mais son principal souci était de réunir les matériaux d'un grand ouvrage sur la *Monarchie prussienne*. C'est à sa patrie qu'il songe en l'écrivant. « C'est France que je vois et veux voir en Prusse, » dit-il à Mauvillon. Le livre parut en 1788. Quant à la *Correspondance secrète* que nous avons déjà signalée, il y avait quelque indécatesse peut-être dans une telle publication : Mirabeau n'y consentit qu'en janvier 1789, pressé par le besoin d'argent, — à la veille de son élection aux États généraux.

On n'en était encore, en 1787, qu'à l'Assemblée des notables. Mirabeau, qui avait donné l'idée de les convoquer, avait hâte de regagner la France, las « de sonder et remuer les sinuosités fangeuses d'une administration qui signalait chacune de ses journées par un nouveau trait de pusillanimité et d'impéritie ». — Il écrit qu'on le fasse revenir, et part sans attendre la réponse. A peine de retour, il lance une *Dénonciation de l'agiotage*, qui lui vaut une lettre de cachet. Il s'y soustrait heureusement, et publie aussitôt une *Suite* au pamphlet incriminé.

L'orateur, le tribun va bientôt entrer en scène. Nommons pour mémoire — et pour clore la liste de ses écrits avant 1789 — des *Observations sur la prison de Bicêtre et sur les effets de la sévérité des peines*; une brochure sur la *Liberté de la presse*, d'après Milton. — Mais surtout n'oublions pas sa belle *Adresse aux Bataves*. Il aimait à prendre en main les intérêts des Hollandais, « le plus ancien des peuples libres ». Il avait déjà plaidé leur cause dans les *Doutes sur la liberté de l'Escaut*. Cette fois, il défend leur liberté contre le stathoudérat. Il les exhorte à persévérer dans leur lutte contre l'aristocratie; puis s'élevant, comme toujours, à des vues d'un intérêt général, il leur dresse le tableau « des droits antérieurs et supérieurs à toutes conventions; des droits de tout peuple qui veut la

liberté ». On y trouve tous les principaux articles de l'immortelle Déclaration des droits que devait faire l'Assemblée constituante. C'est le programme de la Révolution française.

Cependant les États généraux, que Mirabeau, dans ses lettres à Montmorin, dans sa *Réponse aux alarmes des bons citoyens*, dans tous ses écrits, n'avait cessé de hâter de ses vœux, — les États généraux allaient se réunir.

Une de nos notices expose le rôle de Mirabeau en Provence : repoussé de l'assemblée de son ordre, comme n'ayant *ni propriété ni possession de fief*, revendiqué par la bourgeoisie et par le peuple, porté triomphalement à travers les rues d'Aix et de Marseille, et calmant d'un mot les passions de la foule. A Marseille, la cherté du pain provoque une sédition, que les nobles se préparaient à exploiter perfidement : Mirabeau parle, et les séditions deviennent tranquilles. — Le *sauveur de la Provence* est deux fois son élu : Aix et Marseille se disputent l'honneur de l'avoir pour représentant.

Aux États généraux, à l'Assemblée nationale, il fut, selon l'expression de Michelet, « la voix même de la liberté ». On peut écrire avec ses discours l'histoire de la Révolution. Nul ne déploya plus d'éloquence et d'énergie contre les empiètements de l'autorité royale : ses superbes apostrophes aux

valets du pouvoir donnaient à l'Assemblée conscience de sa force et de sa dignité. Nul surtout n'eut une intelligence plus nette de la situation présente, une vue plus claire de l'avenir. Il est l'homme de toutes les réformes, de tous les progrès. Mais il veut qu'on détruise seulement à mesure qu'on réédifiera. Son génie pratique le met en défiance contre les théoriciens de la Révolution, les métaphysiciens, comme il les appelle. Il ne veut pas qu'on perde le temps à des constatations inutiles de principes : voilà pourquoi la Déclaration des droits lui semble un jeu d'esprit. Si on l'avait écouté, on eût attendu pour la rédiger que la Constitution fût faite, on eût écrit le livre avant la préface. La nuit du 4 août ne le satisfait pas non plus. On s'est laissé emporter par l'enthousiasme; Mirabeau eût voulu plus de réflexion. « Au lieu d'une renonciation bien moins solennelle qu'un décret, — écrit-il à son oncle le bailli, — j'aurais voulu que toutes les questions de privilèges et de fiefs, de propriétés acquises à titre onéreux, eussent été discutées. On aurait moins détruit, mais on aurait excité moins de préventions. Chaque parti aurait regagné par la conciliation des esprits ce qu'il aurait perdu par des sacrifices; on aurait du moins évité le danger d'écraser sous un monceau de ruines l'édifice naissant de la liberté. » — Plus prompt que ses collègues à apercevoir les consé-

quences des décisions de l'Assemblée, il s'alarme quand il la voit, en visant le despotisme, atteindre et ébranler le pouvoir exécutif. — Le peuple l'accuse alors de désertier sa cause. Mais l'amour de la gloire, le soin de sa popularité ne le feront jamais renoncer à ce principe qui lui tient au cœur. « Je ferai mon affaire capitale, écrivait-il avant la réunion des États généraux, de mettre à sa place dans la Constitution le pouvoir exécutif, dont la plénitude doit être sans restriction et sans partage dans la main du roi. » — Ce fut sa politique invariable. « Coalitionner le peuple avec l'autorité royale pour contenir la noblesse, raviver le pouvoir exécutif, voilà, dit-il, tous mes secrets. » Voilà ce qui explique son rôle dans les discussions sur le *veto* et sur le droit de paix et de guerre. Il faut rappeler aussi que pour Mirabeau le roi est un *représentant du peuple* : étrange conception que celle de ce représentant qui n'est pas élu, qui n'est pas révocable, et qui est héréditaire! — Ces idées, il comptait les faire prévaloir à la fois dans le conseil du roi et dans l'Assemblée, si on l'appelait au ministère. La loi fatale qui décréta que les ministres ne seraient pas membres de la législature ruina ses plus chères espérances. Ne pouvant être ministre et fermement convaincu que son système et ses projets sont seuls capables de consolider la Révolution, il va se faire le con-

sciller occulte de la cour. Ainsi se nouent, par l'intermédiaire de M. de La Marck, ces relations qu'on a tant reprochées à Mirabeau. Fut-il traître à la liberté, devint-il le docile mercenaire du roi? Pouvait-il, au rebours de Rivarol, qui s'écriait : « Je suis vendu et non payé », dire : « Je suis payé et non vendu » ? Il est malheureusement trop vrai que M. de La Marck fit, au nom de la cour, et que Mirabeau accepta les propositions suivantes : Il devait recevoir 6.000 francs par mois ; toutes ses dettes seraient payées jusqu'à concurrence de 200.000 francs, et 1 million devait lui être remis à la fin de la session, s'il avait fidèlement rempli ses engagements. — Mais quels furent ces engagements? Jamais il ne prit celui de mentir à ses convictions. Il a besoin d'argent pour son luxe, pour sa générosité, pour ses vices : il accepte les dons de Louis XVI et n'en rougit pas. Mais c'était une tradition de la noblesse française qu'on pouvait sans honte recevoir de l'argent des mains du roi, et Mirabeau, ennemi juré des aristocrates, était resté gentilhomme. — Il se fait donc l'allié de la cour, mais pour le triomphe de ses propres idées. Et tout d'abord il pose ses conditions, il ne veut pas qu'on lui demande plus qu'il n'a l'intention de donner; il ne laisse à Louis XVI aucun

1. *Histoire de France*, de M. de Genoude.

doute, aucune illusion sur le rôle qu'il choisit : « Je suis l'homme, dit-il, du rétablissement de l'ordre, et non d'un rétablissement de l'ancien ordre. »

Il fait tous ses efforts pour convaincre le roi de « l'irrévocabilité de la Révolution. » Une contre-constitution, soit ! mais « une contre-révolution serait dangereuse et criminelle ». Et voici son conseil : « Que la royauté se convertisse à la révolution faite afin d'éviter la révolution à faire. » Il engage donc le roi à adopter franchement la monarchie constitutionnelle : « la monarchie par la Révolution et dans le cercle de la Révolution, contenue elle-même et dirigée vers un ordre régulier. » Pour lui, et c'est en cela qu'il condamne l'œuvre de l'Assemblée, il combattra toujours le projet d'un gouvernement quelconque « sans un chef revêtu du pouvoir nécessaire pour appliquer toute la force publique à l'exécution de la loi ». Si le pouvoir exécutif se trouve affaibli, si les conditions où doit s'exercer l'autorité royale ont été mal définies, Mirabeau en démêle les causes et donne « le mot d'une grande énigme... Les législateurs n'ont formé en quelque sorte l'édifice de la constitution qu'avec des pierres d'attente, n'ont mis nulle part la clef de voûte et ont eu pour but secret d'organiser le royaume de manière qu'ils pussent opter entre la république et la monarchie, et que la

royauté fût conservée ou inutile selon les événements. » Mirabeau veut donc refaire la monarchie, comme il l'écrit à La Fayette, dont il songea à se servir comme d'un instrument, et à qui il fit cette proposition d'une étrange franchise : « Je voudrais être votre conseil habituel... le dictateur enfin, permettez-moi le mot, du dictateur... Richelieu avait son capucin Joseph : ayez donc aussi votre Éminence grise, ou vous vous perdrez en ne nous sauvant pas. » Il veut refaire la monarchie — mais en agrandissant et consolidant la liberté publique. — Il le prouva bien dans son discours contre la dictature (février 1790), où il réfuta si vigoureusement Cazalès, qui proposait d'investir, pour trois mois, le monarque de la puissance exécutive illimitée. Non, il ne renia aucune des conquêtes de la Révolution. Qu'on lise le discours prononcé presque à la veille de sa mort, où il défend, contre Barnave, l'élection de la régence. Il s'inquiétait bien alors de l'opinion de la cour, et de ce qu'elle pouvait dire de ces audaces révolutionnaires ! Ne le vit-on pas, au milieu des clameurs de la droite et du centre, se faire l'avocat du peuple, dans l'affaire du pillage de l'hôtel de Castries ? Il suffit enfin de rappeler l'admirable et patriotique éloquence dont il vengea le pavillon aux trois couleurs, insulté par les amis du roi. Ah ! certes, ce discours révolutionnaire lui valut de rudes

reproches de la cour; mais voici sa réponse à La Marck, qui les lui transmit:

« Hier, je n'ai point été démagogue; j'ai été un grand citoyen, et peut-être un habile orateur. Quoi! ces stupides coquins, enivrés d'un succès de pur hasard, vous offrent tout platement la contre-révolution, et on croit que je ne tonnerai pas!... Messieurs du rétrograde me trouveront toujours prêt à les foudroyer. Hier j'ai pu les faire massacrer; s'ils continuaient sur cette piste, ils me forceraient à le vouloir... » — Encore une fois, est-ce le langage d'un traître et d'un vendu? Son rôle lui pesait, et c'est avec de telles rébellions qu'il en secouait les ennuis. On ne l'avait pas compris. Il n'avait trouvé à la cour que défiances, vues étroites, vieilles illusions et tenaces préjugés. Il a pour peindre son désenchantement mille traits de cette langue pittoresque, qui était celle de son père, et qui rappelle bien Retz et Saint-Simon.

« Du côté de la cour, oh! quelles balles de coton! quels tâtonnements! quelle pusillanimité! quelle insouciance! quel assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets, de petites répugnances et de désirs d'enfant, de volontés et de *nolontés*, d'amours et de haines avortés! et quand ils n'ont suivi aucun de mes conseils, profité d'aucune de mes conquêtes, mis à profit aucune de mes opérations, — ils se lamentent, disant que

je n'ai rien changé à leur position, qu'on ne peut pas trop compter sur moi, et le tout parce que je ne me perds pas de gaieté de cœur pour soutenir des avis, des choses et des hommes dont le succès les perdrait infailliblement. » Et il dit à La Marck, dont la tâche d'intermédiaire devait parfois être bien difficile: « Je ne suis pas du tout propre à être une doublure, ni à servir qui ne se fie pas. Mettez bien cela dans ces têtes princières et sous-princières. »

Cette volonté, cette décision, qu'il cherchait vainement dans le roi, il crut quelque temps la trouver dans la reine. « Le roi n'a qu'un homme, c'est sa femme, » disait-il. Dupe de la faveur d'une entrevue royale, il s'écria, après avoir baisé une jolie main qu'on lui tendait: « La monarchie est sauvée! » — Singulier entraînement de la galanterie, qui lui fit rêver une heure qu'il allait jouer les Mazarin auprès de Marie-Antoinette. — Il vint un jour où roi et reine furent frappés tout à coup du danger qu'ils couraient et qu'ils s'étaient obstinés à ne point voir, tandis que Mirabeau les en avertissait chaque jour. On conçut alors ces projets de fuite, de retraite à la frontière, qu'on mit à exécution quand Mirabeau ne fut plus là pour s'y opposer, et qui aboutirent à l'arrestation de Varennes.

Mirabeau, pourtant, ne cessait de répéter: « Il ne faut en aucun cas et sous aucun prétexte être

confident ni complice d'une évasion... Un roi ne s'en va qu'en plein jour quand c'est pour être roi. » — Une royauté trahissant la Révolution, désertant la France, aurait trouvé en lui le premier et le plus résolu de ses adversaires. Il avait tenu, sans doute, avec suite et fidélité, l'engagement pris en 1788, dans sa lettre à M. Levrault, d'être « très monarchique ». Mais, formé à l'école de Rousseau, l'auteur de *l'Essai sur le despotisme*, des *Lettres de cachet*, de *l'Adresse aux Bataves*, n'était rien moins, en dépit des traditions de famille, qu'un royaliste incorrigible. Quelle raison donne-t-il, avant 1789, contre la possibilité d'une république ? C'est que trop d'aristocraties rongent la France. La raison gardait-elle encore sa force après les privilèges détruits ? — Il craignait, il est vrai, l'anarchie et prévoyait que quelque *sauveur* en bénéficierait plus tard. S'il eût vécu, l'autorité de sa parole, son expérience, son merveilleux esprit politique eussent fait apporter peut-être dans l'organisation de cette république des changements capables d'en assurer la durée. S'il eût vécu, sentant la monarchie impossible, il eût aidé à mettre un peu de stabilité dans nos institutions, en défendant, comme toujours, les droits et la force nécessaire du pouvoir exécutif, en trouvant un juste milieu entre le despotisme d'un monarque et le despotisme d'une assemblée. — Il a présagé,

par une sorte de divination, et la Terreur et l'Empire. Il n'aurait pu empêcher ni l'un ni l'autre : car il n'appartient pas à un homme de changer le cours des événements, et sa puissante voix eût retenti en vain. Mais ce qu'on peut dire, c'est que — à supposer qu'il n'eût pas été victime de la Terreur — l'Empire n'en eût point fait sa dupe, et l'homme d'État pratique eût été plus fidèle à la Révolution que le « métaphysicien » Sieyès.

Chaque parti a voulu tirer à lui Mirabeau, la plus grande gloire de la Révolution, sinon la plus pure. Il est téméraire d'en faire un républicain en 1789, à l'heure où Robespierre même ne croyait pas la République possible ; mais où prend-on le droit d'affirmer qu'il ne le fût point devenu ? C'est bien se hâter de sacrer Mirabeau à tout jamais royaliste, que de contester sans preuves les paroles que rapporte M. Tissot, et que voici : « J'ai défendu la monarchie jusqu'au bout, je la défends même encore, alors que je la crois perdue, parce qu'il dépendrait du roi qu'elle ne le fût point, et que je la crois encore utile. Mais, si le roi part, je monte à la tribune, je fais déclarer le trône vacant et proclamer la République. » Nous croyons qu'il l'eût fait. Mais qu'importe, d'ailleurs ! Il y a quelque puérilité à vouloir ainsi l'enrégimenter dans son camp. Ne le jugeons pas avec nos opinions d'aujourd'hui ; ne le jugeons pas non plus avec les

idées de 1792. Mirabeau est l'homme de 1789 et de la Révolution parlementaire; il est l'homme de la Constituante, bien qu'il ait vu plus loin qu'elle. Ce qui lui donne une place à part, c'est sa rare tolérance, qui est bien de son siècle, mais qui n'est guère de son temps; c'est ce suprême bon sens qui ne l'abandonne jamais, même dans ses colères. L'orateur est violent, impétueux, dès que le mépris d'un Foucault ou la haine d'un Maury le poussent à la tribune, mais jusque dans l'emportement de son éloquence révolutionnaire, il garde l'intelligence nette de la situation, et il en dit le mot. Cette justesse d'intuition, ce côté pratique de son génie, que nous avons loué déjà et qui éclaire toutes les discussions, doit le recommander plus encore que la force et l'éclat de sa parole. Un régime nouveau commence, la liberté naît à peine, et il semble qu'il en ait toujours eu l'expérience et la pratique; quand l'Assemblée, encore novice, extrême dans ses timidités ou dans ses audaces, hésite et cherche sa voie, Mirabeau se fait son guide, — guide toujours sûr, qui se rend compte des nécessités de l'heure présente et s'y résigne avec une vue claire du lendemain. C'est lui qui apprend à ses collègues quels doivent être le mécanisme et le règlement d'une grande assemblée; c'est lui qui cherche à mettre un peu d'ordre dans des débats souvent confus, en faisant éta-

blir que les orateurs se répondront, au lieu de se succéder à la tribune pour parler dans le même sens, comme cela eut lieu dans la discussion du *veto*. C'est lui qui veut que les ministres, responsables devant l'Assemblée, puissent être pris dans son sein, ce qui est à ses yeux une condition nécessaire de l'harmonie entre les deux pouvoirs. C'est lui enfin qui, « voulant donner au roi de véritables hommes et non des valets de ministres », l'exhorte à appeler au ministère des membres de la gauche, fût-ce des jacobins. On a souvent répété ce mot si vrai et si profond : *Des jacobins ministres ne seraient pas des ministres jacobins*. — Mirabeau est donc plus qu'un grand tribun, plus qu'un admirable orateur : c'est le premier de nos hommes politiques, au sens moderne. Lui qui lisait avec tant de clairvoyance dans l'avenir, il fit bien de dédier son œuvre au *temps*, car le temps l'a consacrée <sup>1</sup>.

1. Nous devons dire de quel secours nous a été, pour cette édition de *Morceaux choisis*, l'excellente publication de Vermorel, qui fait partie de la Bibliothèque bleue : *Mirabeau, sa vie, ses opinions, ses discours*. En bien des endroits nous n'avons pu faire mieux que de la suivre de près.

MORCEAUX CHOISIS

DE MIRABEAU

Souvenez-vous que la seule dédicace  
qui nous soit venue de l'antiquité  
est celle d'Eschyle: <sup>ne porte que ces mots:</sup> AU TEMPS. Eh  
bien: cette dédicace est la devise de  
quiconque aime sincèrement et  
avant tout la gloire. AU TEMPS:  
ils auront beau faire: je serai  
moissonné <sup>jeune</sup> et bientôt ou le  
TEMPS répondra pour moi; car <sup>je serai et</sup> j'écris et  
j'écrirai pour le TEMPS et non pour les partis.

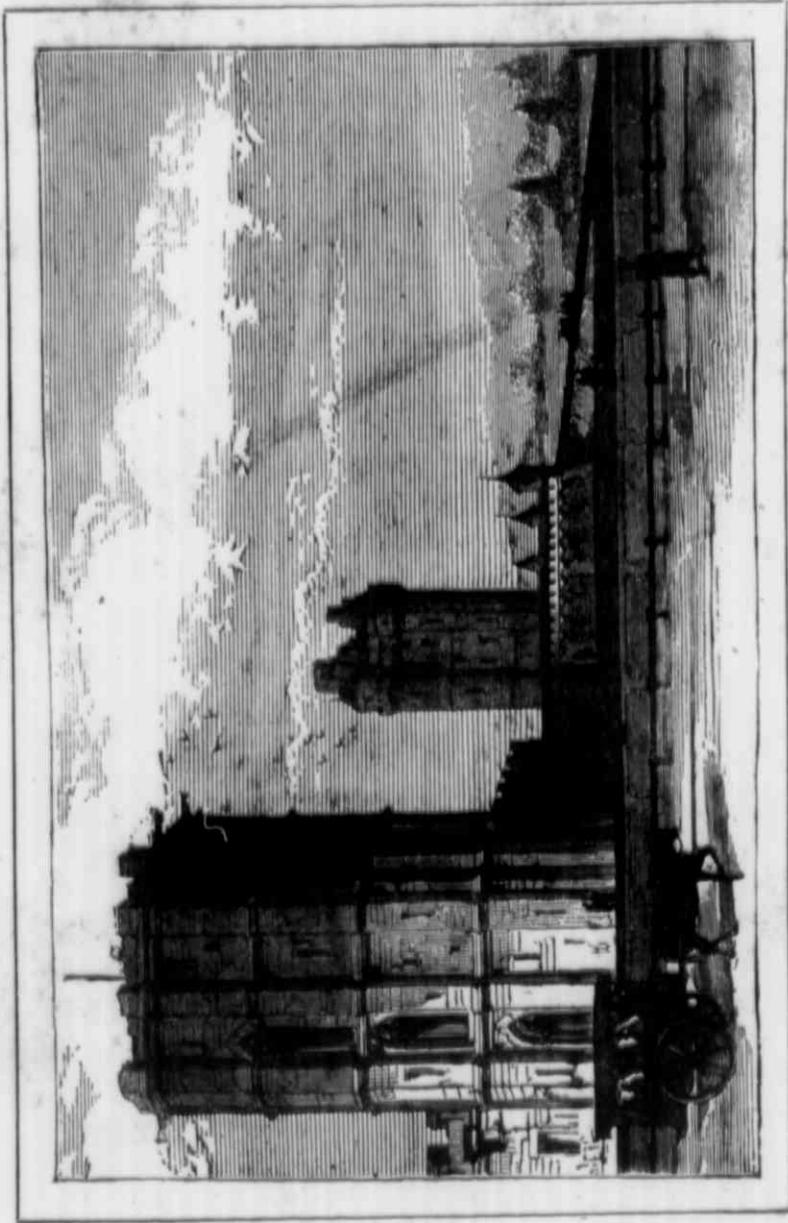
DÉDICACE AU TEMPS

MORCEAUX CHOISIS  
DE MIRABEAU

DÉDICACE

AU TEMPS

Souvenez-vous que la seule dédicace qui nous  
soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne  
porte que ces mots: AU TEMPS. Eh bien! cette  
dédicace est la devise de quiconque aime sin-  
cèrement et avant tout la gloire. AU TEMPS: ils  
auront beau faire, je serai moissonné jeune et  
bientôt, ou le TEMPS répondra pour moi; car  
j'écris et j'écrirai pour le TEMPS et non pour les  
partis.



LE DONJON DE VINCENNES

## PREMIÈRE PARTIE

### ŒUVRES DIVERSES

#### CHAPITRE PREMIER

#### MIRABEAU

#### AU DONJON DE VINCENNES

Nous serons sobres, on le conçoit, d'emprunts aux *Lettres à Sophie*; mais, quel que soit le genre d'intérêt qu'on y cherche d'ordinaire, le génie souple et varié de Mirabeau a jeté parmi ces lettres d'amour bien des pages qui doivent nous arrêter. Nous en extrayons quelques-unes. Tantôt Mirabeau donne à son esprit le plaisir de faire le moraliste, et ébauche une de ces analyses de sentiments si fort à la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tantôt il esquisse un portrait, ou conte une anecdote. Plus souvent, le politique traduit les préoccupations qui l'agitent; la forme alors devient oratoire, le souffle

emporte les périodes, et nous avons comme un fragment de ces discours dont tant de fois dut retentir le cachot de Vincennes.

## I

## FRANCHISE DROITURE ET FINESSE

La franchise, cette qualité noble et généreuse, qu'on ne trouve plus, pas même dans nos romans, et qui est aussi loin de nos mœurs que les vertugadins le sont de nos modes, n'est plus la manie que d'un certain nombre d'hommes qu'on nomme fous ou imprudents. Cependant elle est presque toujours la marque d'une âme véritablement élevée, et le plus souvent aussi elle est accompagnée d'un courage indomptable; mais tout contribue à l'éteindre. Cette vertu hors de mode, si je puis m'exprimer ainsi, n'est presque plus que dangereuse. Etre sincère dans le monde, c'est se présenter au combat avec des armes inégales, et lutter, le sein découvert, contre un homme plastronné qui vous tend un poignard. Les vains compliments, les perfides protestations qui surchargent tous nos discours, nous accoutument à tout altérer, à tout exagérer;

et l'on ne peut penser sans indignation à quel bas prix on doit réduire, dans le cours de cette fausse monnaie, les expressions les plus énergiques d'amitié, de bienveillance, de soumission. On se dit le serviteur de tout le monde, parce que l'on n'est l'ami de personne; l'on offre tout, parce que l'on ne peut rien donner. Eh! qu'on ne croie pas que ces faussetés de convention n'influent point sur la conduite et sur l'âme. Celui qui prostitue ses lèvres ne peut avoir un cœur pur: si sa conscience était délicate, sa bouche le serait aussi. L'habitude et l'exemple encouragent, parce que la plupart des hommes n'ont point de caractère, et l'on a bientôt, pour tout principe et toute conscience, un recueil de formules dont il n'y en a presque pas une qui ne soit une perfidie déguisée.

.....  
Celui qui a dit qu'on doit vivre avec son ami comme devant devenir notre ennemi, était peut-être fort prudent; mais cette maxime n'est pas à notre portée; elle sent trop la ruse; elle ravit un des plus grands plaisirs de la vie; elle ne saurait enfin s'accorder avec la droiture de notre cœur, même aujourd'hui que le malheur a dû nous rendre si déflants. Nous nous garderons

bien de croire aux amis ; mais si sous ce nom l'on nous surprenait encore, nous serions encore trompés, et le monde serait assez vil pour condamner plutôt notre imprudence que la perfidie dont nous serions victimes. Ne nous engageons donc plus dans de dangereuses amitiés : car nous ne devons compter ni sur notre expérience (elle ne nous a donné que des craintes), ni sur notre discernement (quiconque touchera notre cœur aveuglera notre esprit). Quant à la finesse, c'est encore une faculté hors de notre portée ; et ne nous en plaignons pas. Va, laisse dire ; la finesse ne fut et ne sera jamais que le partage des esprits médiocres et des cœurs équivoques : c'est une vue courte qui découvre les petits objets qui l'avoisinent, et ne peut saisir ceux qui sont éloignés. La ruse est le talent des égoïstes, et ne peut tromper que les sots, qui prennent la turbulence pour l'esprit, la gravité pour la prudence, l'effronterie pour le talent, l'orgueil pour la dignité. Laissons le masque à ceux qui ne pourraient sans rougir se montrer à visage découvert. Pour nous, soyons francs et sincères : nous n'avons rien à perdre à nous montrer tels que nous sommes aux honnêtes gens. Soyons réservés avec les autres, dis-

crets avec tous, mais ni faux, ni fins avec personne.

## II

## MAUVAISES CONSOLATIONS

Ce matin Fontelliau<sup>1</sup> voulait me consoler, parce que, disait-il, il y en a d'autres beaucoup plus malheureux. D'abord, je ne crois pas que cela puisse être ; et puis je voudrais bien savoir si la jambe cassée de mon voisin raccommode ma tête brisée. O les sottés gens que ceux qui veulent consoler des peines du cœur ! Le chagrin, dit celui-là, ne sert qu'à vous tourmenter vous-même, sans remédier à vos maux. Fort bien ; mais dépend-il de moi de séparer le chagrin du mal ? Vous étiez prédestiné, crie cet autre, par une fatale nécessité à ce que tel malheur vous arrivât. Ma foi, celui qui a fait la prédestination est un être très injuste, et je ne vois pas que votre découverte soit fort consolante. Si vous êtes malheureux, assure gravement ce

1. Médecin de Mirabeau.

ballon bouffi qu'on appelle philosophe, c'est que vous devez l'être ; cet accident concourt à l'harmonie de l'univers ; si cela n'était pas ainsi, le plan de la Providence serait bouleversé. Au diable soit la philosophie et ces grands mots auxquels on n'entend rien que la suffisance du fat qui les prononce. Quel est le sot qui sera satisfait par de pareilles raisons ? Quand on me convaincrat que mes plaintes sont inutiles, soulagerait-on ma douleur ? Eh non ! on ne ferait que l'aggraver ; on me mettrait plutôt au désespoir par cette méthode, qu'on ne me consolerait.

Je ne sais quel imbécile disait à un homme désespéré de la perte d'une personne qu'il chérissait, que ses pleurs ne la feraient pas revivre... Et c'est pour cela même que je m'afflige, répondit celui-ci. Laissons-les dire, tous ces charlatans qui ne parlent que de dompter les passions, parce qu'ils sont incapables d'en sentir. Ils appellent leur dureté sagesse, et le triomphe de leur raison est fondé sur la sécheresse de leur cœur.

## III

J. J. ROUSSEAU

Ce ne sont point ses grands talents que j'envierais à cet homme extraordinaire, mais sa vertu, qui fut la source de son éloquence et l'âme de ses ouvrages. Je l'ai connu, et je connais plusieurs personnes qui l'ont pratiqué. Il fut toujours le même, plein de droiture, de franchise et de simplicité, sans aucune espèce de faste, ni de double intention, ni d'art pour cacher ses défauts ou montrer des vertus. On doit pardonner, peut-être, à ceux qui l'ont décrit de l'avoir mal connu ; tout le monde n'était pas fait pour concevoir la sublimité de cette âme, et l'on n'est bien jugé que par ses pairs. Quoi qu'on pense ou qu'on dise de lui pendant un siècle encore (c'est l'espace et le terme que l'envie laisse à ses détracteurs), il ne fut jamais peut-être un homme aussi vertueux, puisqu'il le fut avec la persuasion qu'on ne croyait pas à la sincérité de ses écrits et de ses actions. Il le fut malgré la nature, la fortune et les hommes, qui l'ont accablé de souffrances, de revers,



de calomnies, de chagrins et de persécutions; il le fut avec la plus vive sensibilité pour l'injustice et les peines; il le fut, enfin, malgré des faiblesses que j'ignore, mais qu'il a, dit-on, révélées dans les Mémoires de sa vie. Il arracha mille fois plus à ses passions qu'elles n'ont pu lui dérober. Quelque abus qu'on puisse faire de ses propres confessions, elles prouveront toujours la bonne foi d'un homme qui parla comme il pensait, écrivit comme il parlait, vécut comme il écrivait, et mourut tel qu'il avait vécu.

## IV

## LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

...*La liberté de la presse*, oh ! oui, vraiment, t'y voilà ! Eh ! ne vois-tu pas que ces vizirs et demi-vizirs, sultanes et soubrettes de sultanes, agioteurs titrés, valets décorés, voleurs protégés, monopoleurs privilégiés, etc., et deux milliards d'*et cætera*, croiraient ou diraient que le roi n'est plus roi s'il voulait profiter des lumières publiques au lieu de les étouffer ? Un certain OEnomaüs jeta au milieu des prêtres qui expli-

quaient les oracles, un livre intitulé *les Fourbes découverts!* voilà à jamais le crime des philosophes. Or, je t'ai montré comment ces honnêtes gens de ministres et ces honnêtes gens de prêtres sont des charlatans de même espèce; ainsi, mets-toi bien dans la tête que *le despotisme et le bon plaisir* sont les plus sains des régimes, parce qu'ils constituent la méthode la plus simple et la plus rapide de gouverner. Or, tu sens bien que le despotisme peut et doit toujours être équitable : car les rois ont tous été, sont et seront tous les pères de leurs peuples, et leurs préposés furent, sont et seront infailliblement, et jusqu'à la consommation des siècles, d'honnêtes gens; et ces nouveaux Argus ont eu, ont et auront assez d'yeux pour tout voir, et aucun Mercure n'a pu, ne peut et ne pourra endormir ces yeux; et il a existé, existe et existera une race d'hommes impassibles, infaillibles, parfaits, tout exprès pour servir un despote parfait; et des générations angéliques succéderont à ces êtres angéliques. Tout cela est indubitable. Qu'avons-nous donc besoin de la liberté de la presse? Pauvres imbéciles que nous sommes! laissons-nous mener : *il n'est pas bon* que des esclaves y voient si clair.....

## V

## LES FLATTEURS FONT LES DESPOTES

.....

Certes, ce qu'osent tous les rois indignes un homme qui est homme. Mais combien peu y en a-t-il? Et que ne mérite pas notre lâcheté? Les princes entendent vanter tous les jours leur bienfaisance au delà même des limites du pays où leur despotisme nécessite le mensonge ou le silence. Grâce à nos infâmes flatteries, tandis qu'ils désolent d'immenses contrées sur lesquelles ils n'ont d'autres droits que les désirs de l'ambition la plus effrénée qui fut jamais, ils se croient peut-être de bonne foi acquittés envers l'humanité, parce qu'ils ont fait deux ou trois bonnes actions qui ne leur ont rien coûté que de vouloir, qui n'intéressent que deux ou trois particuliers, qui font récrier les courtisans et excitent l'enthousiasme des sots. Trahirons-nous toujours la vérité pour ceux-là mêmes que nous n'avons aucun intérêt à flatter? Conspirons-nous sans cesse contre notre propre tranquillité et celle de nos semblables? Nous divi-

nisons des actions sur lesquelles l'être le plus ordinaire, l'âme la plus vulgaire rougirait de balancer. Le plus souvent, nous nous épuisons en éloges sur des forfaits qui armeraient les tribunaux humains contre tous autres que des princes. Il faut que nous ayons une étrange idée de ce dont ils sont capables! Cessons de confondre leurs devoirs et les nôtres et de séparer leur morale de la nôtre. Ils ne sont pas faits pour se livrer à des détails sur lesquels ils sont le plus souvent trompés, et dont ils ne s'occupent presque jamais qu'au préjudice des lois et des juridictions légales. Mais ils nous doivent surtout l'exemple de la justice qu'ils nous forcent à respecter. Eh! qu'importe à l'humanité dévouée à souffrir presque également de leurs erreurs et de leurs crimes, désolée par leurs passions, leurs plaisirs, leurs fureurs, leurs jeux, leurs caprices, leur union, leurs querelles; qu'importe à l'Europe partagée entre quelques individus qui semblent s'être fait des lois, des principes, des intérêts séparés, et regarder la morale des autres humains comme un préjugé qui ne mérite que leur mépris; qu'importe à l'Europe que ses maîtres, dont le pouvoir s'accroît chaque jour davantage, et dont la

considération est une fois plus redoutable que leurs guerres les plus sanglantes, puisqu'elle n'annonce que la paix terrible de la servitude; puisque désormais les traités décideront, au gré des fantaisies de cinq ou six despotes, de la liberté, de la propriété, de la vie des hommes; puisque le pouvoir arbitraire montrera de toutes parts un front menaçant, un rempart inexpugnable; que nous importe, dis-je, que l'orgueil ou la pitié, les sensations du moment ou les ruses de l'amour-propre arrachent à nos princes des larmes stériles, des maximes infructueuses, des dons intéressés? Qu'importe à ces malheureux pays envahis par trois brigands couronnés, que l'un ait des talents sublimes, et balance par l'admiration qu'ils excitent dans l'imagination des humains l'indignation qu'inspirent ses vexations atroces et ses funestes excès qui le condamnent à une éternelle renommée? que l'autre, souillé de crimes qui font frémir la nature, mette à contribution tous les beaux esprits de son siècle pour écrire en phrases pompeuses ce qui ne fut jamais dans son cœur, ce que démentent chaque jour son administration et sa conduite? que le troisième enfin, ambitieux insatiable, prince sans foi, ami per-

fide, astucieux ennemi, sèche les larmes d'une veuve ou d'un orphelin, s'occupe des détails de police du ressort d'un commissaire de quartier, tandis qu'au mépris des lois divines et humaines, et contre ses vrais intérêts, il opprime des nations entières, il étend sur ses sujets et sur ses voisins le sceptre de fer du plus inflexible despotisme, il prend pour modèle un prince dont il n'aura jamais les talents, dont il n'imite que les violences<sup>1</sup> ? Quelques bienfaits obscurs rachètent-ils tant de crimes ? Non, non, sans doute : la haine des méchants, voilà la bonté des rois ; la vigilance et l'intégrité, voilà leur bienfaisance ; l'économie, voilà leur libéralité ; le respect des hommes, l'observation irréfragable des lois naturelles et positives, voilà leur justice ; quiconque dit autrement est un sot ou un lâche. Je dis et je soutiendrai à toutes les puissances de la terre que les esclaves sont aussi coupables que leurs tyrans ; et je ne sais si la liberté a plus à se plaindre de ceux qui ont l'insolence de l'envahir, que de l'imbécillité de ceux qui ne savent pas la défendre.

1. Allusion au partage de la Pologne. Mirabeau esquisse le portrait de Frédéric II, de Catherine de Russie et de Joseph II.

## CHAPITRE SECOND

## ÉCRITS POLITIQUES DE MIRABEAU

## I

## AVIS AUX DESPOTES

## LE ROI PREMIER SALARIÉ DE LA NATION

*L'Essai sur le Despotisme*, écrit en 1772, et publié en 1775, portait cette épigraphe empruntée à Tacite : « Certes, nous avons donné un grand exemple de patience, et comme les âges précédents ont eu le plus haut degré de la liberté, de même nous avons atteint le dernier période de la servitude. Les délations nous ont arraché la douceur d'écouter et de parler ; et nous eussions perdu la mémoire avec la voix s'il était aussi bien en notre pouvoir d'oublier que de nous taire. » Ce livre de sa première jeunesse, écrit très vite, renferme cependant des pages remarquables. On en jugera par ce passage où Mirabeau, après avoir déclaré qu'il faut renoncer « à la sublime et douce chimère des *souverains pères de leurs sujets* », s'adresse directement au prince, et lui dit :

Le peuple auquel vous commandez n'a pu

vous confier l'emploi de ses forces que pour son utilité, ou, ce qui revient au même, pour le maintien de la sûreté publique, tant intérieure qu'extérieure, et pour tous les avantages qu'il s'est promis quand il a institué une *autorité tutélaire*. Vous ne lui avez pas arraché l'exercice de ses droits, car il était le plus fort avant qu'il vous eût créé le depositaire de sa force. Il vous a rendu puissant pour son plus grand bien. Il vous respecte, il vous obéit pour son plus grand bien. Parlons plus clairement encore : il vous paye et vous paye très cher, parce qu'il espère que vous lui rapporterez plus que vous ne lui coûtez.

*Vous êtes, en un mot, son premier salarié,* et vous n'êtes que cela; or, il est de droit naturel de pouvoir renvoyer celui que nous payons, et qui nous sert mal.....

Si vous renversez la hiérarchie dont vous êtes le chef, si vous découvrez aux hommes leurs chaînes, si leurs yeux ne sont plus fascinés, si leurs bras ne peuvent plus suffire à votre cupidité, si vous gaspillez follement les richesses que leur arrache votre insatiable tyrannie, que gagneraient-ils à ramper encore? Ils se souviendront qu'ils sont les plus nombreux et les

plus forts, et que vous n'avez de puissance que celle qu'ils vous abandonnent ou vous procurent.....

O prince! à qui la nature n'a pas donné plus d'organes et de facultés qu'à tout autre homme, votre peuple et vous ne tenez l'un à l'autre que par le lien étroit de l'utilité, qui nous unit tous. Si vous le rompez, vous compromettez votre existence, soit que la société vous arrache le pouvoir dans lequel elle ne trouve qu'oppression et malheur, au lieu de protection et prospérité; soit que vous réussissiez à énerver vos sujets par la servitude et à ruiner leur pays par les ravages du despotisme; car votre puissance exagérée subira le sort de l'État qui, épuisé d'hommes et de ressources, s'écroulera sitôt qu'on entreprendra de le renverser, et qu'il ne sera défendu que par des esclaves..... Car le tyran a toujours le poids de ses iniquités suspendu sur sa tête, plus malheureux sans doute, au sein des grandeurs, que l'infortuné Damoclès palpitant sous le glaive, puisque, aux convulsions de la terreur, le despote réunit encore le supplice des remords, s'il en peut exister dans un cœur habitué à la tyrannie!

## II

UNE PAGE D'HISTOIRE — LOUIS LE BIEN AIMÉ <sup>1</sup>

O complaisants panégyristes de notre gouvernement et de nos rois, n'avez-vous donc pas vu comme nous une Régence, qui acheva de corrompre et de ruiner la nation en tournant toutes ses vues et ses passions vers l'amour de l'or, se jouer avec une égale effronterie des revenus publics et des fortunes particulières? N'avez-vous pas vu la signature du souverain prostituée dans toute sorte de mains et de circonstances; le trafic du crédit et des places exercé publiquement et masque levé; les lettres de cachet, vendues par des courtisanes, désoler tous les ordres de l'État et presque toutes les familles; un décret fatal, apporté de Rome par l'intrigue sous le règne de Louis XIV, soutenu par sa persécution, devenir sous son successeur une source de malheurs, de troubles et de vexations pendant trente ans; des enregistrements

1. Extrait des *Lettres de cachet*.

forcés sans nombre; des lits de justice, autrefois auguste symbole de l'union du souverain et des sujets, aujourd'hui redoutable appareil du pouvoir arbitraire; des édits destructeurs de toutes règles, de toutes lois, de toutes libertés, réunissant le despotisme de droit à celui de fait, arrachant à un peuple esclave, sans résistance et presque sans y penser, le mérite de sa soumission, le fantôme qui lui représentait ses anciens privilèges, la magistrature quatre fois exilée, enfin détruite et peut-être pour jamais avilie; cent soixante et douze charges de judicature, si souvent déclarées inamovibles par des lois tellement nécessaires que le tyran Louis XI n'avait pu se refuser à leur confirmation, confisquées en une nuit par arrêt du conseil, et cent soixante-dix magistrats rélegués au même instant où il a plu à la vengeance de les envoyer; peu de mois après tous les Parlements du royaume, ces vestiges effacés de nos droits, ces derniers et faibles asiles de notre liberté mourante, détruits du même coup; dix mille familles ruinées par cet attentat inouï, et cent mille obérées par ses suites; des tribunaux composés du rebut de la nation faisant pâlir les Français; tous les engagements qui lient les hommes foulés aux pieds;

deux banqueroutes ouvertes et authentiques ; des milliers d'infractions à la foi publique palliées par des ruses de chevaliers d'industrie ; les fonds jusqu'alors respectés par les plus hardis déprédateurs, réduits, entamés ou enlevés ; la dépense excédant la recette de soixante-dix millions ; les moyens les plus violents et les plus infâmes épuisant toutes les ressources et ne réparant rien, parce que les fantaisies du jour engloutissaient les pillages de la veille ; le péculat augmenté en raison de l'instabilité des places ; la nomenclature fiscale s'enrichissant chaque jour sous la plume des plus infatigables exacteurs ; un roi déchaînant sur ses sujets plus d'impôts que tous ses prédécesseurs ensemble ; les nouveaux vingtièmes ; les augmentations de taille ; les surcharges sur les denrées de première nécessité ; les réunions arbitraires au domaine ; les privilèges exclusifs vendus au plus offrant ; l'impéritie égale à l'avidité et à la mauvaise foi ; le Gouvernement s'évertuant pour filouter les particuliers avec l'effronterie de ces scélérats qui bravent la honte ; deux ministres souples et intrigants à la cour, impassibles et opiniâtres à la ville, ne sachant que détruire, réduisant à cet art funeste toute leur politique,

montrant à l'Europe étonnée que la méchanceté peut faire des émules, et se surpassant tour à tour dans leur propre science ; l'oppression au dedans depuis le duc et pair jusqu'au baladin, la faiblesse et le déshonneur au dehors ; le plus insolent luxe élevé sur les ruines, la misère et la honte publiques ; le désespoir au comble ; la patrie de la gaieté et des plaisirs ensanglantée par de nombreux suicides ; deux affreuses disettes, produites par les manœuvres atroces des publicains et de leurs protecteurs, ravageant ce malheureux royaume ; enfin (chose horrible à penser !) le roi non seulement autorisant mais faisant le monopole aux dépens de la subsistance de son peuple?... Tel fut le règne de LOUIS LE BIEN AIMÉ... Mais il ne fut pas méchant... Non ; mais qu'aurait-il fait de plus s'il l'eût été ? Il ne fut pas méchant, mais faible, inappliqué, dissipateur, égoïste ; et les fastes de son administration offriront à la postérité effrayée l'époque la plus désastreuse de l'histoire de la monarchie.....

## III

LE DESPOTISME SACERDOTAL<sup>1</sup>

Il importe infiniment à la société que les ministres des autels soient tellement circonscrits dans leur état, qu'il soit impossible à l'ambition et à l'intrigue de se mêler à leur zèle. C'est le seul moyen, s'il en est un, d'ôter au sacerdoce toute influence sur la juridiction civile, avec laquelle il ne doit avoir aucune relation qui l'affranchisse de la plus étroite dépendance; sinon les prêtres, toujours enveloppés dans les ténèbres sublimes de la religion, représentants des dieux, revêtus de leur pouvoir, chargés de leurs vengeances, rivaux insidieux et redoutables de toute autorité; réuniront tous les moyens d'usurper, seront juges dans leur cause, et feront de tous les hommes autant d'esclaves de la superstition prosternés à leurs pieds.

Mais cette réflexion du philosophe qui, méditant, d'après ses connaissances historiques, sur la nature des choses démontrée par les évé-

1. Extrait des *Lettres de cachet*.

ments, remonte des effets à leur cause, comment s'offrirait-elle à des hommes ignorants, simples, inexpérimentés, paresseux de raisonner au point d'en être tout à fait incapables, qu'on subjugué par l'étonnement et la terreur, l'espoir et la crainte, en leur promettant, en les menaçant, en leur commandant au nom du ciel, en accablant leur faible raison par des dogmes incompréhensibles, et par cela même plus imposants, d'autant plus avidement reçus qu'on emploie pour les établir des ressorts grossiers proportionnés au génie des prosélytes, et d'une efficacité si sûre qu'il est hors d'exemple qu'ils aient jamais manqué leur effet dans les mains même les plus maladroites? Les prêtres acquièrent donc nécessairement le plus grand ascendant sur les peuples. Législateurs inspirés, médiateurs tout-puissants entre Dieu et l'homme, ils le ceignent et l'aveuglent du bandeau de l'opinion : ils lui dictent des lois qui étendent et consolident leur pouvoir. Avides et usurpateurs en raison de ce qu'ils ont plus de moyens de s'agrandir, ils sèment sans relâche la superstition et ses absurdités, et bientôt ses fureurs, pour augmenter leurs prérogatives et leurs richesses....

Par une magie inconcevable, si les délires de l'amour-propre, les effets contagieux de l'enthousiasme et les excès de la cupidité pouvaient jamais étonner, les dogmes religieux, admis chez la plupart des hommes comme une tradition qu'ils n'ont pas même examinée, ont le pouvoir de les exciter avec plus de violence que la défense de leur liberté civile, tandis que, dans le cours ordinaire de la vie, les intérêts spirituels ont si peu d'influence sur leur conduite, en comparaison des intérêts temporels. Le souverain qui, en embrassant un parti, se déclare ouvertement contre l'autre, change bientôt l'enthousiasme en fureur, et les haines théologiques dégénèrent en révolte. Sa funeste partialité le force à réprimer et à punir avec la sévérité la plus inflexible les novateurs qui attaquent son autorité aussi bien que sa religion. Tout autre expédient que la violence est alors impraticable ; l'établissement de la tolérance même, quand on serait tenté d'y revenir, est impossible ; car tous les partis, également irrités par les outrages qu'ils ont faits ou reçus, s'y opposent avec le même acharnement. Il n'y a plus de remède à attendre que de l'excès du mal et de l'épuisement où les fureurs des guer-

res civiles, et l'anarchie qui en est la suite, jettent la nation qui ne lui échappera qu'en tombant sous le sceptre de fer d'un despote auquel elle n'aura plus la force de résister.

## IV

## LA LIBERTÉ ANGLAISE

Après avoir terminé ses procès devant le Parlement d'Aix, Mirabeau alla faire un voyage en Angleterre, où il publia ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*. Il rend compte de ses impressions dans une lettre adressée à Champfort :

Je ne suis pas enthousiaste de l'Angleterre, et j'en sais maintenant assez pour vous dire que si sa Constitution est la meilleure connue, l'administration en est la plus mauvaise possible, et que si l'Anglais est l'homme social le plus libre qu'il y ait sur la terre, le peuple anglais est un des moins libres qui existent..... Mais qu'est-ce donc que la liberté, puisque le peu qui s'en trouve dans une ou deux lois place au premier rang un peuple si peu favorisé de la nature ? Que ne peut pas une Constitution,

puisque celle-ci, quoique incomplète et défectueuse, sauve et sauvera quelque temps encore le peuple le plus corrompu de la terre de sa propre corruption? Quelle n'est pas l'influence d'un petit nombre de données favorables à l'espèce humaine, puisque ce peuple ignorant, superstitieux, entêté (car il est tout cela), cupide et très voisin de la foi punique, vaut mieux que la plupart des peuples connus, parce qu'il a quelque liberté civile?

## V

PAS DE CENSURE<sup>1</sup>

Ce serait faire injure à la vérité que de croire qu'elle peut être arrachée par le vent des doctrines contraires; qu'elles en viennent aux mains, et vous verrez de quel côté sera la victoire! La vérité eut-elle jamais le dessous quand elle fut attaquée à découvert et qu'on lui laissa la liberté de se défendre? Réfuter librement l'erreur est le plus sûr moyen de la détruire.

1. Extrait d'une brochure sur *la Liberté de la presse*, imitée de Milton. 1788.

Quelle contradiction ne serait-ce pas si, tandis que l'homme sage nous exhorterait à fouiller avidement partout pour découvrir le trésor caché de la vérité, le Gouvernement venait arrêter nos recherches et soumettre nos connaissances à des lois prohibitives?

Lorsqu'un homme a creusé la profonde mine des connaissances humaines, lorsqu'il en a extrait les découvertes qu'il veut mettre au grand jour, il arme ses raisonnements pour leur défense; il éclaire et discute les objections; ensuite il appelle son adversaire dans la plaine, et lui offre l'avantage du lieu, du vent et du soleil; car se cacher, tendre des embûches, s'établir sur le pont étroit de la censure, où l'agresseur soit nécessairement obligé de passer, quoique toutes ces précautions puissent s'accorder avec la valeur militaire, c'est toujours un signe de faiblesse et de couardise dans la guerre de la vérité. Qui peut douter de sa force éternelle et invincible? Qu'a-t-elle besoin, pour triompher, de police ni de prohibition? Ne sont-ce pas là les armes favorites de l'erreur? Accordez à la vérité un plus libre développement, sous quelque forme qu'elle se présente, et ne vous avisez pas de l'enchaîner tandis

qu'elle dort, car elle cesserait de parler son langage. Le vieux Protée ne rendait des oracles que lorsqu'il était garrotté. Mais la vérité dans cet état prend toute sorte de figures, excepté la sienne; peut-être même conforme-t-elle sa voix au temps et aux circonstances, jusqu'à ce qu'on la somme de redevenir elle-même.

Est-il quelque chose qui d'abord ressemble plus à l'erreur qu'une vérité qui lutte contre des préjugés que le temps a consacrés? On peut donc affirmer que la censure empêchera moins d'erreurs qu'elle ne proscrit de vérités. Pourquoi nous parler continuellement du danger des nouvelles opinions, puisque l'opinion la plus dangereuse est celle des personnes qui veulent qu'on ne pense et qu'on ne parle que par leur ordre ou par leur permission? D'ailleurs, il ne faut pas croire que les erreurs et les fausses doctrines ne soient point nécessaires à l'économie morale du monde. Si tout à coup la vérité se présentait à nous dans tout son éclat, elle accablerait notre faiblesse, et nos yeux ne pourraient en soutenir le spectacle. L'erreur est le nuage qui s'interpose entre elle et nous, et qui, ne se dissipant que par degrés, nous prépare à recevoir le jour de la vérité.

La brochure se terminait par une apostrophe aux hommes qui allaient composer les États généraux si longtemps espérés, enfin promis :

O vous qui bientôt représenterez les Français, vous qu'on n'aurait jamais assemblés si dans la main des hommes le malheur de semer le désordre et la ruine, et de rester sans pouvoir, ne suivait pas inévitablement le pouvoir de tout faire; vous qu'on assemble pour tout régénérer, parce que s'il reste encore quelque chose à détruire, il ne reste plus d'hommes crédules à tromper; vous qui répondrez, non pas à la France seule, mais à l'humanité entière, de tout le bien que vous n'aurez pas procuré à la patrie!... tremblez si, semblables aux rois ou plutôt à leurs ministres, vous croyez tout savoir ou pouvoir tout ignorer sans honte, parce que vous pourrez tout commander avec impunité! Obligés de tout savoir, pour décider sur tout, quand l'Europe vous écoute, comment saurez-vous tout, si un homme éclairé, le plus éclairé peut-être, mais le plus timide, croit se compromettre en parlant? Que la première de vos lois consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimitée, la liberté sans laquelle les autres ne seront jamais conquises,

parce que c'est par elle seule que les peuples et les rois peuvent connaître leur droit de l'obtenir, leur intérêt de l'accorder; qu'enfin votre exemple imprime le sceau du mépris public sur le front de l'ignorant qui craindra les abus de cette liberté.

## VI

## LETTRE A M. DE MONTMORIN

M. de Montmorin, ministre de Louis XVI, avait demandé à Mirabeau, dont il jugeait à sa valeur et dont il avait éprouvé déjà l'influence et le talent, de servir le Gouvernement dans sa lutte contre les Parlements. Mirabeau n'était rien moins que parlementaire. Mais les États généraux promis pouvaient être différés encore. Le Parlement, en face d'un prince qui venait de revendiquer imprudemment l'autorité absolue, se trouvait le seul gardien des libertés publiques. Mirabeau répondit à M. de Montmorin par un refus ainsi motivé :

Est-ce bien le moment de faire dénoncer à la France une aristocratie de magistrats, que celui où le roi n'a pas dédaigné de la dénoncer lui-même? Aujourd'hui, peut-on utilement servir

le gouvernement en portant sa livrée? Est-ce le moment de guerroyer pour l'autorité, que celui où l'on n'a pas craint de mettre dans la bouche du roi un discours dont la France va retentir et duquel il résulte, en bonne logique, *que la volonté seule du monarque fait la loi*? Peut-on croire que ceux qui posent de tels principes veuillent de bonne foi et préparent les États généraux? J'ai eu l'honneur de vous le dire, monsieur le comte, et je l'ai répété à M. le Garde des Sceaux: *je ne ferai jamais la guerre aux Parlements qu'en présence de la nation*. Là, et seulement là, ils doivent, ils peuvent être rendus et réduits à leur caractère de simples ministres de la justice. Mais si, à la place des droits qu'ils nous ont usurpés, nous ne voyons pas naître une Constitution sanctionnée par notre consentement, qui, d'entre les honnêtes gens, voudrait effacer les derniers vestiges de nos libertés mourantes? Si *la volonté d'un seul* doit faire désormais *la loi dans la monarchie*, qu'avons-nous besoin de nous mêler des disputes qui s'élèvent entre le monarque et les mandataires de sa volonté? Qu'avons-nous à perdre à cette guerre? ou plutôt comment n'encouragerions-nous pas la résistance des seuls corps qui

aient conservé les moyens de composer avec cette terrible volonté ?

Ah ! monsieur le comte, j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, il serait bien maladroit le Gouvernement qui rendrait la France parlementaire ! Elle serait bien inexplicable la conduite qui tendrait à accélérer cette pente dangereuse ! Eh quoi ! ne peut-on donc pas se passer du Parlement, par le fait, d'ici aux États généraux ? Pourquoi se hâter de s'en passer par le droit, si l'on veut réellement assembler la nation ? Combien cette précipitation ne paraîtra-t-elle pas suspecte ? Si l'on ôte à la nation le fantôme qu'elle a longtemps regardé comme le gardien de ses droits, sans l'appeler à en surveiller elle-même la conservation et l'exercice, elle ne croira pas que l'on détruit pour construire, que l'on réprime l'ambition des corps pour constituer le royaume ; elle croira que l'on marche au despotisme absolu, au simple et pur arbitraire. Il est bien téméraire celui qui pourrait répondre que, dans de telles circonstances exagérées par la méfiance publique, envenimées par les malveillants, il n'y aura point d'insurrection ; et s'il en arrive une, il n'est pas donné à la sagesse humaine d'en calculer les suites...

Que si l'on substitue, au contraire, un système vraiment national au langage suranné de l'autorité arbitraire, tout s'aplanit de soi-même. Eh ! ne voyez-vous pas, monsieur le comte, qu'au premier mot solennel qui indiquera l'époque précise de la convocation des États généraux, tout sera calmé ; que les bons citoyens, les hommes paisibles, les Français qu'on n'est pas encore parvenu à dégoûter de la monarchie, parce qu'ils sentent bien que la France est géographiquement monarchique, seront remplis d'espoir et de docilité à l'instant même ; qu'il ne restera pas le moindre moyen aux hommes turbulents, aux corps inquiets, d'exciter le plus léger orage jusqu'à l'Assemblée nationale ; que si le Gouvernement a besoin de secours momentanés, d'un crédit temporaire, c'est encore là le meilleur moyen de se les procurer, parce que les États généraux sont aussi nécessaires comme la seule ressource des finances que comme moyen unique de constituer le royaume, et *vice versa* ? qu'en un mot il n'y a de difficultés dans tout ceci que celles que l'on se suscite à soi-même, ou qui résultent de cette terrible maladie des ministres de ne pouvoir jamais se résoudre à donner aujourd'hui ce qui

leur sera infailliblement arraché demain?.....

Non, monsieur le comte, le moment de faire la guerre de plume aux parlements n'est pas venu. On se méfie trop et à trop bon droit du Gouvernement : qu'il recouvre la confiance de la nation (et certes, il ne le peut plus qu'en l'appelant à connaître ses affaires, et à décréter les secours que leur situation exige); qu'il recouvre la confiance de la nation : soudain les Parlements seront, par la force des choses, réduits à leur véritable nature; leurs coupables intrigues seront avortées; leurs folles provocations recevront leur digne salaire; toute leur force est dans la détresse du Gouvernement et le mécontentement des peuples.

Voilà, monsieur le comte, le précis très succinct des réflexions que m'a dictées ma très sincère envie de vous servir, combinée avec les événements et le respect que je dois à moi-même. Ne compromettez pas un serviteur zélé qui comptera pour rien ses dangers le jour où il faudra se dévouer à la patrie; mais qui, au prix de toutes les couronnes, ne voudrait pas se prostituer dans une cause équivoque où le but est incertain, le principe douteux, la marche effrayante et ténébreuse. Eh! ne perdrais-je pas tout ce peu

de talent dont vous vous exagérez l'influence, si je renonçais à cette inflexible indépendance qui seule m'a valu des succès, et qui seule peut me rendre utile à mon pays, à mon roi? Le jour où, sous l'inspiration de ma conscience, et fort de ma conviction, citoyen pur, sujet fidèle, écrivain vierge, je me jetterai dans la mêlée, je pourrai dire : *Ecoutez un homme qui n'a jamais varié dans ses principes, ni déserté la cause publique!*

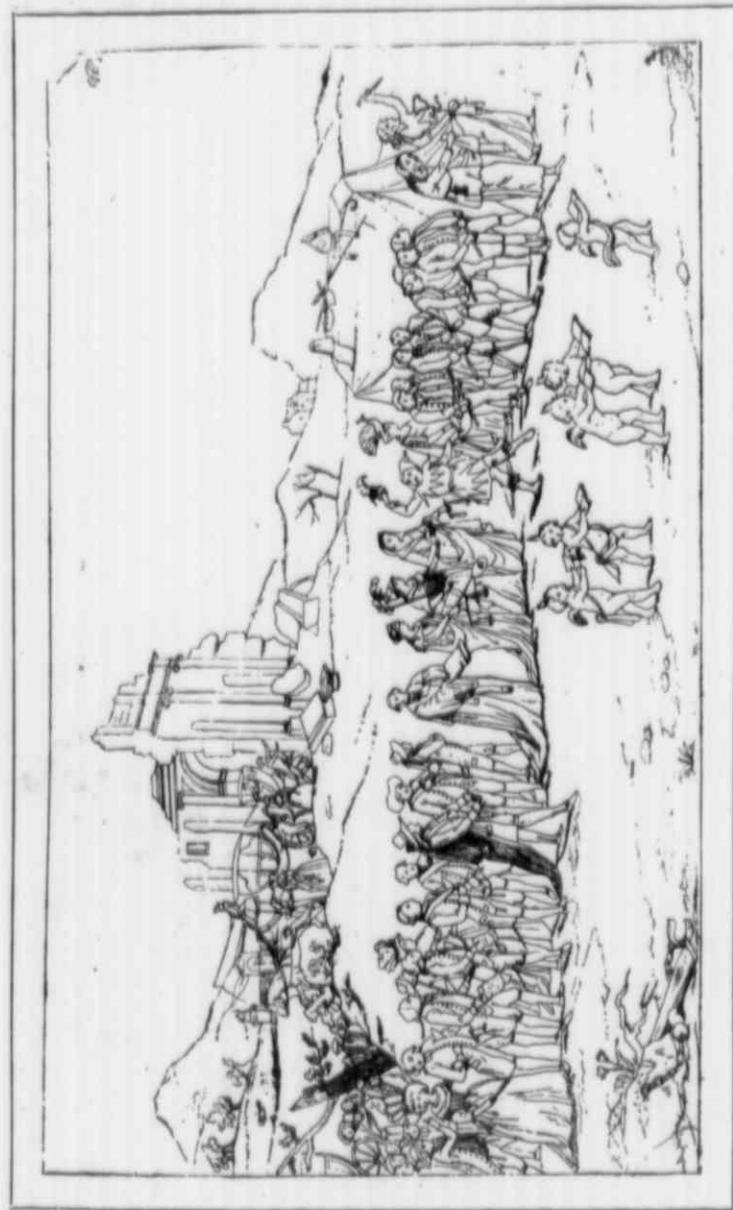
18 avril 1788.

## VII

### CE QUE SERONT LES ÉTATS GÉNÉRAUX — GUERRE AUX PRIVILÉGIÉS ET AUX PRIVILÈGES

Cette lettre, que M. Seinguerlet a trouvée en fouillant des archives d'Alsace, et qu'il a publiée récemment, n'était nullement inédite. Elle est citée déjà dans les mémoires de Lucas-Montigny.

Elle est adressée à M. Levrault, libraire à Strasbourg, qui fut plus tard, sous la Convention, procureur général syndic.



CONVOI DE TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR DES ABUS  
(d'après une caricature de 1789)

Paris, le 16 août 1788.

... Il n'est plus possible de douter que les États généraux auront lieu. Qui payerait le premier mai 1789, je vous le demande? Il est arrivé au Gouvernement ce que je lui ai prédit : *Si vous ne les voulez pas à pied, ils viendront à cheval.* On en a hâté l'époque jusqu'à la précipitation, et certes on s'en apercevra. Que feront-ils? Certainement beaucoup de sottises; mais qu'importe! Les nations ont, comme les enfants, leurs tranchées, leurs maux de dents, leurs rugissements; elles se forment de même.

Les premiers États généraux seront tumultueux : ils iront trop loin peut-être. Les seconds assureront leur marche; les troisièmes achèveront la Constitution. Ne nous défendons point du besoin d'en créer une tout entière; que tout soit juste aujourd'hui, tout sera légal demain. Surtout gardons-nous de l'érudition, dédaignons ce qui s'est fait, cherchons ce qu'il faut faire, et n'entreprenons pas trop. Consentement à l'impôt et aux emprunts, liberté civile, assemblée périodique, voilà les trois points capitaux qui doivent reposer sur une déclaration précise des droits nationaux : le reste viendra assez vite.

Quant à mes vues particulières, je le dirai nettement à vous, mais à vous seul : *La guerre aux privilégiés et aux privilèges*, voilà ma devise. Les privilèges sont utiles contre les rois, mais ils sont détestables contre les nations, et jamais la nôtre n'aura d'esprit public tant qu'elle n'en sera pas délivrée. Voilà pourquoi nous devons rester et pourquoi je serai personnellement, moi, très monarchique. Eh! de bonne foi, que serait une République composée de toutes les aristocraties qui nous rongent? Le foyer de la plus active tyrannie. Vous l'apprendrez assez de la guerre intestine qui dévorera les États généraux, surtout si le Gouvernement s'obstine à ne pas les vouloir nombreux. Huit cents personnes (et au-dessous de ce nombre il n'y a pas de représentation décente de la nation française) se mènent plus aisément que trois cents; cinq ou six personnes déterminent toujours le troupeau, quelque gros qu'il soit. S'il est petit, des rixes particulières auront plus d'influence; si nombreux, ce sera le talent; et sans corrompre (ceux que l'on peut corrompre ne valent jamais d'être corrompus), le Gouvernement peut et doit s'assurer ces cinq ou six hommes.

C'est une vue très profonde et très saine que

la différence caractéristique de la Révolution qui se prépare et de celles qui l'ont précédée.

Je suis à cet égard entièrement de votre opinion.

Ce serait reculer barbarement notre âge que de recourir à des révolutions violentes; l'instruction, grâce à l'imprimerie, suffit pour opérer toutes celles dont nous avons besoin, toutes celles que se doit l'espèce humaine, et de cette manière seule les nations ne perdront rien à leurs acquisitions.

Votre lettre est bien sage et même bien forte sous ce point de vue; elle montre que vous méditez beaucoup; or je ne connais qu'un point de distance véritable entre les hommes : l'aptitude à la méditation. Rien de grand ne se fait que par cette aptitude.

### VIII

#### POLITIQUE DE MIRABEAU — L'HOMME D'ÉTAT

Il n'est pas toujours expédient, il n'est pas toujours convenable de consulter uniquement le droit sans rien accorder aux circonstances.

Il est cette différence essentielle entre le mé

taphysicien, qui, dans la méditation du cabinet, saisit la vérité dans son énergique pureté, et l'homme d'État, qui est obligé de tenir compte des antécédents, des difficultés, des obstacles ; il est, dis-je, cette différence entre l'instructeur du peuple et l'administrateur politique, que l'un ne songe qu'à *ce qui est*, et l'autre s'occupe de *ce qui peut être*.

Le métaphysicien, voyageant sur une mappemonde, franchit tout sans peine et ne s'embarasse ni des montagnes, ni des déserts, ni des fleuves, ni des abîmes ; mais quand on veut réaliser le voyage, quand on veut arriver au but, il faut se rappeler sans cesse qu'on marche sur la terre, et qu'on n'est plus dans le monde idéal<sup>1</sup>....

.... Si le projet de réclamer hautement les grands principes de la liberté est un de ceux qui entraînent le plus fortement un ami des

1. Mirabeau est d'avis que les députés philosophes font perdre bien du temps à l'Assemblée. Il ne perd aucune occasion de dire leur fait aux *métaphysiciens*, qui ne comprennent pas sa modération politique. Il écrit à Mauvillon :

« L'effervescence est prodigieuse, et l'on est irrité de ce que je suis toujours aux partis modérés ; mais je suis si convaincu qu'il y a une différence énorme entre voyager sur le mappemonde ou, en réalité, sur la terre ;

hommes, aussitôt qu'il veut passer à l'exécution, il se trouve placé entre deux écueils. La vérité commande de tout dire, et la sagesse invite à temporiser ; d'un côté, la force de la justice porte à franchir les timides considérations de la prudence ; de l'autre, la crainte d'exciter une fermentation dangereuse alarme ceux qui ne voudraient pas acheter le bien de la postérité au prix du malheur de la génération actuelle. O vous, tyrans de la terre, vous ne ressentez pas, en la couvrant de maux et de ravages, la moitié des inquiétudes qu'éprouvent ses bienfaiteurs en cherchant à les réparer ! Le philosophe qui travaille pour le temps, et qui, dans son époque, ne s'adresse pas à la multitude, doit venger l'humanité sans ménagement ; sa circonspection serait faiblesse, ses égards lâcheté, sa tolérance prévarication. Mais l'homme d'État qui agit sur tous. et, dans un moment donné, s'assujettit à une marche plus mesurée, il ne

je le suis tellement que nos commettants s'intéressent extrêmement peu à nos discussions métaphysiques, tout importantes qu'elles puissent être, et que nous ne pourrions compter vraiment sur leur appui qu'alors que nous toucherons directement au pot-au-feu ; je le suis tellement que le meilleur moyen de faire avorter la Révolution, c'est de trop demander, que je mériterai encore longtemps cet honorable reproche. »

livre des armes au peuple qu'en lui apprenant à s'en servir, de peur que, dans un premier accès d'ivresse, il n'en abuse, et ensuite ne les tourne contre lui-même, et ne les rejette après avec autant de remords que d'effroi.

## IX

## LES ESPÉRANCES DE MIRABEAU

Ces lignes sont extraites d'un projet d'adresse de l'Assemblée à ses commettants, peu de jours après qu'elle se fut enfin constituée : ce projet, tout de la main de Mirabeau, ne put être discuté, tant les événements se succédèrent avec rapidité. — On est à la veille du 14 juillet. Mirabeau, quelle que soit sa clairvoyance, peut croire encore ou du moins faire espérer au peuple que la Révolution s'accomplira pacifiquement.

.... L'histoire n'a souvent raconté que les actions des bêtes féroces, parmi lesquelles on distingue de loin en loin des héros; il nous est permis d'espérer que nous commençons l'histoire des hommes, celle des frères qui, nés pour se rendre mutuellement heureux, sont d'accord

presque dans leurs dissentiments, puisque leur objet est le même et que leurs moyens seuls diffèrent. Nos combats sont de simples discussions, nos ennemis sont des préjugés pardonnables, nos victoires ne sont pas cruelles, nos triomphes seront bénis par ceux qui seront subjugués les derniers. Ah! malheur à qui ne craindrait de corrompre une révolution pure, et de livrer aux tristes hasards des événements les plus incertains le sort de la France, qui n'est pas douteux si nous voulons tout attendre de la justice et de la raison.

Quand on pense tout ce qu'il doit résulter pour le bonheur de vingt-cinq millions d'hommes d'une constitution légale, substituée aux caprices ministériels, du concours de toutes les volontés, de toutes les lumières pour le perfectionnement de nos lois, de la réforme des abus, de l'adoucissement des impôts, de l'économie dans les finances, de la modération dans les peines, de la règle dans les tribunaux, de l'abolition d'une foule de servitudes qui entravent l'industrie et mutilent les facultés humaines; en un mot, de ce grand système de liberté qui, s'affermissant sur les bases des municipalités rendues à des élections libres, s'élève graduel-

lement jusqu'aux administrations provinciales, et reçoit sa perfection du retour annuel des États généraux; quand on pense tout ce qu'il doit résulter de la restauration de ce vaste empire, on sent que le plus grand des forfaits, le plus noir attentat contre l'humanité serait de s'opposer à la haute destinée de notre nation, de la repousser dans le fond de l'abîme pour la tenir opprimée sous le poids de toutes ses chaînes. Mais ce malheur ne pourrait être que le résultat des calamités de tout genre qui accompagnent les troubles, les noirceurs, les abominations des guerres civiles. Notre sort est dans notre sagesse. La violence seule pourrait rendre douteuse ou même anéantir cette liberté que la raison nous assure.

## DEUXIÈME PARTIE

### DISCOURS POLITIQUES .

#### CHAPITRE PREMIER

#### MIRABEAU EN PROVENCE

##### RÉPONSE AUX PRÉTENDUS AMIS DE LA PAIX

Les lettres de convocation des États généraux, parues le 27 décembre 1788, avaient établi, conformément aux décisions de l'Assemblée des notables du 3 décembre, « que le nombre des députés du Tiers État serait égal à celui des deux autres ordres réunis. »

C'était la justice même, puisque le Tiers État formait l'immense majorité de la nation. Mais c'était aussi la ruine des privilégiés, car cette pre-

mière concession en appelait une seconde, la substitution au vote par *ordre* du vote par *tête*.

Jusque-là, les États généraux avaient voté par ordre, chaque ordre délibérant à part et disposant d'une voix. Il était donc toujours facile à la *noblesse* et au *clergé*, les deux ordres privilégiés, sans cesse ligués contre les intérêts du peuple, de réduire à l'impuissance, par la majorité de deux voix contre une, le troisième ordre, le *Tiers État*, qui seul représentait véritablement le pays. Au contraire, si le vote par tête était accordé, ce qui semblait la conséquence logique du règlement électoral, le Tiers État, disposant d'autant de voix que les deux ordres ensemble, allait pouvoir triompher de leur coalition, et se trouver maître à la fois des décisions de l'Assemblée et des destinées de la France.

Aussi les privilégiés firent-ils partout une vive opposition au décret du roi. — En Provence particulièrement, la noblesse et le clergé provoquèrent une assemblée générale des États provinciaux, pour protester contre une mesure qui leur paraissait illégale et arbitraire, parce qu'elle attentait aux droits d'une province volontairement soumise à la France, à condition de garder toujours ses propres lois.

Mirabeau, d'abord admis dans la Chambre de la noblesse, y combattit cette protestation avec vi-

gueur, le 21 janvier 1789. On ne l'écouta pas, et même, pour se débarrasser de lui, on l'exclut de de l'ordre, *parce qu'il ne possédait pas de fief*. Mirabeau riposta par deux discours : un, le 23 janvier, pour défendre les droits des nobles sans fief; un autre, le 30 janvier, sur la « représentation illégale de la nation provençale dans ses États actuels, et sur la nécessité de convoquer une assemblée générale des trois ordres ». Ce discours, publié ensuite en brochure, attaquait le mode d'élection et de votation alors en vigueur, et revendiquait nettement les droits du suffrage universel.

Cette intervention de Mirabeau empêcha l'entente des privilégiés avec le Tiers État, et la protestation échoua. Aussi, quoique ses paroles fussent pleines de mesure, les privilégiés, par dépit, l'accusèrent « d'être un ennemi de la paix, et d'être venu rompre, par une motion incendiaire, un accord conclu et juré ». Mirabeau répondit, le 7 février, non pas par un discours, parce que l'assemblée fut suspendue, mais par une brochure intitulée : « Réponse aux protestations faites au nom des prélats et des possédant fiefs de l'assemblée des États actuels de Provence, contre le discours du comte de Mirabeau sur la représentation de la nation provençale dans les États actuels, et sur la nécessité de convoquer une assemblée gé-

nerale des trois ordres. » Voici un passage fameux de cette réponse :

Qu'ai-je donc fait de si coupable? J'ai désiré que mon ordre fût assez habile pour donner aujourd'hui ce qui lui sera infailliblement arraché demain; j'ai désiré qu'il s'assurât le mérite et la gloire de provoquer l'assemblée des trois ordres que toute la Provence demande à l'envi... Voilà le crime de l'ennemi de la paix! ou plutôt j'ai cru que le peuple pouvait avoir raison... Ah! sans doute un patricien souillé d'une telle pensée mérite des supplices! Mais je suis bien plus coupable qu'on ne suppose; car je crois que le peuple qui se plaint a toujours raison, que son infatigable patience attend constamment les derniers excès de l'oppression pour se résoudre à la résistance; qu'il ne résiste jamais assez longtemps pour obtenir la réparation de tous ses griefs; qu'il ignore trop que, pour se rendre formidable à ses ennemis, il lui suffirait de rester immobile, et que le plus innocent comme le plus invincible des pouvoirs est celui de refuser à faire. Je pense ainsi; punissez l'ennemi de la paix.

Mais vous, ministres d'un Dieu de paix, qui,

institués pour bénir et non pour maudire, avez lancé sur moi l'anathème, sans daigner même essayer de me ramener à d'autres maximes!

Et vous, amis de la paix, qui dénoncez au peuple, avec la véhémence de la haine, le seul défenseur qu'il ait trouvé hors de son sein;

Qui, pour cimenter la concorde, remplissez la capitale et la province de placards propres à armer le peuple des campagnes contre celui des villes, si vos faits ne réfutaient pas vos écrits;

Qui, pour préparer les voies de conciliation, protestez contre le règlement provisoire de convocation des États généraux, parce qu'il donne au peuple un nombre de députés égal à ceux des deux autres ordres réunis; et contre tout ce que fera l'Assemblée nationale, si ses décrets n'assurent pas le triomphe de vos prétentions, l'éternité de vos privilèges!

Généreux amis de la paix! j'interpelle ici votre honneur, et je vous somme de déclarer quelles expressions ont attenté au respect dû à l'autorité royale ou aux droits de la nation! Nobles provençaux, l'Europe est attentive; pesez vos réponses. Hommes de Dieu, prenez garde! Dieu vous écoute.

Que si vous gardez le silence, si vous vous renfermez dans les vagues déclamations que vous avez lancées contre moi, souffrez que j'ajoute un mot.

Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens; mais atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs et de cette poussière naquit Marius: Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse.

Mais vous, communes, écoutez celui qui porte vos applaudissements dans son cœur sans en être séduit. L'homme n'est fort que par l'union, il n'est heureux que par la paix. Soyez fermes, et non pas opiniâtres; courageux, et non pas tumultueux; libres, mais non pas indisciplinés; sensibles, mais non pas enthousiastes. Ne vous arrêtez qu'aux difficultés importantes, et soyez

alors entièrement inflexibles; mais dédaignez les contentions de l'amour-propre, et ne mettez jamais en balance un homme et la patrie. Surtout hâtez autant qu'il est en vous l'époque de ces États généraux qu'on vous accuse d'autant plus âprement de reculer, qu'on en redoute davantage les résultats; de ces États généraux où tant de prétentions seront déjouées, tant de droits rétablis, tant de maux réparés; de ces États généraux enfin où le monarque lui-même désire que la France se régénère.

Pour moi, qui dans ma carrière publique n'ai jamais craint que d'avoir tort; moi qui, enveloppé de ma conscience et armé de principes, braverai l'univers: soit que mes travaux et ma voix vous soutiennent dans l'Assemblée nationale, soit que mes vœux seuls vous y accompagnent, de vaines clameurs, des protestations injurieuses, des menaces ardentes, toutes les convulsions, en un mot, des préjugés expirants, ne m'en imposeront pas. Eh! comment s'arrêtrait-il aujourd'hui dans sa course civique celui qui, le premier d'entre les Français, a professé hautement son opinion sur les affaires nationales, dans un temps où les circonstances étaient bien moins urgentes, et la tâche bien plus périlleuse?

Non, les outrages ne lasseront pas ma constance; j'ai été, je suis, je serai jusqu'au tombeau l'homme de la liberté publique, l'homme de la Constitution. Malheur aux ordres privilégiés, si c'est là plutôt être l'homme du peuple que celui des nobles! car les privilèges finiront, mais le peuple est éternel.

## CHAPITRE SECOND

MIRABEAU A L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE

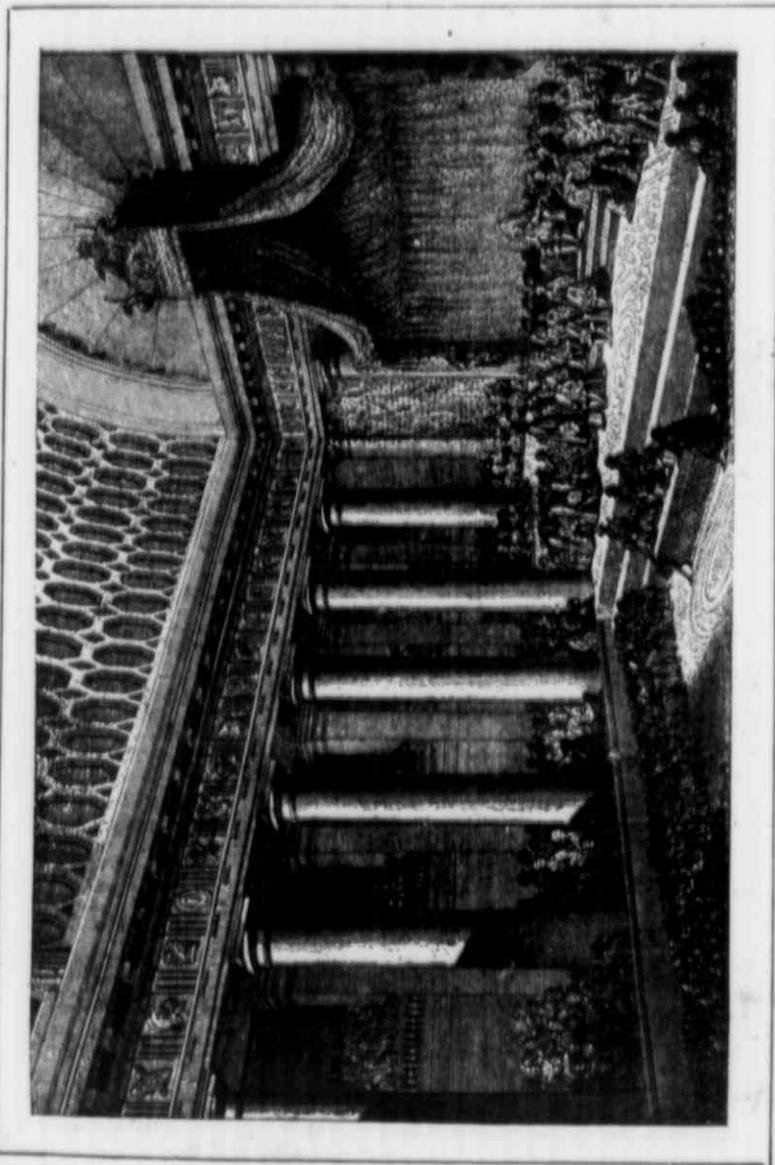
## I

## LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE FRANÇAIS

Malgré l'opposition des privilégiés, Mirabeau fut élu député du Tiers État à la fois par Aix et par Marseille. Il opta pour Aix. — Les États généraux s'ouvrirent le 5 mai 1789, et Mirabeau vint y siéger comme représentant des communes. — Dès le début son intelligence nette de la situation jointe à une rare éloquence lui donna une influence décisive dans l'Assemblée.

La première question qui se posa fut celle du mode de votation, par ordre ou par tête: et elle se posa à propos de la vérification des pouvoirs. Le Tiers État voulait une vérification commune. La noblesse et le clergé insistaient pour une vérification séparée. — La décision à prendre était capitale, car elle devait préjuger toutes les autres.

Aussi donna-t-elle lieu à des débats et à des pourparlers qui durèrent tout le mois de mai. En



OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX (5 mai 1789)

vain, pour essayer une conciliation, les trois ordres nommèrent-ils des commissaires chargés de conférer ensemble. La question restait encore pendante le 16 juin. Cependant le Tiers État avait le droit et



COSTUME DES TROIS ORDRES : TIERS ÉTAT, NOBLESSE, CLERGÉ

sentait le besoin de se constituer. Mais sous quel nom? — Celui d'États généraux était impropre à cause de l'isolement des deux ordres privilégiés. L'abbé Sieyès proposa : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation*. — Mirabeau combattit cette dénomination comme incomplète, inintelligible et dangereuse, et mit en avant celle de *Représentants du peuple français*. — Comme le mot *peuple* soulevait quelques objections, il le défendit ainsi :

On a cru m'opposer le plus terrible dilemme en me disant que le mot *peuple* signifie nécessairement ou trop ou trop peu; que si on l'explique dans le même sens que le latin *populus*, il signifie la *nation*, et qu'alors il a une acception plus étendue que le titre auquel aspire la généralité de l'Assemblée; que si on l'entend dans un sens plus restreint comme le latin *plebs*, alors il suppose des ordres, des différences d'ordre, et que c'est là ce que nous voulons prévenir. On a même été jusqu'à craindre que ce mot ne signifiât ce que les Latins appelaient *vulgus*, ce que les Anglais appellent *mob*, ce que les aristocrates, tant nobles que roturiers, appellent insolemment la *canaille*.

A cet argument, je n'ai que ceci à répondre: c'est qu'il est infiniment heureux que notre langue, dans sa stérilité, nous ait fourni un mot que les autres langues n'auraient pas donné dans leur abondance; un mot qui présente tant d'acceptions différentes, un mot qui, dans ce moment qu'il s'agit de nous constituer sans hasarder le bien public, nous qualifie sans nous avilir, nous désigne sans nous rendre terribles; un mot qui ne puisse nous être contesté et qui, dans son exquise simplicité, nous rende chers

à nos commettants, sans effrayer ceux dont nous avons à combattre la hauteur et les prétentions; un mot qui se prête à tout et qui, modeste aujourd'hui, puisse grandir notre existence à mesure que les circonstances le rendront nécessaire; à mesure que, par leur obstination, par leur faute, les classes privilégiées nous forceront à prendre en main la défense des droits nationaux, de la liberté du peuple.

Je persévère dans ma motion et dans la seule expression qu'on en avait attaquée, je veux dire la qualification de *peuple français*, je l'adopte, je la défends, je la proclame, par la raison qui la fait combattre.

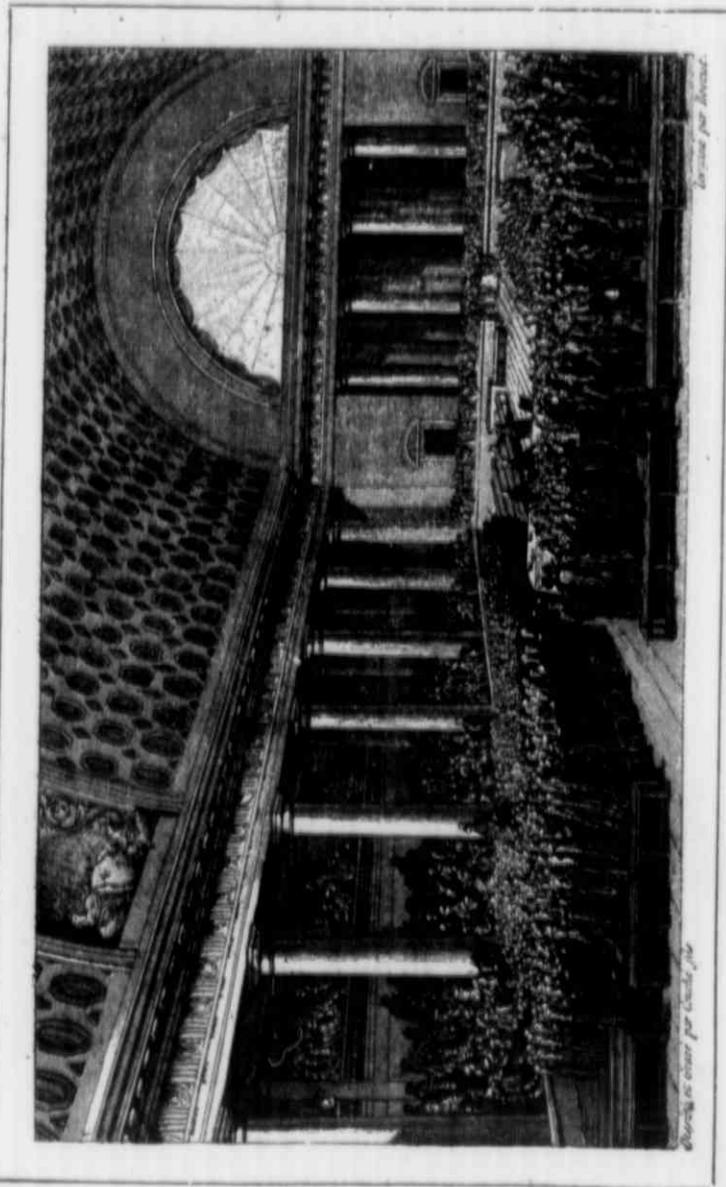
Oui, c'est parce que le nom de peuple n'est pas assez respecté en France, parce qu'il est obscurci, couvert de la rouille du préjugé, parce qu'il nous présente une idée dont l'orgueil s'alarme et dont la vanité se révolte; parce qu'il est prononcé avec mépris dans les Chambres des aristocrates, c'est pour cela même, Messieurs, que nous devons nous imposer, non seulement de le relever, mais de l'ennoblir, de le rendre désormais respectable aux ministres et cher à tous les cœurs. Si ce nom n'était pas le nôtre, il faudrait le choisir entre tous, l'envi-

sager comme la plus précieuse occasion de servir ce peuple qui existe, ce peuple qui est tout, ce peuple que nous représentons, dont nous défendons les droits, de qui nous avons reçu les nôtres, et dont on semble rougir que nous empruntions notre dénomination et nos titres. Ah ! si le choix de ce nom rendait au peuple abattu de la fermeté, du courage !... Mon âme s'élève en contemplant dans l'avenir les heureuses suites que ce nom peut avoir ! Le peuple ne verra plus que nous, et nous ne verrons plus que le peuple ; notre titre nous rappellera et nos devoirs et nos forces. A l'abri d'un nom qui n'effarouche point, qui n'alarme point, nous jetterons un germe, nous le cultiverons, nous en écarterons les ombres funestes qui voudraient l'étouffer ; nous le protégerons : nos derniers descendants seront assis sous l'ombrage bienfaisant de ses branches immenses.

Représentants du peuple, daignez me répondre. Irez-vous dire à vos commettants que vous avez repoussé ce nom de peuple ? Que si vous n'avez pas rougi d'eux, vous avez pourtant cherché à éluder cette dénomination qui ne vous paraît pas assez brillante ? Qu'il vous faut un titre plus fastueux que celui qu'ils vous ont con-

féré ? Eh ! ne voyez-vous pas que le nom de *représentant du peuple* vous est nécessaire parce qu'il vous attache le peuple, cette masse imposante sans laquelle vous ne seriez que des individus, de faibles roseaux qu'on briserait un à un ! Ne voyez-vous pas qu'il vous faut le nom du peuple, parce qu'il donne à connaître au peuple que nous avons lié notre sort au sien, ce qui lui apprendra à reposer sur nous toutes ses pensées, toutes ses espérances !

Plus habiles que nous, les héros bataves qui fondèrent la liberté de leur pays prirent le nom de *gueux* ; ils ne voulurent que ce titre, parce que le mépris de leurs tyrans avait prétendu les en flétrir, et ce titre, en leur attachant cette classe immense que l'aristocratie et le despotisme avilissaient, fut à la fois leur force, leur gloire et le gage de leur succès. Les amis de la liberté choisissent le nom qui les sert le mieux, et non celui qui les flatte le plus ; ils s'appelleront les *remonstrans* en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les *gueux* dans les Pays-Bas. Ils se paretront des injures de leurs ennemis ; ils leur ôteront le pouvoir de les humilier avec des expressions dont ils auront su s'honorer.



LES DÉPUTÉS SE CONSTITUENT EN ASSEMBLÉE NATIONALE

II

RÉPLIQUE A M. DE BRÉZÉ

Le titre de *Représentant du Peuple français*, malgré le discours de Mirabeau, ne fut pas adopté. Sur la proposition du député Legrand, appuyée par Sieyès, le beau nom d'*Assemblée nationale* prévalut.

Les députés ainsi constitués commencèrent leurs travaux. Mais, effrayée de leur résolution, la Cour essaya de les dissoudre. Le 20 au matin, ils trouvèrent le local ordinaire de l'Assemblée fermé et entouré de troupes. Une proclamation du Gouvernement annonçait pour le 22 une séance royale.

C'est alors que les représentants de la nation, outragés dans leur dignité, forts de leur droit, se réunirent sous la présidence de Bailly pour prêter, au *Jeu de Paume*, ce fameux serment « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la Constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides ».

La séance royale n'eut lieu que le 23, au milieu d'un déploiement de troupes inusité et menaçant. Le roi prononça trois discours, et un secrétaire d'Etat donna lecture de ses volontés. Il ordonnait



SERMENT DU JEU DE PAUME (ENSEMBLE)



LE SERMENT DU JEU DE PAUME (DÉTAIL)

1 J.-S. Bailly, maire de Paris. — 2 Sieyès. — 3 L'abbé Grégoire. — 4 Rabaut Saint-Étienne, ministre protestant. — 5 Dom Gerle. — 6 Pétion. — 7 Robespierre. — 8 Merlin. — 9 Dupont de Nemours. — 10 Dubois-Craucé. — 11 Le Père Gérard. — 12 MIRABEAU. — 13 Barnave. — 14 Barère. — 15 Rewbell. — 16 Prieur de la Marne. — 17 Bouche.

que la distinction des trois ordres et la séparation des députés en trois Chambres fussent conservées. Il déclarait nulles toutes les délibérations des députés du Tiers. Enfin, il ordonnait aux députés de se retirer, et de se rendre le lendemain chacun dans la Chambre affectée à son ordre.

Les députés de la noblesse, et une partie de ceux du clergé, dociles à la parole du roi, quittèrent la salle. Tous les membres de l'Assemblée nationale, qu'avaient renforcée la veille cent quarante-neuf membres du clergé et quelques nobles, gardèrent leurs places, immobiles et silencieux. Mirabeau traduisit leurs sentiments par ces paroles :

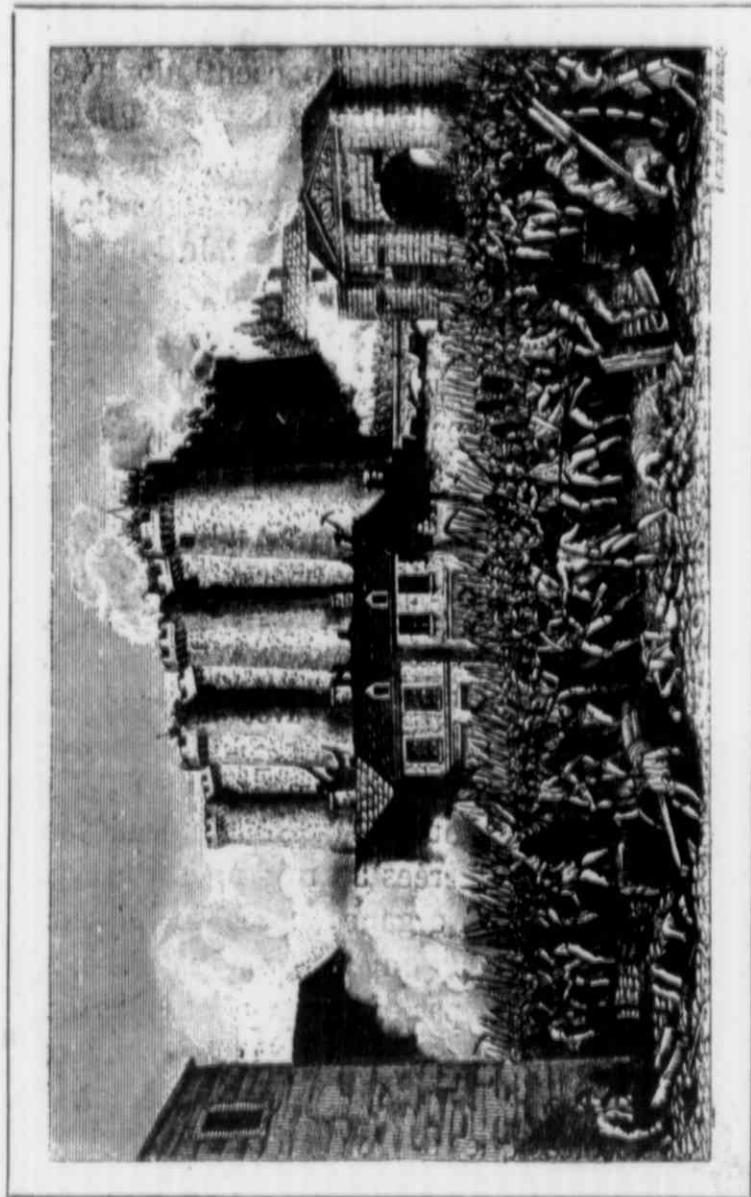
Messieurs, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature ? L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux ? Qui vous fait ce commandement ? Votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses ? Votre mandataire. Lui qui doit les recevoir de vous, de nous, messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable ; de nous enfin, de qui, seuls, vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur

certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par vous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée, une force militaire environne l'Assemblée ! Où sont les ennemis de la nation ? Catilina est-il à nos portes ? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment ; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la Constitution.

M. le marquis de Brézé, le grand maître des cérémonies, voyant que les députés ne se retiraient point, s'approcha du président et dit : « Messieurs, vous avez entendu les intentions du roi. »

Aussitôt Mirabeau lui fait avec dignité cette réplique fameuse :

Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; mais vous qui ne sauriez être son organe auprès de l'Assemblée nationale, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des



LA PRISE DE LA BASTILLE (14 juillet 1789)

ordres pour employer la force. Allez dire à votre maître <sup>1</sup> que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes.

III

POUR LE RENVOI DES MINISTRES — LE SILENCE  
DES PEUPLES EST LA LEÇON DES ROIS

La royauté, forcée de céder sur la question du vote par tête, eut le tort de laisser voir qu'elle n'acceptait pas sa défaite sans arrière-pensée. Des rassemblements de troupes, des paroles et des largesses imprudentes inquiètent Paris et lui font craindre un coup de force. Le renvoi de Necker, le 11 juillet, et son remplacement par des ministres notoirement hostiles à la cause populaire mettent le comble à l'inquiétude, et soulèvent dans Paris un mécontentement dont l'explosion est la journée du 14, et le résultat la prise de la Bastille.

A Versailles, pendant ce temps, l'Assemblée siégeait en permanence. Elle avait envoyé coup sur coup des députations au roi pour lui demander le

1. Ces cinq mots : *Allez dire à votre maître* ne sont pas au *Moniteur*.

rappel des ministres disgraciés sans obtenir de réponse satisfaisante.

A la nouvelle des événements du 14 juillet, elle résolut d'envoyer une nouvelle députation de vingt-quatre membres chargés de lui peindre, avec les maux présents, ceux qu'entraînerait inévitablement une plus longue résistance au vœu de l'Assemblée et de la nation.

Au moment où la députation allait partir, Mirabeau lui adressa ces paroles mémorables :

Dites-lui bien, dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents ; dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers gorgés d'or et de vin, ont prêté dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale ; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy.

Dites-lui que ce Henri dont l'Univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans

Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé.

La députation allait partir : on apprend que le roi, de son propre mouvement, s'est déterminé à venir au milieu des représentants de la nation. A cette nouvelle, des applaudissements font retentir la salle ; mais plusieurs membres s'élèvent contre ces marques de joie au moins prématurées, quand la patrie est en deuil. Alors Mirabeau :

Attendez que le roi nous ait fait connaître les bonnes dispositions qu'on nous annonce de sa part ; qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque dans ce moment de douleur... Le silence des peuples est la leçon des rois.

## IV

## SUR L'ASSASSINAT DE BERTHIER ET DE FOULON

La journée du 14 juillet avait amené des violences, suite déplorable, mais presque inévitable de tout soulèvement populaire. Le gouverneur de la Bas-

tille, M. de Launay et le prévôt des marchands, M. de Flesselles, furent tués le jour même de la révolte. Les troubles continuèrent à Paris malgré les satisfactions données par le roi à l'Assemblée et les mesures prises par l'Assemblée elle-même pour y mettre ordre. Le 22 juillet, le conseiller d'État Foulon et son gendre l'intendant Berthier, particulièrement détestés du peuple qui les accusait d'avoir favorisé la disette et le coup d'État, furent arrêtés et exécutés sans jugement. Cet attentat souleva l'indignation publique : La Fayette et Bailly crurent devoir offrir leur démission, et ne la retirèrent que sur les instances de la commune. Mirabeau, dans sa dix-neuvième lettre à ses commettants, juge avec la plus grande impartialité ces vengeances populaires. Il fait très bien la part des circonstances qui les expliquent et les excusent, tout en mettant la Révolution en garde contre l'anarchie qui serait sa perte.

Que l'on compare le nombre des innocents sacrifiés par les méprises et les sanguinaires maximes des tribunaux, les vengeances ministérielles exercées seulement dans le donjon de Vincennes, dans les cachots de la Bastille, qu'on les compare avec les soudaines et impétueuses vengeances de la multitude, et qu'après on décide de quel côté se trouve la barbarie ! Au mo-

ment où cet enfer créé par la tyrannie pour le tourment de ses victimes s'est ouvert aux yeux de la capitale ; au moment où tous les citoyens ont été admis à descendre dans ces lugubres souterrains, à peser les fers de leurs amis, de leurs défenseurs ; au moment où les feuilles de ces archives d'iniquité sont tombées dans toutes les mains, certes, il faut que le peuple soit essentiellement bon pour que cette révélation des atrocités des ministres ne l'ait pas rendu aussi cruel qu'eux-mêmes et n'ait pas fait verser plus de sang... La colère du peuple... Ah ! si la colère du peuple est terrible, c'est le sang-froid du despotisme qui est atroce. Les cruautés systématiques font plus de malheureux en un jour que les insurrections populaires n'immolent de victimes pendant des années.

Voyez combien de causes avaient préparé les matériaux de cette explosion ! Tous les dénis de justice, toutes les insultes, tous les scandales : des ministres chéris, exilés ; le rebut du mépris public inauguré à la tête de ceux qui les remplacent ; le sanctuaire des lois profané ; l'Assemblée nationale compromise et menacée ; des troupes étrangères, de l'artillerie ; la capitale au moment d'être assiégée ou envahie ; les apprêts

d'une guerre civile, que dis-je ! d'une horrible boucherie où tous les amis du peuple, connus ou soupçonnés, devaient tomber, surpris, désarmés, sous le glaive des soldats, et, pour tout dire en un mot, deux cents ans d'oppression particulière, politique et fiscale, féodale et judiciaire, couronnés par la plus horrible conjuration dont les fastes du monde garderont à jamais la mémoire... voilà ce qui a provoqué le peuple... il a puni un petit nombre de ceux que le cri public lui désignait comme les auteurs de ses maux... Mais qu'on nous dise s'il n'eût pas coulé plus de sang dans le triomphe de nos ennemis, ou avant que la victoire fût décidée. On craint souvent le peuple en raison du mal qu'on lui a fait ; on est forcé de l'enchaîner parce qu'on l'opprime, et ses persécuteurs le calomnient pour calmer leurs remords. Ceux qui s'étaient arrangés pour ne redouter aucun tribunal tremblent devant le sien : il existe trop de coupables pour qu'il ne reste pas beaucoup de terreurs. Si les scènes qui ont eu lieu à Paris s'étaient passées à Constantinople, les hommes les plus timorés diraient : Le peuple s'est fait justice. La mesure était au comble, la punition d'un vizir devient la leçon des autres. Cet évé-

nement, loin de paraître extraordinaire, exciterait à peine notre attention.

Nous ferions un volume si nous voulions démontrer par des exemples que, dans ces moments de rigueur, les Gouvernements ne font que moissonner les fruits de leurs propres iniquités. On méprise le peuple, et l'on veut qu'il soit toujours doux, toujours impassible ! Non : c'est une instruction qu'il faut tirer de ces tristes événements ; l'injustice des autres classes envers le peuple lui fait trouver la justice dans sa barbarie même.

Nous ne craindrions pas de blesser utilement la délicatesse de la sensibilité, en exposant les circonstances douloureuses, les tourments dont la mort de ces tristes victimes a été accompagnée. Mais ces cruautés sont loin d'atteindre aux solennelles atrocités que des corps de justice exercent sur des malheureux que les vices des Gouvernements conduisent au crime. Félicitons-nous que le peuple n'ait pas appris tous ces raffinements de la barbarie, et qu'il ait laissé à des compagnies savantes l'honneur de ces abominables inventions.

Après ces réflexions que nous avons cru nécessaires et dans un moment où l'humanité même

égare la réflexion, nous nous hâtons de dire que toute l'Assemblée nationale a bien senti que la consternation de cette formidable dictature exposait la liberté publique autant que les complots de ses ennemis.

La société serait bientôt dissoute si la multitude, s'accoutumant au sang et au désordre, se mettait au-dessus des magistrats et bravait l'autorité des lois. Au lieu de courir à la liberté, le peuple se jetterait bientôt dans l'abîme de la servitude : car trop souvent le danger rallie à la domination absolue, et dans le sein de l'anarchie un despote même paraît un sauveur.

## V

NÉCESSITÉ D'UN VÉTO POUR PRÉVENIR  
LE DESPOTISME D'UNE ASSEMBLÉE.

Après avoir voté la Déclaration des Droits de l'Homme dans le courant d'août, l'Assemblée nationale aborda en septembre les questions relatives à la Constitution. On décida d'abord la permanence et l'unité de l'Assemblée législative, puis on s'occupa de déterminer la nature et l'étendue du pou-

voir exécutif du roi, dans ses rapports avec le pouvoir législatif de la Chambre. Ce fut la question du *véto*. Trois opinions furent soutenues. Les uns voulaient accorder au roi un *véto* absolu, c'est-à-dire le pouvoir de s'opposer à perpétuité, si tel était son bon plaisir, aux décisions de la Chambre. Les autres prétendaient que l'Assemblée était souveraine, que le rôle du pouvoir exécutif était d'exécuter les volontés de la Chambre, non de les entraver, et s'opposaient à tout *véto*. Les autres, enfin, adoptaient un parti intermédiaire, et proposaient un *véto suspensif*, c'est-à-dire la faculté non plus de repousser absolument, mais d'ajourner seulement pendant une ou plusieurs législatures l'exécution d'une loi qui paraîtrait prématurée ou imprudente.

Mirabeau, partisan d'une monarchie constitutionnelle, défendit avec acharnement le *véto* absolu. Il le jugeait indispensable pour maintenir le pouvoir royal et prévenir le despotisme d'une Assemblée et avait déclaré, dès l'ouverture des États, que, sans la sanction, il aimerait mieux vivre « à Constantinople qu'à Paris ». (16 juin.) Malgré un grand discours qu'il prononça le 1<sup>er</sup> septembre, il fut battu et n'obtint que le *véto suspensif*, qui, d'ailleurs, offrait à peu près les mêmes garanties. — Comme, dans le courant de la discussion, on l'avait accusé de trahir la cause populaire, Mirabeau

expliqua ses raisons et traita de nouveau un sujet qui lui tenait au cœur dans le *Courrier de Provence*. L'article est intitulé : « *Nouveau coup d'œil sur la sanction royale.* » En voici un extrait, qui résume bien sa pensée et son rôle dans cet important débat :

Si les lois doivent consulter le caractère national, ce n'est pas pour le favoriser dans ses travers, mais pour leur opposer un frein salutaire. C'est ainsi que de sages institutions contribuent à la perfection humaine. Si donc une nation se montrait plus désireuse du bien public qu'expérimentée dans l'art de l'effectuer; si une carrière toute nouvelle d'égalité, de liberté et de bonheur trouvait dans les esprits plus d'ardeur pour s'y précipiter que de mesure pour la parcourir; si une confiance présomptueuse dans ses idées lui donnait, avec l'impatience de l'examen, la pente aux résolutions prématurées; si l'esprit législatif était encore chez elle un esprit à naître, une disposition à former; si quelques traces de précipitation et d'immaturité marquaient déjà l'avenue législative où elle est entrée, conviendrait-il de n'environner les législateurs d'aucune barrière; de ne leur opposer qu'une résistance de forme, qui s'évanouit d'elle-

même; de leur livrer ainsi sans défense le sort du trône et de la nation?

Les sages démocraties se sont limitées elles-mêmes; elles se sont défendues par des précautions puissantes contre la légèreté des actes publics; ces lois qu'elles se donnent sont élaborées successivement dans différentes Chambres, qui en examinent les rapports, les convenances, le fond et la forme; ce n'est que dans leur parfaite maturité qu'elles sont portées à la sanction populaire. A plus forte raison, dans une monarchie où les fonctions du pouvoir législatif, celles-là mêmes qui ont le plus d'activité, sont confiées à une Assemblée représentative, la nation doit-elle être jalouse de la modérer, de l'assujettir à des formes sévères, et de prémunir sa propre liberté contre les atteintes et la dégénération d'un tel pouvoir; car, il ne faut pas l'oublier, l'Assemblée nationale n'est pas la nation, et toute assemblée particulière porte avec elle des germes d'aristocratie...

Quand le pouvoir exécutif, livré à ses propres excès, sans frein et sans règle, en est à son dernier terme, il se dissout de lui-même, il retourne à la nation qui l'a départi. Tous réparent alors les fautes d'un seul; la machine politique

se recompose, et la liberté naît soudain ou se rajeunit dans cette crise. Nous n'irons pas loin en chercher l'exemple.

Mais si la révolution était inverse; si le corps législatif, avec de grands moyens de devenir ambitieux et oppresseur, le devenait en effet; s'il forçait un jour la nation à se soulever contre une funeste aristocratie, ou le prince à se réunir à la nation pour secouer ce joug odieux, des factions terribles naîtraient de ce grand corps décomposé; les chefs les plus puissants seraient le centre de divers partis, qui chercheraient à se subjuguier les uns les autres; une anarchie aristocratique anéantirait tout gouvernement, et si la puissance royale, après des années de division et de malheurs, triomphait enfin, ce serait en mettant tout de niveau, c'est-à-dire en écrasant tout. La liberté publique resterait ensevelie sous les ruines; on n'aurait qu'un maître absolu sous le nom de roi, et le peuple vivrait tranquillement dans le mépris, sous un despotisme presque nécessaire.

Serait-ce là le fond de la perspective lointaine qui semble se laisser entrevoir dans la Constitution qui s'organise? Si cela était, l'état d'où nous sortons nous aurait préparé de meilleures

choses que celui dans lequel nous allons entrer. Le despotisme, au milieu de ses violences et de ses désordres, portait le germe d'une prochaine restauration de la liberté, tandis que la liberté, dans le monument hardi qu'elle s'élève, recèlerait déjà les principes de son altération et de sa ruine.

## VI

## LA BANQUEROUTE

La Révolution avait commencé en partie par une crise financière, et l'Assemblée n'avait encore eu ni le temps ni le moyen d'y remédier. Les difficultés et le déficit allaient croissant: on se trouvait à la veille de la banqueroute. Pour la prévenir, Necker proposa d'établir une « contribution patriotique » du quart des revenus. — Comme ce projet soulevait de nombreuses et violentes protestations; comme il s'élevait de toutes parts, au milieu du plus grand tumulte, des objections, des amendements, des contre-projets, qui menaçaient de prolonger la discussion et d'ajourner indéfiniment le vote, quand il n'y avait pas un instant à perdre, Mirabeau monte à la tribune et prononce les paroles suivantes (24 septembre):

Messieurs, au milieu de tant de débats tumultueux, ne pourrai-je donc pas ramener à la délibération du jour par un petit nombre de questions bien simples ?

Daignez, Messieurs, daignez me répondre !

Le premier ministre des finances ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de notre situation actuelle ?

Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril ? Qu'un jour, une heure, un instant pouvait le rendre mortel ?

Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose ?

*(Oui, s'écria quelqu'un dans l'assemblée.)*

Je conjure celui qui a dit *oui* de considérer que son plan n'est pas connu; qu'il faut du temps pour le développer, l'examiner, le démontrer; que, fût-il immédiatement soumis à notre délibération, son auteur a pu se tromper; que, fût-il exempt de toute erreur, on peut croire qu'il s'est trompé; que quand tout le monde a tort, tout le monde a raison; qu'il se pourrait donc que l'auteur de cet autre projet, même en ayant raison, eût tort contre tout le monde, puisque, sans l'assentiment de l'opinion publique, le plus grand talent ne saurait triompher

des circonstances... Et moi aussi, je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs moyens possibles; mais le ciel me préserve, dans une situation si critique, d'opposer les miens aux siens! Vainement je les tiendrais pour préférables; on ne rivalise pas en un instant une popularité prodigieuse, conquise par des services éclatants, une longue expérience, la réputation du premier financier connu, et, s'il faut tout dire, des hasards, une destinée telle qu'elle n'échut en partage à aucun autre mortel.

Il faut donc en revenir au plan de M. Necker.

Mais avons-nous le temps de l'examiner, de sonder ses bases, de vérifier ses calculs? Non, non, mille fois non. D'insignifiantes questions, des conjectures hasardées, des tâtonnements infidèles, voilà tout ce qui, dans ce moment, est en notre pouvoir. Qu'allons-nous donc faire par la délibération? Manquer le moment décisif, acharner notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu, et diminuer par notre intervention indiscrete l'influence d'un ministre dont le crédit financier est et doit être plus grand que le nôtre.

Messieurs, certainement il n'y a là ni sagesse

ni prévoyance, mais du moins y a-t-il de la bonne foi?...

Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour l'infâme mot de banqueroute, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut-être, hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace, s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics, par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt: Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts?... Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.

Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler ce gouffre effroyable! eh bien, voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens; mais choisissez; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons,

ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume... Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes! précipitez-les dans l'abîme! il va se refermer... vous reculez d'horreur... Hommes inconséquents! hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel, et chose inconcevable, gratuitement criminel: car enfin cet horrible sacrifice ferait du moins disparaître le *déficit*. Mais croyez-vous, parce que vous n'avez pas payé, que vous ne devrez plus rien? Croyez-vous que les milliers, les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la substantier, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime?

Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passe-

ront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse?... Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances.

Voilà où nous marchons... J'entends parler de patriotisme, d'élan de patriotisme, d'évocation de patriotisme. Ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède! Eh! Messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, Messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne vous dis plus, comme autrefois : Donnez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publique? Je ne vous dis plus :

Eh! quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens resteront pour la maintenir si, dès votre premier pas, vous surpassez les turpitudes des Gouvernements les plus corrompus, si le besoin de votre concours et de votre surveillance n'est pas le garant de votre Constitution? Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la ruine universelle, et les premiers intéressés au sacrifice que le Gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

Votez donc ce subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffisant! Votez-le, parce que, si vous avez des doutes sur les moyens (doutes vagues et non éclairés), vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur notre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Votez-le parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard et que nous serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps; le malheur n'en accorde jamais... Ah! Messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcés : *Catilina*

*est aux portes de Rome et l'on délibère!* Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome... Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez!...

## VII

## REMERCIEMENTS A BAILLY ET A LA FAYETTE

Le 19 octobre 1789, l'Assemblée nationale, qui avait suivi le roi à Paris, y tint sa première séance dans la salle de l'Archevêché. Bailly, au nom de la ville, et La Fayette, au nom de la garde nationale, vinrent lui présenter leurs hommages et lui offrir leurs services. Mirabeau, en réponse, propose de leur voter des remerciements.

Messieurs, la première de nos séances dans la capitale n'est-elle point la plus convenable que nous puissions choisir pour remplir une obligation de justice, et je puis ajouter un devoir de sentiment?

Deux de nos collègues, vous le savez, ont été appelés par la voix publique à occuper les deux



premiers emplois de Paris, l'un dans le civil, l'autre dans le militaire. Je hais le ton des éloges, et j'espère que nous approchons du temps où l'on ne louera plus que par le simple exposé des faits; ici, les faits vous sont connus. Vous savez dans quelle situation, au milieu de quelles difficultés vraiment impossibles à décrire se sont trouvés ces vertueux citoyens. La prudence ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers personnels, toutes les menaces, toutes les peines de leur position, dans une ville de sept cent mille habitants tenus en fermentation continuelle, à la suite d'une Révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports, dans un temps de troubles et de terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abondance, et combattaient secrètement tous les soins, tous les efforts des chefs pour nourrir l'immensité de ce peuple obligé de conquérir à force de patience le morceau de pain qu'il avait gagné par ses sueurs.

Quelle administration! quelle époque! où il faut tout craindre et tout braver; où le tumulte renaît du tumulte; où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir;

où il faut sans cesse de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut prendre conseil de soi-même; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération rendent presque aussi redoutables que des conspirateurs; où l'on est réduit même, dans des occasions difficiles, à céder par sa sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets, n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse et chercher à plaire comme si l'on ne servait point!

Je vous propose, Messieurs, de voter des remerciements à ces deux citoyens pour l'étendue de leurs travaux et leur infatigable vigilance. On pourrait dire, il est vrai, que c'est un honneur réversible à nous-mêmes, puisque ces citoyens sont nos collègues. Mais ne cherchons



REVERS D'UNE MÉDAILLE FRAPPÉE EN L'HONNEUR DE JEAN-SYLVAIN BAILLY  
ET RAPPELANT LA PREMIÈRE MAIRIE DE PARIS.



MÉDAILLE FRAPPÉE EN L'HONNEUR DE LA FAYETTE

point à le dissimuler, nous sentirons un noble orgueil si l'on cherche parmi nous les défenseurs de la patrie et les appuis de la liberté, si l'on récompense notre zèle en nous donnant la noble préférence des postes les plus périlleux, des travaux et des sacrifices.

Ne craignons donc point de marquer notre reconnaissance à nos collègues, et donnons cet exemple à un certain nombre d'hommes qui, imbus de notions faussement républicaines, deviennent jaloux de l'autorité au moment même où ils l'ont confiée, et lorsqu'à un terme fixé ils peuvent la reprendre; qui ne se rassurent jamais, ni par les précautions des lois, ni par les vertus des individus; qui s'effrayent sans cesse des fantômes de leur imagination; qui ne savent pas qu'on s'honore soi-même en respectant les chefs qu'on a choisis; qui ne se doutent pas assez que le zèle de la liberté ne doit point ressembler à la jalousie des places et des personnes; qui accueillent trop aisément tous les faux bruits, toutes les calomnies, tous les reproches. Et voilà cependant comment l'autorité la plus légitime est énervée, dégradée, avilie; comment l'exécution des lois rencontre mille obstacles; comment la défiance répand partout

ses poisons; comment, au lieu de présenter une société de citoyens qui élèvent ensemble l'édifice de la liberté, on ne ressemblerait qu'à des esclaves mutins qui viennent de rompre leurs fers, et qui s'en servent pour se battre et se déchirer mutuellement.

Je crois donc, Messieurs, que le sentiment d'équité qui nous porte à voter des remerciements à nos deux collègues est encore une invitation indirecte, mais efficace, une recommandation puissante à tous les bons citoyens de s'unir à nous pour faire respecter l'autorité légitime, pour la maintenir contre les clameurs de l'ignorance, de l'ingratitude ou de sédition, pour faciliter les travaux des chefs, leur inspection nécessaire, l'obéissance aux lois, la règle, la discipline, la modération, toutes ces vertus de la liberté. Je pense enfin que cet acte de remerciement prouvera aux habitants de la capitale que nous savons, dans les magistrats qu'ils ont élus, honorer leur ouvrage et les respecter dans leur choix. Nous unissons, dans ces remerciements, les braves milices dont l'intrépide patriotisme a dompté le despotisme ministériel; les représentants de la commune et les comités des districts, dont les travaux civiques

ont rendu tant de services vraiment nationaux.

## VIII

## LES MINISTRES DÉPUTÉS

Le 6 novembre, à propos d'une discussion sur l'établissement d'une Caisse nationale, Mirabeau demanda que, pour mettre un terme aux malentendus constants entre les représentants de la nation et les ministres du roi, les ministres fussent admis aux délibérations de l'Assemblée ou même pris dans son sein. Rien n'était plus juste, et c'est le principe qui a prévalu plus tard. Mais alors on crut voir dans cette motion le simple désir d'un portefeuille. Et la proposition de Mirabeau fut vivement attaquée par Lanjuinais et Blin qui lui opposèrent ce décret: «Aucun membre de l'Assemblée nationale ne pourra dorénavant passer au ministère pendant toute la durée de la session annuelle.» Mirabeau, se sentant personnellement visé, répondit avec une âpre ironie:

La question que l'on vous propose est un problème à résoudre. Il ne s'agit que de faire disparaître l'inconnue, et le problème est résolu.

Je ne puis croire que l'auteur de la motion veuille sérieusement faire décider que l'élite de la nation ne peut pas renfermer un bon ministre;

Que la confiance accordée par la nation à un citoyen doit être un titre d'exclusion à la confiance du monarque;

Que le roi, qui, dans des moments difficiles, est venu demander des conseils aux représentants de sa grande famille, ne puisse prendre le conseil de tel de ces représentants qu'il voudra choisir;

Qu'en déclarant que tous les citoyens ont une égale aptitude à tous les emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talents, il faille excepter de cette aptitude et de cette égalité de droit les douze cents députés honorés du suffrage d'un grand peuple;

Que l'Assemblée nationale et le ministre doivent être tellement divisés, tellement opposés l'un à l'autre, qu'il faille écarter tous les moyens qui pourraient établir plus d'intimité, plus de confiance, plus d'unité dans les desseins et dans les démarches.

Non, Messieurs, je ne crois pas que tel soit l'objet de la motion, parce qu'il ne sera jamais

en mon pouvoir de croire une chose absurde.

Je ne puis non plus imaginer qu'un des moyens de salut public parmi nos voisins ne puisse être qu'une source de maux parmi nous;

Que nous ne puissions profiter des mêmes avantages que les communes anglaises retirent de la présence de leurs ministres;

Que cette présence ne fût parmi nous qu'un instrument de corruption ou une source de défiance, tandis qu'elle permet au parlement d'Angleterre de connaître à chaque instant les desseins de la cour, de faire rendre compte aux agents de l'autorité, de les surveiller, de les instruire, de comparer les moyens avec les projets, et d'établir cette marche uniforme qui surmonte tous les obstacles.

Jene puis croire non plus que l'on veuille faire cette injure :

Au ministre de penser que quiconque en fait partie doit être suspect par cela seul à l'Assemblée législative;

A trois ministres déjà pris dans le sein de cette Assemblée, et presque d'après ses suffrages, que cet exemple a fait sentir qu'une

pareille promotion serait dangereuse à l'avenir ;

A chacun des membres de cette Assemblée, que s'il était appelé au ministère, pour avoir fait son devoir de citoyen, il cesserait de le remplir par cela seul qu'il serait ministre ;

Enfin, à cette Assemblée elle-même, qu'elle ferait redouter un mauvais ministre, dans quelque rang qu'il fût placé, et quels que fussent ses pouvoirs, après la responsabilité que vous avez établie.

Je me demande d'ailleurs à moi-même : Est-ce un point de constitution que l'on veut fixer ? Le moment n'est point encore venu d'examiner si les fonctions du ministère sont incompatibles avec la qualité de représentant de la nation ; et ce n'est pas sans la discuter avec lenteur qu'une pareille question pourrait être décidée.

Est-ce une simple règle de police que l'on veut établir ? C'est alors une première loi à laquelle il faut obéir, celle de nos mandats, sans lesquels nul de nous ne serait ce qu'il est ; et sous ce rapport, il faudrait peut-être examiner s'il dépend de cette Assemblée d'établir pour cette session une incompatibilité que les

mandats n'ont pas prévue, et à laquelle aucun député ne s'est soumis.

Voudrait-on défendre à chacun des représentants de donner sa démission ? Notre liberté serait violée.

Voudrait-on empêcher celui qui aurait donné sa démission d'accepter une place dans le ministère ? C'est la liberté du pouvoir exécutif que l'on voudrait limiter.

Voudrait-on priver les mandants du droit de réélire le député que le monarque appellerait dans son conseil ? Ce n'est point alors une simple loi de police qu'il s'agit de faire, c'est un point de constitution qu'il faut établir.

Je me dis encore à moi-même : Il fut un moment où l'Assemblée nationale ne voyait d'autre espoir de salut que dans une promotion de ministres qui pris dans son sein, qui désignés en quelque sorte par elle, adopteraient ses mœurs et partageraient ses principes.

Je me dis : Le ministère sera-t-il toujours assez bien choisi pour que la nation n'ait aucun changement à désirer ? Fût-il choisi de cette manière, un tel ministère serait-il éternel ?

Je me dis encore : Le choix des bons ministres est-il si facile qu'on ne doive pas craindre

de borner le nombre de ceux parmi lesquels un tel choix peut être fait ?

Quel que soit le nombre des hommes d'État que renferme une nation aussi éclairée que la nôtre, n'est-ce rien que de rendre inéligibles douze cents citoyens qui sont déjà l'élite de cette nation ?

Je me demande : Sont-ce des courtisans, ou ceux à qui la nation n'a point donné sa confiance, quoique peut-être ils se soient mis sur les rangs pour la solliciter, que le roi devra préférer aux députés de son peuple ?

Oserait-on dire que ce ministre en qui la nation avait mis toute son espérance, et qu'elle a rappelé par le suffrage le plus universel et le plus honorable, après l'orage qui l'avait écarté, n'aurait pu devenir ministre, si nous avions eu le bonheur de le voir assis par nous ?

Non, Messieurs, je ne puis croire à aucune de ces conséquences, ni par cela même à l'objet apparent de la motion que l'on vient de vous proposer. Je suis donc forcé de penser, pour rendre hommage aux intentions de celui qui l'a faite, que quelque motif secret la justifie, et je vais tâcher de le deviner.

Je crois, Messieurs, qu'il peut être utile d'em-

pêcher que tel membre de l'Assemblée n'entre dans le ministère.

Mais comme, pour obtenir cet avantage particulier, il ne convient pas de sacrifier un grand principe, je propose pour amendement l'exclusion du ministère aux membres de l'Assemblée que l'auteur de la motion paraît redouter, et je me charge de vous les faire connaître.

Il n'y a, Messieurs, que deux personnes dans l'Assemblée qui puissent être l'objet secret de la motion ; les autres ont donné assez de preuves de liberté, de courage et d'esprit public pour rassurer l'honorable député ; mais il y a deux membres sur lesquels, lui et moi, pourrions parler avec plus de liberté, qu'il dépend de lui et de moi d'exclure ; et certainement sa motion ne peut porter que sur l'un des deux.

Quels sont ces membres ? Vous l'avez déjà deviné, Messieurs, c'est ou l'auteur de la motion ou moi.

Je dis d'abord l'auteur de la motion, parce qu'il est possible que sa modestie embarrassée ou son courage mal affermi aient redouté quelque grande marque de confiance, et qu'il ait voulu se ménager le moyen de la refuser, en faisant admettre une exclusion générale.

Je dis ensuite moi-même : parce que des bruits populaires répandus sur mon compte ont donné des craintes à certaines personnes, et peut-être des espérances à quelques autres ; qu'il est très possible que l'auteur de la motion ait cru ces bruits ; qu'il est très possible encore qu'il ait de moi l'idée que j'en ai moi-même, et dès lors, je ne suis pas étonné qu'il me croie incapable de remplir une mission que je regarde comme fort au-dessus, non de mon zèle ni de mon courage, mais de mes lumières et de mes talents, surtout si elle devait me priver des leçons et des conseils que je n'ai cessé de recevoir dans cette Assemblée.

Voilà donc, Messieurs, l'amendement que je vous propose ; c'est de borner l'exclusion demandée à M. de Mirabeau, député des communes de la sénéchaussée d'Aix.

Je me croirais fort heureux si, au prix de mon exclusion, je puis conserver à cette Assemblée l'espérance de voir plusieurs de ses membres, dignes de toute ma confiance et de tout mon respect, devenir les conseillers intimes de la nation et du roi, que je ne cesserai de regarder comme indivisibles.

Malgré le discours de Mirabeau, le décret de

Lanjuinais et Blin passa, et les Députés furent exclus du ministère pendant toute la durée de l'Assemblée constituante. Mirabeau, dans un article du *Courrier de Provence*, revint plus tard sur ce sujet pour regretter une mesure si absurde et si funeste. Voici ce passage :

Entre les circonstances diverses et multipliées qui ont contribué à retarder les travaux de l'Assemblée nationale, jeté de l'embarras dans sa marche, prolongé souvent ses délibérations sans nécessité, sans aucun bien, qui les ont fait plus d'une fois diverger du grand but auquel elle tend sans cesse, c'est-à-dire la restauration de l'ordre public et l'affermissement de l'autorité légitime sur la base inébranlable de la liberté des peuples ; entre ces circonstances, celle dont les mauvais effets ont été les plus réels, quoique d'abord fort peu aperçus, c'est la non-présence des ministres du roi dans l'Assemblée nationale.

Quel bien n'aurait pas produit leur concours dans cette Assemblée ! Que d'incidents prévenus ! Quelle sûreté dans la marche des représentants de la nation ! Quelle stabilité dans leurs décrets ! Quelle promptitude dans leur exécution ! En vain une politique étroite et

souçonneuse prétendrait-elle que l'indépendance du corps législatif souffrirait de cette réunion dont un État voisin offre l'exemple, et dont les bons effets sont prouvés par l'expérience; en vain l'opiniâtre et présomptueuse ignorance de quelques hommes rejette-t-elle toute induction tirée de la Constitution de ce peuple, que notre esclavage nous fit si longtemps envier, et que notre sottise méprise aujourd'hui; jusqu'à ce que notre Constitution ait subi l'épreuve du temps, les hommes sages admireront toujours dans cette Angleterre des résultats pratiques supérieurs aux sublimes théories de nos utopiens. Ils ne cesseront de penser qu'une correspondance directe et journalière entre les ministres et le corps législatif, telle qu'elle a lieu dans le Parlement britannique, est non seulement juste et utile, mais nécessaire et sans inconvénient....

Qu'on se figure une séance où les ministres siègeraient à leur place comme tout autre député, où ils donneraient leur avis, fourniraient leurs éclaircissements; où ces avis, ces éclaircissements, seraient débattus par eux et avec eux. Une telle séance ne serait-elle pas tout à la fois plus utile à l'Assemblée, plus fructueuse

pour la chose publique que vingt séances où les ministres n'auraient pas assisté, et où, faute d'informations nécessaires, l'Assemblée aurait pu commettre quelque-une de ces erreurs qui discréditent les législateurs aux yeux des peuples?

Qu'on se figure enfin quelle révolution produirait dans les esprits cette habitude que contracteraient les ministres de déposer leur morgue visiriale dans l'Assemblée de la nation, d'y exposer non seulement leurs principes politiques, mais leur vrai caractère et jusqu'à leurs défauts; d'abjurer enfin cette étiquette, ces réserves astucieuses qui si longtemps composèrent l'art ministériel, pour revêtir les formes candides, franches et loyales des États républicains !!

1. On doit rappeler à ce sujet les paroles que prononça Lamartine à la Chambre des Députés, le 4 avril 1835 :

« Souvenons-nous de cette loi fatale portée par l'Assemblée constituante pour qu'aucun de ses membres ne pût être nommé ministre moins de deux ans après la dissolution de l'Assemblée. Cette loi était dirigée contre Mirabeau, il l'accepta pour lui seul; mais son admirable instinct lui fit sentir ce qu'elle avait de funeste et d'absurde; il la combattit pour les autres; qu'arriva-t-il? La loi fut portée, Mirabeau ne fut pas ministre, et la France fut privée des services réparateurs du plus grand génie politique que les temps modernes aient enfanté.....

## IX

ÉDUCATION POLITIQUE DES FONCTIONNAIRES  
PUBLICS.

Le 8 décembre 1789, au cours d'une discussion sur l'organisation des municipalités, Mirabeau proposa d'assujettir à une marche graduelle les membres des différentes administrations, et d'exiger de tout fonctionnaire public la garantie d'une éducation politique suffisante pour sa charge. L'Assemblée ne tint, d'ailleurs, aucun compte de cette motion.

Si vous décrétiez, Messieurs, qu'il faudrait avoir réuni deux fois les suffrages du peuple comme membre de quelque assemblée administrative, ou de quelque tribunal, avant que d'être éligible à l'Assemblée nationale, vous donneriez une double valeur à toutes les élections, vous mettriez ceux qui se destinent aux emplois dans l'heureuse nécessité de dépendre de l'estime

Voilà ce que c'est que ces lois d'envie et d'exclusion : elles déciment les hommes capables, consolent les médiocrités et ruinent le pays! »

de leurs concitoyens, dès les premiers pas de leur carrière.

J'ose dire que vous opéreriez une révolution dans les habitudes d'une jeunesse qui passe de la frivolité à la corruption, et de la corruption à la nullité. Il ne s'agira plus d'enlever les élections nationales par la brigue, par l'ascendant des familles, par ces préjugés toujours trop favorisés dans les constitutions les plus libres; vous semblerez dire par le décret que je vous propose : Qui que vous soyez, ne vous flattez pas de tout obtenir sans avoir acheté vos honneurs par des travaux et des services; vous n'avancerez qu'en justifiant à chaque pas l'opinion publique; vous serez pesé dans la balance de l'expérience, et comparé sans cesse avec vos rivaux. La faveur ouvrira plutôt la barrière; mais tandis que des hommes qui vous valent bien parcourront tous les degrés de cette échelle instructive, une indulgence nuisible à vos propres talents ne vous élèvera pas au sommet, sans que vous ayez donné des gages à la confiance de la nation.

Encore une fois, Messieurs, cette loi serait un noble moyen de prévenir la dégénération d'une classe qui, dans tous les pays du monde (en

faisant des exceptions qui n'en sont que plus honorables), semble s'abaisser dans l'ordre moral à proportion de ce qu'elle s'élève dans celui de la société.

Le second motif qui, je le déclare, m'entraîne irrésistiblement vers le système graduel, c'est la nécessité de rendre toutes les fonctions publiques intéressantes et honorables, de répandre une émulation de vertu et d'honneur dans les municipalités, de rehausser le prix des suffrages populaires, lors même qu'ils ne confèrent qu'une place subalterne d'administration.

Vous ne craignez plus alors que les municipalités soient dédaignées par les uns comme des emplois inférieurs, redoutées par les autres comme des postes de fatigue et d'ennui, abandonnées à un petit nombre de postulants qui, dépourvus de tout mérite, de toute faculté, de toute considération personnelle, ne tarderaient pas à les avilir; car les places ne valent souvent, aux yeux des hommes, que par l'idée qu'ils se forment de ceux qui les recherchent et qui les occupent.

Vous le savez, Messieurs, il n'est pas d'emploi si mince dans la société qui ne puisse donner du lustre à celui qui n'en a aucun, ni si peu

lucratif qui ne présente une ressource à quiconque en est dépourvu. Mais nous devons élever les municipalités au-dessus des ambitions et des intérêts de ce genre.

Si les Romains n'avaient pas tout concentré dans Rome; s'ils avaient jeté plus d'éclat sur les administrations municipales; s'ils en avaient fait le premier échelon des honneurs, ils n'auraient pas été réduits à faire des lois de contrainte et de rigueur pour soumettre les citoyens des villes à ces fonctions onéreuses. Ces lois sont restées; elles attestent les fautes des maîtres du monde. Evitons-les, cultivons nos provinces, donnons-y de l'éclat à tous les emplois décernés par la patrie; anéantissons ce malheureux préjugé qui, sur la ruine des distinctions anciennes, ne manquerait pas d'élever des distinctions d'une nouvelle espèce, qui, sur les débris des classes et des ordres, accroît de nouvelles classes, de nouveaux ordres tirés du sein des élections mêmes, des différences inévitables entre les municipalités, les administrations de département et l'Assemblée nationale. Nous n'aurions fait notre devoir qu'à demi si nous n'ôtions à l'orgueil cette ressource dangereuse. Mais nous mettrons de la fraternité entre toutes

les fonctions publiques, si la moins éclatante de ces fonctions est un degré nécessaire pour s'élever; si la plus haute tient par des transitions inévitables aux grades inférieurs; si tous les hommes publics sont comme une onde pure distribuée dans des canaux différents, mais coulant des uns dans les autres, toujours limpide et surtout toujours la même. Cette filiation des emplois produirait un autre effet non moins avantageux; l'ambition des hommes deviendrait, dans les places les moins brillantes la caution de leur zèle à en remplir les devoirs. Ah! que le législateur est puissant quand il a su donner aux passions cette direction morale; quand il a su montrer aux citoyens leur intérêt dans leur probité; quand il a l'heureuse habileté de prendre leurs inclinations dominantes pour les leviers de la loi! Quelque fonction qu'un homme exerce, lorsqu'elle est un état passager d'épreuve sur lequel on apprécie ses talents, son intégrité, pour l'élever à des postes plus éminents, dès lors on peut compter sur son attention continue à se maintenir irréprochable et à se concilier l'estime de ses concitoyens.

## X

## CONTRE LE PARLEMENT DE RENNES

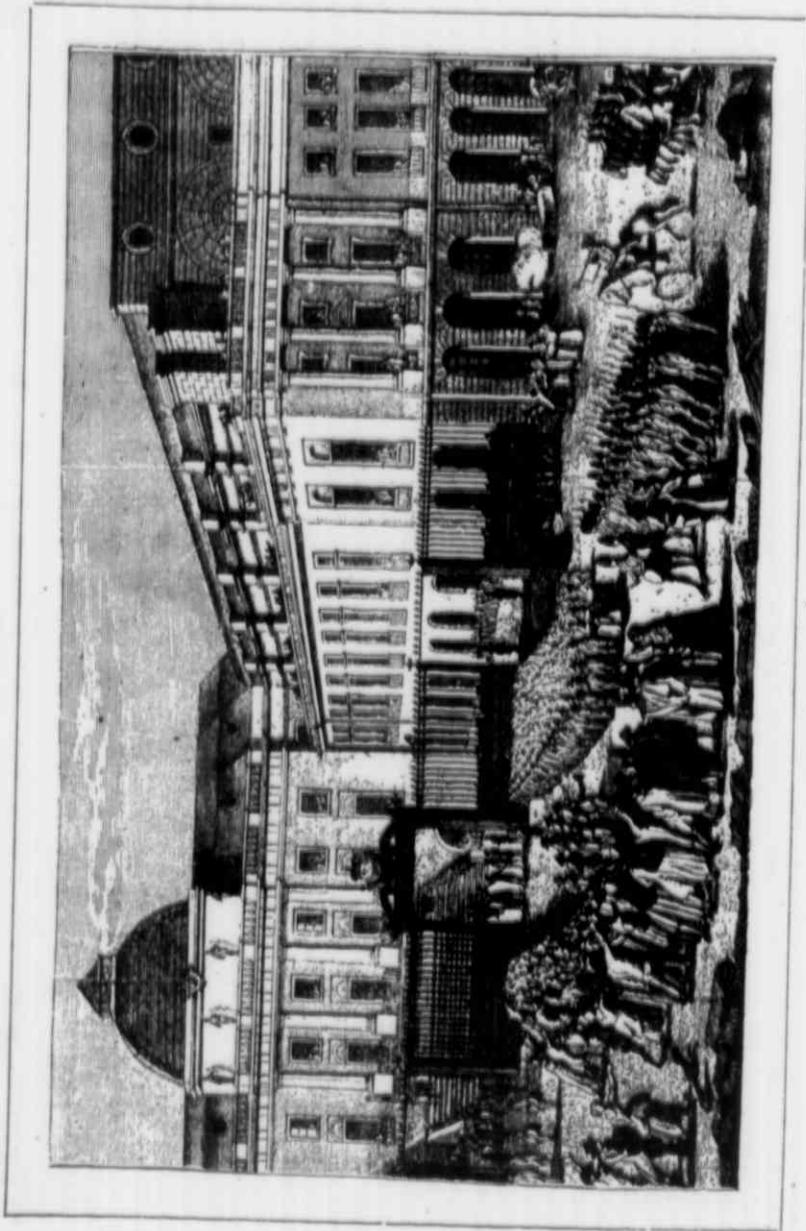
Mirabeau écrivait, au mois d'avril 1788, à M. de Montmorin : « Je ne ferai jamais la guerre aux Parlements qu'en présence de la nation. »

En 1790, il pouvait être sans pitié pour les dernières résistances de ce corps condamné à disparaître.

La chambre des vacations du Parlement de Rennes avait refusé d'enregistrer le décret du 3 novembre. Par ce décret, l'Assemblée nationale, en attendant qu'elle pût s'occuper d'une nouvelle organisation du pouvoir judiciaire, laissait ou mettait en vacances tous les parlements, mais les chambres des vacations devaient « continuer ou reprendre leurs fonctions, et connaître de toutes causes, instances et procès, nonobstant toutes les lois et règlements contraires ».

Les membres rebelles à la loi furent cités à la barre de l'Assemblée. Ils persistèrent dans leur désobéissance.

M. d'Espréménil essaya vainement de justifier leur conduite. Mirabeau lui répondit (9 janvier 1790) :



LA FIN DES PARLEMENTS  
LE MAIRE DE PARIS VA METTRE LES SCÉLÉS SUR LES PAPIERS DU PARLEMENT (13 novembre 1790).

Messieurs, lorsque dans la séance d'hier, mes oreilles étaient frappées de ces mots que vous avez désappris aux Français : *ordres privilégiés* ; lorsqu'une corporation particulière de l'une des provinces de cet empire vous parlait de l'impossibilité de *consentir à l'exécution de vos décrets sanctionnés par le roi* ; lorsque des magistrats vous déclaraient que *leur conscience et leur honneur* leur défendent d'obéir à vos lois, je me disais : Sont-ce là des souverains détrônés, qui, dans un élan de fierté imprudente, mais généreuse, parlent à d'heureux usurpateurs ? Non, ce sont des hommes dont les prétentions ont insulté longtemps à toute idée d'ordre social ; c'est une section de ces corps qui, après s'être placés par eux-mêmes entre le monarque et les sujets pour asservir le peuple en dominant le prince, ont joué, menacé, trahi tour à tour l'un et l'autre au gré de leurs vues ambitieuses, et retardé de plusieurs siècles le jour de la raison et de la liberté ; c'est enfin une poignée de magistrats qui, sans caractère, sans titre, sans prétexte, vient de dire aux représentants du souverain : Nous avons désobéi, et nous avons dû désobéir ; nous avons désobéi, et notre rébellion nous sera un *titre de gloire* ; nous avons désobéi, et cette

désobéissance *honorera nos noms*; la postérité nous en tiendra compte; notre résistance sera l'objet de son *attendrissement* et de son *respect*.

Non, Messieurs, le souvenir d'une telle démente ne passera pas à la postérité. Eh! que sont tous ces efforts de pygmées, qui se raidissent pour faire avorter la plus belle, la plus grande des révolutions; celle qui changera infailliblement la face du globe, le sort de l'espèce humaine?

Étrange présomption qui veut arrêter dans sa course le développement de la liberté et faire reculer les destinées d'une grande nation! Je voudrais qu'ils se disent à eux-mêmes, ces dissidents altiers:

« Qui représentons-nous? Quel vœu, quel intérêt, quel pouvoir venons-nous opposer aux décrets de cette Assemblée nationale qui a déjà terrassé tant de préjugés ennemis et de bras armés pour les défendre? Quelles circonstances si favorables, quels auxiliaires si puissants nous inspirent tant de confiance? »

Leurs auxiliaires, Messieurs, je vais vous les nommer: ce sont toutes les espérances odieuses auxquelles s'attache un parti défait; ce sont les

préjugés qui restent à vaincre, les intérêts particuliers ennemis de l'intérêt général; ce sont les projets aussi criminels qu'insensés que forment pour leur propre perte les ennemis de la Révolution. Voilà, Messieurs, ce qu'on a prétendu par une démarche si audacieuse qu'elle en paraît absurde. Eh! sur quoi peut se fonder un tel espoir? Où sont les griefs qu'ils peuvent produire? Viennent-ils, citoyens magnanimes, d'une cité détruite ou désolée, ou généreux défenseurs de l'humanité souffrante, réclamer des droits violés ou méconnus? Non, Messieurs; ceux qui se présentent à vous ne sont que les champions plus intéressés encore qu'audacieux d'un système qui valut à la France deux cents ans d'oppression publique et particulière, politique et fiscale, féodale et judiciaire...; et leur espérance est de faire revivre ou regretter ce système: espoir coupable, dont le ridicule est l'inévitable châtiment.

Oui, Messieurs, tel est le véritable point de vue du spectacle qu'ont offert ici les membres de la chambre des vacations de Rennes. En vain les soixante-six représentants que les peuples de Bretagne ont envoyés parmi vous, ces honorables témoins, ces dignes compa-

gnons de vos travaux, vous assurent que la Constitution nouvelle comble les vœux d'un peuple si longtemps opprimé qu'à peine avait-il conçu l'idée de briser ses fers; en vain la Bretagne, autant qu'aucune autre partie de la France, couronne vos travaux; en vain une multitude d'adresses que vous recevez chaque jour imprime le sceau le plus honorable et la plus invincible puissance à vos lois salutaires! Onze juges bretons ne peuvent pas consentir à ce que vous soyez les bienfaiteurs de leur patrie... Ah! je le crois; c'est bien eux et leurs pareils que vous dépossédez quand vous affermissiez l'autorité royale sur l'indestructible base de la liberté publique et de la volonté nationale.

Vous en êtes les dignes dépositaires, Messieurs; et certes, il m'est permis de le dire, ce n'est pas dans de vieilles transactions, ce n'est pas dans tous ces traités frauduleux où la ruse s'est combinée avec la force pour enchaîner les hommes au char de quelques maîtres orgueilleux, que vous avez été rechercher vos droits. Vos titres sont plus imposants; anciens comme le temps, ils sont sacrés comme la nature. Les testaments, les contrats de mariage lèguent des possessions et des troupeaux, mais les hommes

s'associent; les hommes de la Bretagne se sont associés à l'empire français; ils n'ont pas cessé d'être à lui, parce qu'il ne leur a retiré ni dénié sa protection. Chacune des parties qui composent ce superbe royaume est sujette du tout, quoique leur collection et l'agrégation de leurs représentants soit souveraine.

S'il était vrai qu'une des divisions du corps politique voulût s'en isoler, ce serait à nous de savoir s'il importe à la sûreté de nos commettants de la retenir, et dans ce cas nous y emploierions la force publique, sûrs de la faire bientôt chérir, même aux vaincus, par l'influence des lois nouvelles. Si cette séparation nous semblait indifférente, et qu'une sensibilité compatissante ne nous retint pas; nous déclarerions déchu de la protection des lois les fils ingrats qui méconnaîtraient la patrie, et qui trouveraient ainsi dans leur propre folie sa trop juste punition.

Mais que nous permettions à des résistances partielles, à de prétendus intérêts de corps de troubler l'harmonie d'une Constitution dont l'égalité politique, c'est-à-dire le droit inaliénable de tous les hommes, est la base immuable, c'est ce que ne doivent pas espérer les ennemis

du bien public. Et quand ils professent tout à la fois tant de mépris pour les lois et tant de respect pour l'autorité d'un seul ; quand ils en appellent des organes légaux de la volonté générale à des pactes ou à la volonté arbitraire d'un seul, collusoirement aidée des prétentions aristocratiques qui enchaînaient ou paralysaient la nation, ils professent d'inintelligibles absurdités, ou cachent et réchauffent des desseins coupables.

Descendrai-je à ces objections qu'on a tirées des définitions d'un Parlement, d'une chambre des vacations, de l'ordre judiciaire, des fonctions des magistrats, de la nature de leur obéissance, et de toutes ces vieilles distinctions qui peut-être faisaient partie de notre droit public lorsque nous n'avions pas de droit public, qui tenaient lieu de science lorsque nous n'avions que des erreurs, et dont l'étalage, dans nos États provinciaux, dans les assemblées des Parlements, faisait la réputation de cent orateurs, lorsque nous n'avions ni raison, ni justice, ni éloquence ?....

On nous a dit que les magistrats bretons ne viennent pas ici comme représentants, mais comme défenseurs des droits de la province.

Je leur demande, à mon tour, s'ils ne sont pas représentants, comment peuvent-ils être défenseurs ? et si la Bretagne a soixante-six représentants dans cette Assemblée, comment cette province peut-elle avoir d'autres défenseurs que les députés qu'elle a choisis pour se faire entendre et exprimer son suffrage ? Oui, sans doute, il fut un temps où le prétexte de défendre des peuples qu'on opprimait fournissait périodiquement des tours oratoires aux faiseurs de remontrances parlementaires, lorsqu'ils voulaient opposer les peuples aux rois, en attendant qu'ils pussent opposer les volontés arbitraires des rois aux peuples ; mais ce temps n'est plus. La langue des remontrances parlementaires est à jamais abolie. Défendre les peuples, c'est-à-dire, dans leur idiome, les tromper, c'est-à-dire servir uniquement son intérêt personnel, ménager ou menacer la cour, accroître sa puissance sous les règnes faibles, reculer ou composer avec les Gouvernements absolus : voilà quel était le cercle de ces évolutions, de ces parades politiques, de ces intrigues souterraines ; un tel prétexte de défendre les peuples excite encore aujourd'hui notre indignation ; il n'aurait dû peut-être exciter que le ridicule.

Mais pourquoi chercherions-nous les intentions des magistrats de Rennes dans les discours de leurs apologistes, quand nous avons entendu leur propre défense? Pourquoi nous occuperions-nous d'un délit dont nous avons déjà fixé la nature et désigné les juges, quand il en est un nouveau commis sous nos yeux? Écoutez Messieurs des vacations.

Ils sont les défenseurs des droits de la Bretagne, aucun changement dans l'ordre public ne peut s'y faire sans que les États l'aient approuvé, sans que le Parlement l'ait enregistré. Telles sont les conditions du pacte qui les unit à la France; ce pacte a été juré et confirmé par tous les rois: ils n'ont donc pas dû enregistrer, et c'est par soumission pour le roi qu'ils viennent le déclarer.

Ils n'ont pas dû enregistrer: eh! qui leur parle d'enregistrer? Qu'ils inscrivent, qu'ils transcrivent, qu'ils copient, qu'ils choisissent parmi ces mots ceux qui plaisent le plus à leurs habitudes, à leur orgueil féodal, à leur vanité nobiliaire; mais qu'ils obéissent à la nation quand elle leur intime ses ordres sanctionnés par son roi. Êtes-vous Bretons? les Français commandent. N'êtes-vous que des nobles de Bretagne?

les Bretons ordonnent; oui, les Bretons, les hommes, les communes, ce que vous nommez Tiers État; car, sur ce point, Messieurs, comme sur tous les autres, vos décrets sont annulés par les deux premiers ordres de Bretagne: on nous les rappelle comme existants, on veut nous faire entendre ce mot de Tiers État, mot absurde dans tous les temps aux yeux de la raison, maintenant rejeté par la loi, et déjà même proscrit par l'usage; on vient, dans le triomphe de l'humanité sur les antiques oppresseurs, dans la victoire de la raison publique sur les préjugés de l'ignorance et de la barbarie; on vient vous présenter, en opposition au bonheur des peuples, et comme un garant sacré de leur éternelle servitude, le contrat de mariage de Charles VIII et de Louis XII. Ainsi donc, parce qu'Anne de Bretagne a épousé un de vos rois, nommé le Père du peuple, un autre de vos rois plus véritablement Père du peuple, puisqu'il le délivre de ses tyrans, votre monarque ne pourra jamais étendre jusqu'en Bretagne les conquêtes de la liberté; on vous parle sérieusement des deux nations, la nation française et la nation bretonne. On sait le parti qu'a pris la nation française; elle est restée, elle restera fidèle à son roi... et la na-

tion bretonne, c'est-à-dire la chambre des vacations de Rennes, quel parti prendra-t-elle? On ose vous parler du grand nombre des opposants dans plusieurs des villes de la province... Ah! tremblez que le peuple ne vérifie vos calculs, et ne fasse un redoutable dénombrement. Etes-vous justes? comptez les voix. N'êtes-vous que prudents? comptez les hommes, comptez les bras, et ne venez plus parler des deux tiers de la province devant une Assemblée qui a décrété une représentation nationale la plus équitable qui existe encore sur la terre; ne parlez plus de ces cahiers qui fixent immuablement nos pouvoirs; *immuablement!* oh! comme ce mot dévoile le fond de leurs pensées! comme ils voudraient que les abus fussent immuables sur la terre, que le mal y fût éternel! Que manque-t-il, en effet, à leur félicité, si ce n'est la perpétuité du fléau féodal qui, par malheur, n'a duré que six siècles; mais c'est en vain: qu'ils frémissent! tout est changé, il n'y a plus rien d'immuable que la raison, qui changera tout, qui, en étendant ses conquêtes, détruira les institutions vicieuses auxquelles les hommes obéissent depuis si longtemps; il n'y a plus rien d'immuable que la souveraineté du peuple, l'in-

violabilité de ses décrets sanctionnés par son roi, par son roi qui, malgré des suggestions perfides, ne fait qu'un avec le peuple par lequel il règne, par lequel il triomphera de ceux qui veulent faire du monarque un instrument d'oppression publique. C'est lui, c'est le dépositaire de la force nationale qui protégera la liberté bretonne contre une poignée d'hommes qui osent s'appeler les deux tiers de la province. Il n'offensera point les mânes de Louis XII en croyant que, dans la liberté générale de la France, la nation bretonne, qui n'est point encore séparée de la nation française, ne doit pas, pour obéir à la teneur du contrat de mariage d'Anne de Bretagne, rester jusqu'à la consommation des siècles esclave des privilégiés de Bretagne, puisqu'il y a encore, comme nous l'apprenons, des privilégiés en Bretagne. Privilégiés! cessez de vous porter pour représentants de la province dont vous êtes les oppresseurs; ne parlez plus de ses franchises pour l'enchaîner, de ses libertés pour l'asservir. Vous êtes justifiés, dites-vous, par votre conscience; mais votre conscience, comme celle de tous les hommes, est le résultat de vos idées, de vos sentiments, de vos habitudes. Vos habitudes, vos sentiments, vos idées, tout vous

dit, tout vous persuade que les communes bretonnes doivent être à jamais esclaves des nobles, en vertu du mariage d'Anne de Bretagne. Quelle est cette conscience qui veut annuler par un pareil titre la Déclaration des Droits de l'Homme et la Constitution française ? Voilà, Messieurs, les idées augustes et imposantes qu'apporte parmi vous le chef d'une députation qui compte sur l'hommage, c'est trop peu, sur l'attendrissement de la postérité. *Elle apprendra, dit-il, que des magistrats ont eu le courage.....* Singulière prétention de passer à la postérité par un excès de fanatisme et d'orgueil ! Mais loin de désirer que la postérité se souvienne de leur révolte, que ne font-ils des vœux pour que la génération présente l'oublie !...

## XI

## SOUVENIR DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Le 12 avril 1790, au milieu d'une discussion sur les biens ecclésiastiques, un chartreux, dom Gerles, d'ailleurs libéral et membre du club des Jacobins, avait proposé, pour écarter de l'Assem-

blée tout soupçon d'hostilité contre la religion, de décréter que le catholicisme était et demeurait toujours la religion de la nation française. Cette motion était imprudente, et dom Gerles, reculant devant des conséquences qu'il n'avait pas prévues tout d'abord, la retira le lendemain. Mais Cazalès et Maury, les chefs de l'opposition, la reprurent dans un tout autre esprit, enchantés de trouver une occasion de scandale. C'est alors que Mirabeau, au nom de la liberté de conscience, fit cette allusion demeurée célèbre à la Saint-Barthélemy.

J'observerai à celui des préopinants qui a parlé avant moi, qu'il n'y a aucun doute que, sous un règne signalé par la révocation de l'édit de Nantes, et que je ne qualifierai pas, on ait consacré toute sorte d'intolérance ; mais, puisqu'on se permet des citations historiques dans cette matière, je vous supplierai de ne pas oublier que d'ici, de cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monarque français, armée contre ses sujets par d'exécrables factieux qui mêlaient des intérêts temporels aux intérêts sacrés de la religion, tira l'arquebuse qui fut le signal de la Saint-Barthélemy. Je n'en dis pas davantage. Il n'y a pas lieu de délibérer.

## XII

## SUR LE DROIT DE PAIX ET DE GUERRE

La discussion s'était ouverte le 16 mai sur cette question constitutionnelle : *La nation doit-elle déléguer au roi l'exercice du droit de la paix et de la guerre ?*

Le 20, Mirabeau intervint dans le débat, qui commençait à s'égarer, par un long et remarquable discours, où il demandait qu'on accordât le droit de faire la paix et la guerre au roi et à la nation concurremment. Mais, se plaçant ainsi entre les deux partis extrêmes, il n'avait ménagé ni l'un ni l'autre. Ses ennemis travestirent son système <sup>1</sup>. Le lende-

1. Le système de Mirabeau peut se résumer ainsi :

La nation a seule le droit de paix et de guerre ; elle le délègue à ses deux représentants, le roi et l'Assemblée, en le partageant de la façon suivante :

Au roi, le droit de veiller à la sûreté extérieure. Lui seul peut entretenir des relations politiques au dehors, conduire les négociations, faire des préparatifs de guerre proportionnels à ceux des États voisins, etc.

Mais dans tous les cas d'hostilités imminentes ou commencées, qu'il s'agisse d'un allié à soutenir ou d'un droit à conserver par la force des armes, le roi sera tenu d'en faire sans délai la notification au corps législatif.

Si le corps législatif refuse les fonds nécessaires et

main on colportait dans les rues un libelle infâme sous le titre de la *Grande trahison du comte de Mi-*



• PORTRAIT DE BARNAVE

rabeau. Au moment où il entra dans la salle, ce libelle fut mis sous ses yeux par un de ses amis. Mirabeau lut le titre. « J'en sais assez, répondit-il vivement : on m'emportera de l'Assemblée triomphant ou en lambeaux : » Il trouva, dans le péril où était sa popularité, l'oc-

casión de la plus éclatante victoire de tribune qu'il ait jamais remportée. C'est à Barnave qu'il répond.

C'est quelque chose, sans doute, pour rapprocher les oppositions, que d'avouer nettement sur quoi l'on est d'accord et sur quoi l'on diffère. Les discussions amiables valent mieux pour

témoigner son mécontentement de la guerre, le pouvoir exécutif sera tenu de prendre sur-le-champ des mesures pour prévenir ou faire cesser les hostilités, et les ministres sont responsables des délais.

Ce fut ce système qui prévalut.

s'entendre que les insinuations calomnieuses, les inculpations forcenées, les haines de la rivalité, les machinations de l'intrigue et de la malveillance. On répand depuis huit jours que la section de l'Assemblée nationale qui veut le concours de la volonté royale dans l'exercice du droit de la paix et de la guerre est parricide de la liberté publique, on répand les bruits de perfidie, de corruption ; on invoque les vengeances populaires pour soutenir la tyrannie des opinions. On dirait qu'on ne peut sans crime avoir deux avis dans une des questions les plus délicates et les plus difficiles de l'organisation sociale. C'est une étrange manie, c'est un déplorable aveuglement que celui qui anime ainsi les uns contre les autres des hommes qu'un même but, un sentiment indestructible devraient, au milieu des débats les plus acharnés, toujours rapprocher, toujours réunir ; des hommes qui substituent ainsi l'irascibilité de l'amour-propre au culte de la patrie, et se livrent les uns les autres aux préventions populaires ! Et moi aussi, on voulait il y a peu de jours me porter en triomphe, et maintenant on crie dans les rues *la grande trahison du comte de Mirabeau !...*

Je n'avais pas besoin de cette leçon pour sa-

voir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne ; mais l'homme qui combat pour la raison, pour la patrie, ne se tient pas si aisément pour vaincu. Celui qui a la conscience d'avoir bien mérité de son pays, et surtout de lui être encore utile ; celui que ne rassasie pas une vaine célébrité, et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire ; celui qui veut dire la vérité, qui veut faire le bien public, indépendamment des mobiles mouvements de l'opinion populaire, cet homme porte avec lui la récompense de ses services, le charme de ses peines et le prix de ses dangers ; il ne doit attendre sa moisson, sa destinée, la seule qui l'intéresse, la destinée de son nom, que du temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous. Que ceux qui prophétisaient depuis huit jours mon opinion sans la connaître, qui calomniaient en ce moment mon discours sans l'avoir compris, m'accusent d'encenser des idoles impuissantes au moment où elles sont renversées, ou d'être le vil stipendié des hommes que je n'ai cessé de combattre ; qu'ils dénoncent comme un ennemi de la Révolution celui qui peut-être n'y a pas été inutile, et qui, cette Révolution fût-elle étrangère à sa gloire, pourrait là seulement trouver

sa sûreté; qu'ils livrent aux fureurs du peuple trompé celui qui depuis vingt ans combat toutes les oppressions, et qui parlait aux Français de liberté, de constitution, de résistance, lorsque ces vils calomniateurs suçaient le lait des cours, et vivaient de tous les préjugés dominants: que m'importe! ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière. Je leur dirai: Répondez si vous pouvez; calomniez ensuite tant que vous voudrez!

Je rentre donc dans la lice, armé de mes seuls principes et de la fermeté de ma conscience. Je vais poser à mon tour le véritable point de la difficulté avec toute la netteté dont je suis capable, et je prie tous ceux de mes adversaires qui ne m'entendront pas de m'arrêter, afin que je m'exprime plus clairement: car je suis décidé à déjouer les reproches tant répétés d'évasion, de subtilité, d'entortillage; et s'il ne tient qu'à moi, cette journée dévoilera le secret de nos loyautés respectives.

Ici, Mirabeau défend son projet article par article. Il reprend et réfute un à un tous les arguments de Barnave. Il conclut ainsi:

Il est plus que temps de terminer ces longs débats. Désormais j'espère que l'on ne dissimulera

plus le vrai point de la difficulté. Je veux le concours du pouvoir exécutif à l'expression de la volonté générale en fait de paix et de guerre, comme la Constitution le lui a attribué dans toutes les parties déjà fixées de notre système social..... Mes adversaires ne le veulent pas. Je veux que la surveillance de l'un des délégués du peuple ne l'abandonne pas dans les opérations les plus importantes de la politique; mes adversaires veulent que l'un des délégués possède exclusivement la faculté du droit de la guerre, comme si, lors même que le pouvoir exécutif serait étranger à la confection de la volonté générale, nous avions à délibérer sur le seul fait de la déclaration de la guerre, et que l'exercice du droit n'entraînât pas une série d'opérations mixtes, où l'action et la volonté se pressent et se confondent.

Voilà la ligne qui nous sépare. . . . .

On vous a proposé de juger la question par le parallèle de ceux qui soutiennent l'affirmative et la négative. On vous a dit que vous verriez d'un côté des hommes qui espèrent s'avancer dans les armées ou parvenir à gérer les affaires étrangères: des hommes qui sont liés avec les

ministres et leurs agents; de l'autre, le citoyen paisible, vertueux, ignoré, sans ambition, qui trouve son bonheur et son existence dans l'existence, dans le bonheur commun.

Je ne suivrai pas cet exemple. Je ne crois pas qu'il soit plus conforme aux convenances de la politique qu'aux principes de la morale d'affiler le poignard dont on ne saurait blesser ses rivaux sans en ressentir bientôt sur son propre sein les atteintes; je ne crois pas que des hommes qui doivent servir la cause publique en véritables frères d'armes aient bonne grâce à se combattre en vils gladiateurs, à lutter d'imputations et d'intrigues, et non de lumières et de talents; à chercher dans la ruine et la dépression les uns des autres de ces succès, des trophées d'un jour, nuisibles et même à la gloire. Mais je vous dirai, Messieurs, ni ceux qui soutiennent ma doctrine, vous compterez tous les hommes modérés qui ne croient pas que la sagesse soit dans les extrêmes, ni que le courage de démolir ne doive jamais faire place à celui de reconstruire. Vous compterez la plupart de ces énergiques citoyens qui, au commencement des États généraux (c'est ainsi que s'appelait alors cette convention nationale, encore garrottée dans les

langes de la liberté), foulèrent aux pieds tant de préjugés, bravèrent tant de périls, déjouèrent tant de résistances pour passer au sein des communes, à qui ce dévouement donna les encouragements et la force qui ont vraiment opéré votre Révolution glorieuse; vous y verrez ces tribuns du peuple que la nation comptera longtemps encore, malgré les glapissements de l'envieuse médiocrité, au nombre des libérateurs de la patrie; vous y verrez des hommes dont le nom désarme la calomnie, et dont les libellistes les plus effrénés n'ont pas essayé de ternir la réputation ni d'hommes privés ni d'hommes publics; des hommes enfin qui, sans tache, sans intérêt et sans crainte, s'honoreront jusqu'au tombeau de leurs amis et de leurs ennemis.

Cette superbe réplique ne suffit pas à Mirabeau. Il avait été, dans toute cette discussion, l'objet de tant de calomnies qu'il jugea nécessaire, en publiant ses deux discours, d'y joindre et de répandre à profusion une lettre aux quatre-vingt-trois départements, où il explique sa conduite et la tactique de ses ennemis. Voici cette lettre :

A Messieurs les Administrateurs des départements.

Messieurs, tant qu'on n'a calomnié que ma vie

privée, je me suis tu, soit parce qu'un rigoureux silence est une juste expiation des fautes purement personnelles, quelque excusables qu'elles puissent être, et que je ne voulais attendre que du temps et de mes services l'estime des gens de bien; soit encore parce que la verge de la censure publique m'a toujours paru infiniment respectable, même placée dans des mains ennemies; soit surtout parce que je n'ai jamais vu qu'un étroit égoïsme et une ridicule inconvenance dans la prétention d'occuper ses concitoyens de toute autre chose que de ce qui les intéresse.

Mais aujourd'hui qu'on attaque mes principes d'homme public, aujourd'hui qu'on menace la société entière dans l'opinion que je défends, je ne pourrais me tenir à l'écart sans désertier un poste d'honneur, sans violer, pour ainsi dire, le précieux dépôt qui m'a été confié; et je crois devoir un compte spécial de mon opinion travestie à cette même nation dont on m'a tant accusé de trahir les intérêts. Il ne me suffit pas que l'Assemblée nationale m'ait lavé de cette odieuse imputation en adoptant presque à l'unanimité mon système; il faut encore que je sois jugé par le tribunal dont le législateur lui-

même n'est que le sujet et l'organe. Ce jugement est d'autant plus important que, placé jusqu'ici parmi les utiles tribuns du peuple, je lui dois un compte rigoureux de mes opinions. Ce jugement est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit de prononcer sur des principes qui distinguent la vraie théorie de la liberté de la fausse, ses vrais apôtres des faux apôtres, les amis du peuple de ses corrupteurs; car le peuple, dans une Constitution libre, a aussi ses hommes de cour, ses parasites, ses flatteurs, ses courtisans, ses esclaves.

Au milieu d'une discussion solennelle sur l'exercice du droit de la paix et de la guerre, tandis qu'une section de l'Assemblée voulait réserver ce droit en entier à la royauté, et qu'une autre l'accordait exclusivement au corps législatif, sans le concours du monarque, j'ai proposé d'attribuer concurremment ce droit redoutable aux deux parties de la délégation souveraine de la nation.

L'examen réunit bientôt les membres du parti populaire, qui ne s'étaient trouvés divisés sur cette question que par un malentendu. Mais ceux qui, voulant à toute force être chefs de faction plutôt que professeurs d'opinions, avaient

prédit leurs succès sur l'intrigue et la calomnie; ceux qui, avant de m'entendre, avaient rendu périlleuse la prononciation même de mon discours; ceux qui faisaient d'un principe constitutionnel une question d'amour-propre, une affaire de parti; ceux-là mêmes, après avoir été vaincus évidemment sur les principes, devaient refuser d'en convenir; ils reçurent pourtant des tribunes et de la foule qui entourait l'Assemblée, les applaudissements qui leur avaient été préparés; mais leur système, en apparence plus populaire et plus capable d'émouvoir la multitude ignorante et non avisée, ne put leur obtenir cinquante suffrages au sein de l'Assemblée, qui opposa son courage ordinaire aux menaces et à la séduction.

C'est maintenant à vous, Messieurs, que je soumets mon projet de décret et mes discours; vous serez sans doute affligés de voir combien l'esprit de parti peut altérer les questions les plus importantes, et diviser les auxiliaires les plus nécessaires de la liberté. Mais devais-je, pour un misérable succès d'un moment, abandonner le principe qui a fait de la participation du roi dans la formation de la volonté générale une des bases de notre Constitution? Devais-je

élever des autels à la popularité, comme les anciens à la Terreur, et, lui immolant mes opinions et mes devoirs, l'apaiser par de coupables sacrifices?

Ceux-là, Messieurs (déjà tous les citoyens éclairés le sentent), ceux-là seuls seront les vrais amis du peuple, qui lui apprendront qu'aux mouvements qui nous ont été nécessaires pour sortir du néant, doivent succéder les conceptions propres à nous organiser pour le temps; qu'après nous être assez méfiés, qu'après avoir surtout assez déblayé de misérables décombres, il faut le concours de toutes les volontés à reconstruire; qu'il est temps enfin de passer d'un état d'insurrection légitime à la paix durable d'un véritable état social, et que l'on ne conserve pas la liberté par les seuls moyens qui l'ont conquise.

## XIII

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE A SAUVÉ LA PATRIE

Beaucoup de députés n'étaient nommés que pour un an et leurs pouvoirs allaient expirer. La droite, en minorité dans la Constituante, demandait à

grands cris la dissolution, espérant mieux d'une élection nouvelle. Le comité de Constitution proposa au contraire de décréter que l'Assemblée nationale ne pourrait être renouvelée avant l'achèvement de la Constitution promise à la France. Comme l'abbé Maury combattait vivement ce projet et prétendait que la prolongation de l'Assemblée serait un empiètement sur les droits de la nation, Mirabeau se leva et lui répondit par ce discours qui souleva l'enthousiasme universel et fit voter le décret par acclamation.

Je ne puis me défendre d'une indignation profonde, lorsque j'entends de malveillants rhéteurs opposer sans cesse la nation à l'Assemblée nationale et s'efforcer de susciter entre elles une sorte de rivalité; comme si ce n'était pas par l'Assemblée nationale que la nation a connu, recouvré, reconquis ses droits! comme si ce n'était pas par l'Assemblée nationale que les Français, jusqu'alors agrégation inconstituée de peuples désunis, sont véritablement devenus une nation! comme si, entourés des monuments de nos travaux, de nos dangers, de nos services, nous pouvions devenir suspects au peuple; redoutables aux libertés du peuple! comme si les regards des deux mondes atta-

chés sur vous, le fanatisme heureux d'une grande révolution, le spectacle de votre gloire, la reconnaissance de tant de millions d'hommes, l'orgueil même d'une conscience généreuse qui aurait trop à rougir de se démentir, n'étaient pas une caution suffisante de votre fidélité, de votre patriotisme et de vos vertus!

Un des préopinants, en combattant avec infiniment d'art le système du comité, a défini la convention nationale une nation assemblée par ses représentants pour se donner un Gouvernement. Cette définition est évidemment très inexacte ou très incomplète. Eh! pourquoi la nation, qui peut former une convention pour se donner un Gouvernement, ne le pourrait-elle pas aussi pour le changer, pour le modifier, pour le réformer? Sans doute M. l'abbé Maury ne niera pas que les Français assemblés en convention n'eussent, par exemple, le droit d'augmenter la prérogative royale.

Le même préopinant a demandé comment de simples députés de bailliages, nous nous étions tout à coup transformés en convention nationale? Je répondrai: Le jour où trouvant la salle qui devait nous rassembler fermée, hérissée, souillée de baïonnettes, nous courûmes dans le

premier lieu qui put nous réunir, jurer de périr plutôt que de laisser subsister un tel ordre de choses ; ce jour-là même, si nous n'étions pas convention nationale, nous le sommes devenus : les députés du peuple ont formé une convention nationale, lorsque par un acte de démence vraiment sacrilège le despotisme a voulu les empêcher de remplir leur mission sacrée : ils ont formé une convention nationale pour détruire le pouvoir arbitraire, et défendre les droits de la nation de toute violence. Vous le voyez, Messieurs, je dédaigne les arguties, je méprise les subtilités ; ce n'est point par des distinctions métaphysiques que j'attaque des serments particuliers, des serments indiscrets ou téméraires, que l'Assemblée nationale ne veut point juger ; des serments dont elle ne doit pas connaître. Je ne profiterai pas même de tous mes avantages ; je ne demanderai pas si, envoyés pour faire une constitution, nous n'avons pas reçu par cela même le pouvoir de faire tout ce qui serait nécessaire pour l'achever, pour l'établir, pour l'affermir ; si les mandats qui nous chargeaient de *régénérer* la France ne nous conféraient pas, par cela même, des pouvoirs illimités sur cet objet ; si le roi lui-même n'avait

pas prononcé ce mot de *régénération*, et reconnu par cela même toutes ses conséquences ; si, dans les circonstances révolutionnaires qui nous ont agités, nous pouvions, nous devions interroger nos commettants, perdre en consultations pusillanimes le temps d'agir, et laisser frapper de mort la liberté naissante, pour ménager les scrupules des nombreux prosélytes qu'a toujours toute autorité établie ; je dis que quels que fussent nos pouvoirs à l'époque où, convoqués par une autorité légitime, nous nous sommes rassemblés, ils ont changé de nature le 20 juin, parce que cela était nécessaire au salut de la patrie ; que s'ils avaient besoin d'extension, ils l'ont acquise le jour mémorable où, blessés dans notre dignité, dans nos droits, dans nos devoirs, nous nous sommes liés au salut public par le serment de ne nous séparer jamais que la Constitution ne fût établie et affermie.

Les attentats du despotisme, les périls que nous avons conjurés, la violence que nous avons réprimée, voilà nos titres : nos succès les ont consacrés, l'adhésion tant de fois répétée de toutes les parties de l'empire les a légitimés, les a sanctifiés.

Que ceux qui nous ont fait cet étrange reproche de nous être servis de mots nouveaux pour exprimer des sentiments et des principes nouveaux, des idées et des institutions nouvelles, cherchent maintenant dans la vaine nomenclature des publicistes la définition de ces mots : *Convention nationale* ! Provoquée par l'invincible tocsin de la nécessité, notre convention nationale est supérieure à toute limitation, comme à toute autorité; elle ne doit de compte qu'à elle-même, et ne peut être jugée que par la postérité.

Messieurs, vous connaissez tous le trait de ce Romain qui, pour sauver sa patrie d'une grande conspiration, avait été contraint d'outrepasser les pouvoirs que lui conféraient les lois. Un tribun captieux exigea de lui le serment de les avoir respectées. Il croyait, par cet interrogation insidieuse, placer le consul dans l'alternative d'un parjure ou d'un aveu embarrassant : *Je jure*, dit le grand homme, *je jure que j'ai sauvé la République*. Messieurs..., je jure que vous avez sauvé la chose publique.

## XIV

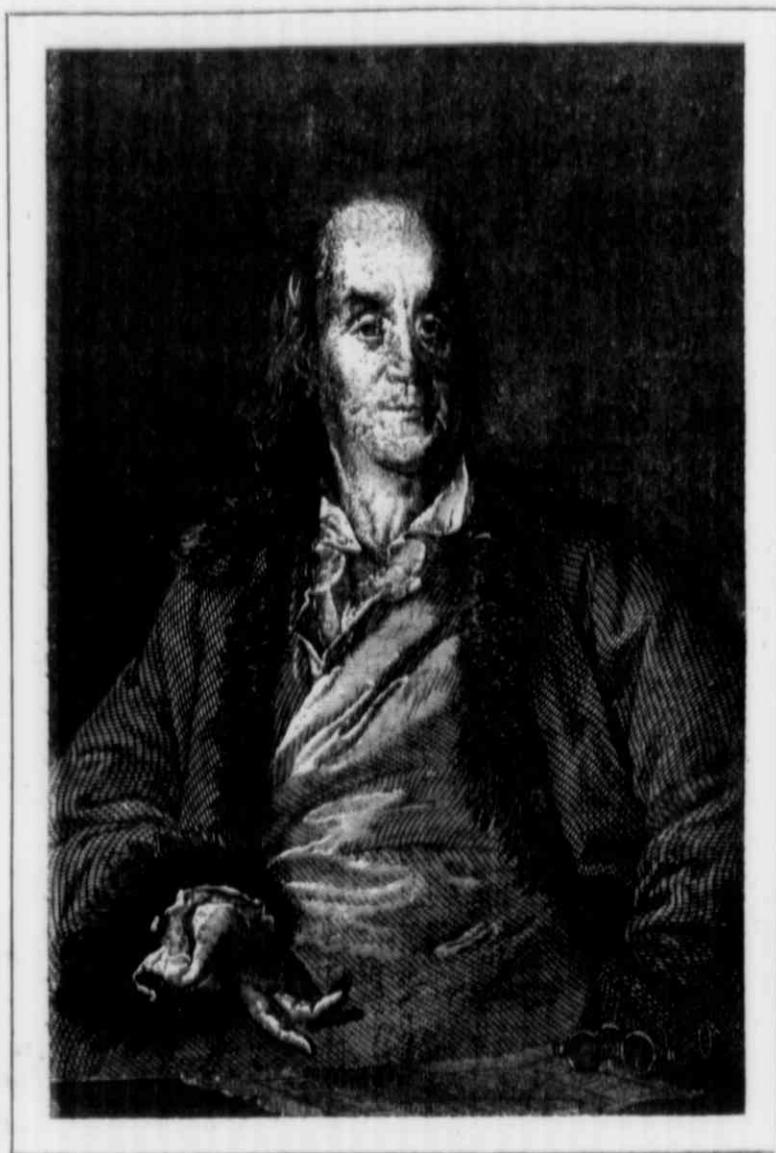
## ÉLOGE FUNÈBRE DE FRANKLIN

Franklin venait de mourir. A cette nouvelle, Mirabeau qu'une cruelle ophtalmie avait empêché plusieurs jours de venir à l'Assemblée, s'y présenta pour rendre un dernier hommage à ce grand homme et prononça son éloge en ces termes (11 juin) :

Franklin est mort ! Il est retourné au sein de la divinité, le génie qui affranchit l'Amérique, et versa sur l'Europe des torrents de lumière !

Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.

Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre ! Assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites ! Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs; les représentants des nations ne doivent recommander à leur hommage que les héros de l'humanité.



BENJAMIN FRANKLIN

Le Congrès a ordonné dans les quatorze États confédérés un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération et de reconnaissance pour l'un des pères de sa constitution.

Ne serait-il pas digne de vous, Messieurs, de vous unir à cet acte vraiment religieux, de participer à cet hommage rendu à la face de l'univers, et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre? L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie, qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans : l'Europe éclairée et libre doit du moins un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin.

## XV

## SUR LE PAVILLON AUX COULEURS NATIONALES

Menou ayant proposé le 21 octobre de substituer au pavillon blanc le pavillon tricolore, un membre de la droite, Foucault, osa traiter ce drapeau, devenu celui de la nation, de « hochet aux trois couleurs » et demanda le rejet de la motion qu'il affectait de regarder comme un sacrifice inutile à la mode. Mirabeau, indigné, monta à la tribune et lui répondit avec toute l'énergie d'un patriotisme révolté :

Aux premiers mots proférés dans cet étrange débat, j'ai senti les bouillons du patriotisme jusqu'au plus violent emportement...

Le côté gauche applaudit; quelques membres du côté droit se prennent à rire; l'orateur leur adresse cette apostrophe :

Messieurs, donnez-moi quelques moments d'attention; je vous jure qu'avant que j'aie cessé de parler, vous ne serez pas tentés de rire!...

Mais bientôt j'ai réprimé ces justes mouvements pour me livrer à une observation vrai-

ment curieuse et qui mérite toute l'attention de l'Assemblée; je veux parler du genre de présomption qui a pu permettre d'oser présenter ici la question qui nous agite et sur l'admission de laquelle il n'était pas même permis de délibérer. Tout le monde sait quelles crises terribles ont occasionnées de coupables insultes aux couleurs nationales! Tout le monde sait quelles ont été, en certaines occasions, les funestes suites du mépris que quelques individus ont osé leur montrer! Tout le monde sait avec quelle félicitation mutuelle la nation entière s'est complimentée quand le monarque a ordonné aux troupes de porter, et a porté lui-même ces couleurs glorieuses, ce signe de ralliement de tous les amis, de tous les enfants de la liberté, de tous les défenseurs de la Constitution! Tout le monde sait qu'il y a peu de mois, il y a peu de semaines, le téméraire qui eût osé montrer quelque dédain pour cette enseigne du patriotisme eût payé ce crime de sa tête!...

De violents murmures s'élèvent dans la partie droite; l'autre partie de la Chambre retentit de bravos et d'applaudissements.

Et lorsque vos comités réunis, ne se dissimulant pas les nouveaux arrêtés que peut exiger la

mesure qu'ils vous proposent, ne se dissimulant pas les difficultés qu'entraînera le changement de pavillon, soit quant à la forme, soit dans les mesures secondaires qui seront indispensables pour assortir les couleurs nouvelles aux divers signaux qu'exigent les évolutions navales, méprisent, il est vrai, la futile objection de la dépense : on a objecté la dépense, comme si la nation, si longtemps victime des profusions du despotisme, pouvait regretter le prix des livrées de la liberté ! comme s'il fallait penser à la dépense des nouveaux pavillons, sans en rapprocher ce que cette consommation nouvelle versera de richesses dans le commerce des toiles et jusque dans les mains des cultivateurs de chanvre et d'une multitude d'ouvriers ! lorsque vos comités réunis, très bien instruits que de tels détails sont de simples mesures d'administration qui n'appartiennent pas à cette Assemblée, et ne doivent pas consumer son temps ; lorsque vos comités réunis, frappés de cette remarquable et touchante invocation des couleurs nationales, présentées par des matelots dont on fait avec tant de plaisir retentir les désordres, en en taisant les véritables causes, pour peu qu'elles puissent sembler excusables ; lorsque vos comités réunis ont eu cette

belle et profonde idée de donner aux matelots comme un signe d'adoption de la patrie, comme une récompense de leur retour à la discipline, le pavillon national, et vous proposent en conséquence une mesure qui au fond n'avait pas besoin d'être demandée ni décrétée, puisque le directeur du pouvoir exécutif, le chef suprême des forces de la nation, avait déjà ordonné que les trois couleurs fussent le signe national ! . . . . .  
 eh bien, parce que je ne sais quel succès d'une tactique frauduleuse dans la séance d'hier a gonflé les cœurs contre-révolutionnaires, en vingt-quatre heures, en une nuit, toutes les idées sont tellement subverties, tous les principes sont tellement dénaturés, on méconnaît tellement l'esprit public, qu'on ose dire à vous-mêmes, à la face du peuple qui nous entend, qu'il est des préjugés antiques qu'il faut respecter, comme si votre gloire et la sienne n'étaient pas de les voir anéantir, ces préjugés qu'on réclame ! qu'il est indigne de l'Assemblée nationale de tenir à de telles bagatelles, comme si la langue des signes n'était pas partout le mobile le plus puissant pour les hommes, le premier ressort des patriotes et des conspirateurs pour le suc-

cès de leur fédération ou de leurs complots! On ose, en un mot, vous tenir froidement un langage qui, bien analysé, dit précisément : Nous nous croyons assez forts pour arborer la couleur blanche, c'est-à-dire la couleur de la contre-révolution... (*murmures violents de la partie droite; les applaudissements de la gauche sont unanimes*) à la place des odieuses couleurs de la liberté! cette observation est curieuse sans doute; mais son résultat n'est pas effrayant. Certes, ils ont trop présumé.... (*Au côté droit :*) Croyez-moi, ne vous endormez pas dans une si périlleuse sécurité, car le réveil serait prompt et terrible!...

Au milieu des applaudissements et des murmures, on entend ces mots : *C'est le langage d'un factieux!*

Calmez-vous, car cette imputation doit être l'objet d'une controverse régulière; nous sommes contraires en fait; vous dites que je tiens le langage d'un factieux! (*Plusieurs voix de la droite : Oui! oui!*)

Monsieur le président, je demande un jugement, et je pose le fait.... (*Murmures.*) Je prétends, moi, qu'il est, je ne dis pas irrespectueux,

je ne dis pas inconstitutionnel, je dis profondément criminel de mettre en question si une couleur destinée à nos flottes peut être différente de celle que l'Assemblée nationale a consacrée, que la nation, que le roi ont adoptée; peut être une couleur suspecte et proscrite! Je prétends que les véritables factieux, les véritables conspirateurs sont ceux qui parlent des préjugés qu'il faut ménager; en rappelant nos antiques erreurs et les malheurs de notre honteux esclavage! (*Applaudissements.*)

Non, messieurs, non! leur sottise présomption sera déçue; leurs sinistres présages, leurs hurlements blasphémateurs seront vains! Elles vogueront sur les mers, les couleurs nationales! elles obtiendront le respect de toutes les contrées, non comme le signe des combats et de la victoire, mais comme celui de la sainte confraternité des amis de la liberté sur toute la terre, et comme la terreur des conspirateurs et des tyrans.

Je demande que la mesure générale comprise dans le décret soit adoptée; qu'il soit fait droit sur la proposition de M. Chapelier concernant les mesures ultérieures, et que les matelots à bord des vaisseaux, le matin et le soir, et dans

toutes les occasions importantes, au lieu du cri accoutumé et trois fois répété de *Vive le roi*, disent : *Vivent la nation, la loi et le roi !*

## XVI

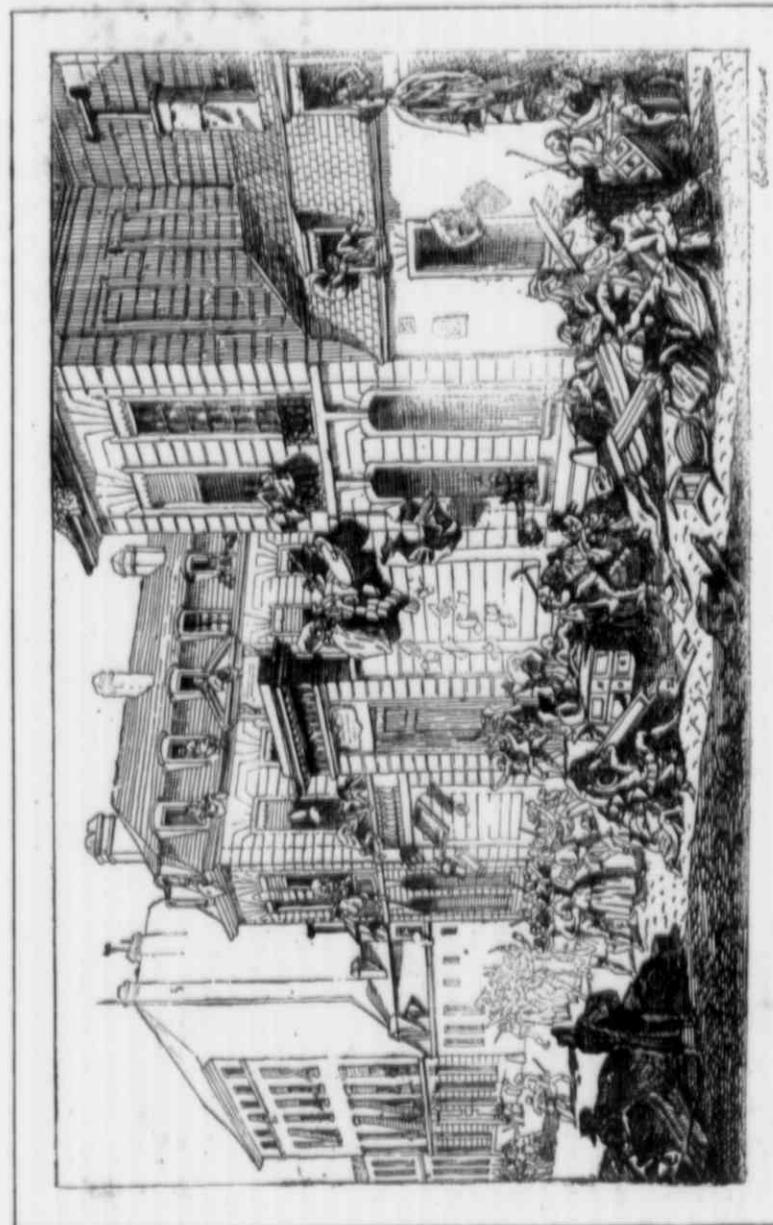
## LE PILLAGE DE L'HÔTEL DE CASTRIES

M. Charles de Lameth avait été blessé dans un duel avec M. de Castries. Le peuple furieux s'était porté à l'hôtel de Castries, avait enfoncé les portes et brisé les meubles, sans rien piller cependant. Le lendemain,



CHARLES DE LAMETH

13 novembre, une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle vint demander vengeance contre le duc de Castries. Et comme l'Assemblée applaudissait à cette demande, un député d'Angoulême, Roi, s'écria : « Il n'y a que des scélérats qui



PILLAGE DE L'HÔTEL DE CASTRIES

puissent applaudir. » Cette insulte à l'Assemblée excite l'indignation, on demande que Roi soit arrêté sur-le-champ et conduit en prison. Foucault s'y oppose, au nom de la Déclaration des Droits qui défendait d'emprisonner en vertu d'un ordre arbitraire. « Je sens si bien mon inviolabilité, dit-il, que si la motion me regardait, et si vous ordonniez mon arrestation, je n'obéirais pas et vous ne m'auriez que mort. » La péroraison, toute de ce ton emphatique, souleva un rire général, et Mirabeau, que Foucault avait le don d'amuser comme Maury l'irritait, commença avec une mordante ironie à l'adresse du préopinant la défense de la motion et la justification du peuple :

Si, au milieu de cette scène odieuse, dans la triste circonstance où nous nous trouvons, dans l'occasion déplorable qui l'a fait éclore, je pouvais me livrer à l'ironie, je remerciais le préopinant...

*M. Foucault s'écrie :* M. Mirabeau m'accable toujours d'ironie; M. Mirabeau s'acharne sur moi; je demande...

..... je remerciais le préopinant du témoignage qu'il vient de rendre à la liberté des suffrages, que l'on accuse les Parisiens d'avoir ravi à cette Assemblée.

*Le côté droit s'écrie :* Oui! oui! les suffrages ne sont pas libres.

Certes, monter à cette tribune pour y professer la désobéissance, pour y mépriser ouvertement nos décrets, pour y tourner en dérision notre autorité, pour y arborer la rébellion, c'est, dans le langage de ces messieurs, faire un acte d'homme libre: et la patience de l'Assemblée, qu'il me soit permis de le lui dire, n'a que trop longtemps protégé cette étrange liberté; il est temps qu'elle protège à son tour la décence, la justice et la loi. (*A Foucault :*) Voilà, monsieur, puisque vous n'aimez pas l'ironie, ce que le profond mépris que je dois à votre conduite et à vos discours m'ordonne de vous adresser.

Le côté droit s'agite avec violence; plusieurs membres, prêts à s'élaner sur Mirabeau, sont retenus par leurs voisins; on le menace du geste, on le traite de *gueux*, de *scélérat*. Le président le rappelle à l'ordre. Mirabeau reprend :

Oui, sans doute, je dois être rappelé à l'ordre, si l'Assemblée veut déclarer qu'un de ses membres est coupable d'employer le mot *mépris* envers l'homme qui n'a pas craint de professer

ouvertement à cette tribune son *mépris* pour les ordres de la majorité, et d'y déclarer qu'il ne lui obéirait que *mort*. (*Applaudissements universels d'un côté, murmures de l'autre.*) Certes, il est temps de raisonner et d'écouter; certes cette soirée donnera une ample matière aux vertueux écrivains de la noble école des impartiaux, pour dire, redire et répandre que nous consumons le temps et la confiance de nos commettants dans les vaines et hideuses contentions de notre irascibilité. Certes, aujourd'hui encore, on pourra s'écrier que l'Assemblée nationale est entièrement désorganisée; qu'elle n'a plus ni calme, ni règle, ni respect d'elle-même. Mais ne sont-ce donc pas évidemment les coupables qui sont ici les accusateurs? N'est-ce pas leurs délits qu'ils nous imputent?

Messieurs, il est temps de le reconnaître, et la déclaration n'en saurait être trop solennelle: votre longue indulgence, cette indulgence née, comme je l'ai dit tant de fois, du sentiment de votre force, cette indulgence serait coupable et fatale si elle n'avait point un terme. La chose publique est vraiment en danger, et le succès de vos travaux entièrement impossible, si vous perdez de vue que vous êtes tenus également

de respecter et de faire respecter la loi; si vous ne faites pas un exemple dans cette Assemblée; si pour ordonner le royaume, vous ne commencez par vous ordonner vous-mêmes. Vous devez établir dans l'empire l'obéissance aux autorités légitimes, et vous ne réprimez pas dans votre sein une poignée d'insolents conspirateurs! Ah! c'est pour leur propre salut que j'invoque votre sévérité; car si la lettre de vos règlements et l'esprit de vos lois, si la voix paisible de votre président et l'indignation des spectateurs, si les mécontentements des bons citoyens et notre propre insurrection ne peuvent leur en imposer, s'ils se font un point d'honneur d'encourir nos censures, une religion de désobéir à la majorité, qui doit régir toute société, sans quoi l'association est dissoute, n'arrivera-t-il pas infailliblement que le peuple ressentira enfin l'injure faite à ses représentants? Et des mouvements impétueux et terribles, de justes vengeances, des catastrophes en tout sens redoutables, n'annonceront-ils pas que sa volonté doit toujours, a dû toujours être respectée? Les insensés! ils nous reprochent nos appels au peuple. Et n'est-il donc pas heureux pour eux-mêmes que la terreur des mouvements populaires contienne en-

core ceux qui méconnaissent toute loi, toute raison, toute convenance?

Messieurs on se flatterait en vain de faire longtemps respecter ce qui est méprisable; et rien n'est plus méprisable que le désordre. On nous accuse de favoriser l'anarchie, comme si notre honneur, notre gloire, notre sûreté n'étaient pas uniquement dans le rétablissement de l'ordre! Mais qu'est-ce que l'anarchie, si ce n'est le mépris de la loi? et comment sera-t-elle l'objet de la vénération publique, la loi qui émane d'un foyer de tumulte et de scandale? Comment obéira-t-il à la loi, le peuple dont les législateurs foulent sans cesse aux pieds les premières règles de la discipline sociale?

*S'adressant au côté droit* : Savez-vous ce que l'on a dit ce matin à l'un des principaux chefs de la force publique, qui, devant la maison de M. Castries, parlait du respect dû à la loi? Écoutez la réponse du peuple dans son énergique simplicité: « Pourquoi les députés ne la respectent-ils pas? » Dites, dites, qu'est-ce que le plus furieux d'entre vous aurait pu répliquer?

Si vous rappelez tout ce qui est coupable, pesez donc aussi tout ce qui excuse. Savez-vous que ce peuple dans son ressentiment contre

l'homme qu'il regarde comme l'ennemi d'un de ses plus utiles amis, savez-vous qu'au milieu de la destruction, nul n'osera dire la dilapidation des effets de cette maison proscrite, le peuple s'est religieusement arrêté devant l'image du monarque? que le portrait du chef de la nation, de l'exécuteur suprême de la loi, a été, dans ces moments d'une fureur généreuse, l'objet de sa vénération et de ses soins persévérants? Savez-vous que ce peuple irrité a montré à madame Castries, respectable par son âge, intéressante par son malheur, la plus tendre sollicitude, les égards les plus affectueux? Savez-vous que ce peuple, en quittant cette maison, qu'il venait de détruire avec une sorte d'ordre et de calme, a voulu que chaque individu vidât ses poches, et constatât ainsi que nulle bassesse n'avait souillé une vengeance qu'il croyait juste?

Voilà, voilà de l'honneur, du véritable honneur, que les préjugés des gladiateurs et leurs rites atroces ne produiront jamais. Voilà quel est le peuple, violent, mais exorable; excessif, mais généreux; voilà le peuple, même en insurrection, lorsqu'une Constitution libre l'a rendu à sa dignité naturelle, et qu'il croit sa liberté blessée. Ceux qui le jugent autrement

le méconnaissent et le calomnient; et quand ses serviteurs, ses amis, ses frères, qui ne se sont voués à sa défense que parce qu'ils l'honorent profondément, repoussent ces blasphèmes que l'on profère à chaque instant dans cette Assemblée contre lui, ils obéissent à leur premier devoir, ils remplissent une de leurs plus saintes fonctions.

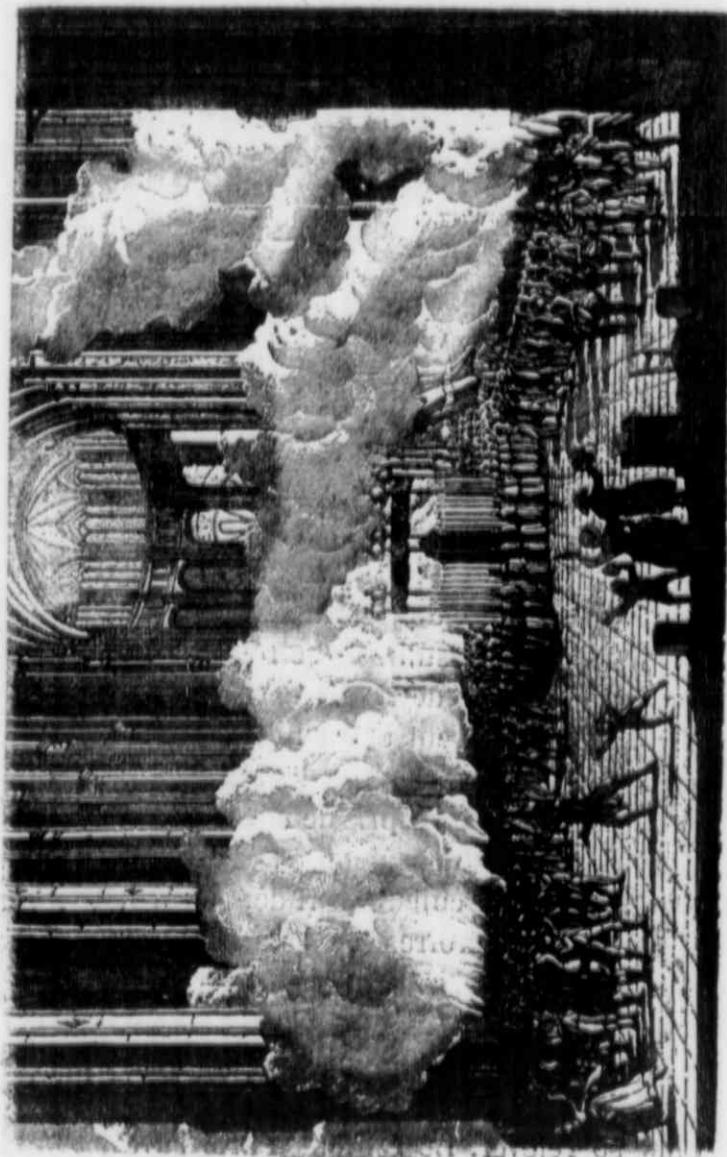
## APPENDICE

### I

#### MORT ET FUNÉRAILLES DE MIRABEAU

Les derniers moments de Mirabeau ont été racontés par le savant Cabanis, son médecin et son ami, dans le *Journal de la maladie et de la mort de Riquetti Mirabeau*, inséré à la suite de l'ouvrage *Du degré de certitude de la médecine*. (Paris, Crapart, 1803.) Voici le résumé de ce récit :

Au commencement de 1791, des excès de travail et de plaisir affaiblirent en peu de temps le tempérament autrefois si robuste de Mirabeau. Dans le courant de mars, il fut pris de maux d'entrailles. Son teint devint d'une pâleur verdâtre et cadavérique ; ses jambes s'enflèrent. Il dépérit si rapidement qu'on put le croire empoisonné. Malgré ces fâcheux symptômes, il vint une dernière fois à l'Assemblée, le 28 mars, et parla cinq fois sur la question des mines. Mais, au sortir de la séance, épuisé de ce suprême effort, il se mit au lit pour ne plus se relever. Le 29, tout Paris savait son



HONNEURS FUNÉBRES RENDUS A MIRABEAU DANS L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE

existence menacée, et on accourait de toutes parts savoir de ses nouvelles. Sa maison était entourée d'une foule immense, qui attendait les bulletins de sa santé dans le plus religieux silence. La cour inquiète envoyait émissaire sur émissaire, et suivait avec anxiété les progrès du mal. La douleur était générale : en se voyant près de le perdre, chacun sentait sa valeur et s'effrayait du vide que ferait sa mort. — Quant à lui, entouré de quelques amis, il recevait avec reconnaissance ces témoignages de sympathie universelle, et prenait tranquillement ses dernières dispositions, se contentant parfois d'exprimer quelques regrets de voir ses travaux interrompus et ses projets compromis. — Son agonie dura quatre jours : le 2 avril au matin, il rendit le dernier soupir.

A la nouvelle de sa mort, l'Assemblée interrompt ses travaux ; toute la ville prend le deuil ; le peuple lui-même ferme les salles de spectacle d'un mouvement spontané. — Le lendemain, sur la proposition d'Alexandre de La Rochefoucauld, président du département, la Constituante décide que la nouvelle église de Sainte-Geneviève, sous le nom de *Panthéon*, sera désormais consacrée à la sépulture des grands hommes, avec ces mots sur le frontispice : « Aux grands hommes la Patrie reconnaissante », et que Mirabeau y sera placé le premier. — Enfin, le 4 avril, on lui fait de splen-

dides funérailles. — Tout Paris y assistait. — Un détachement de troupes diverses, entre autres une députation de la garde nationale avec son état-major commandé par La Fayette, ouvrait la marche, avec les drapeaux et les musiques. — Puis venait le corps de Mirabeau porté par douze sergents de la garde nationale : le drap mortuaire tenu par les quatre députés des communes de la sénéchaussée d'Aix, collègues de Mirabeau; enfin le cœur couronné de fleurs et porté à la suite du corps. — Derrière suivaient l'Assemblée nationale en corps, le ministère et les députés des diverses sociétés et des diverses sections de Paris.

Sur le passage du cortège, les boulevards, les rues, les fenêtres, les murs, les arbres même étaient couverts de peuple : chacun avait à cœur de rendre un dernier hommage au grand tribun. — La foule était si grande, que le cortège ne put arriver qu'à huit heures du soir dans l'église de Saint-Eustache. — Là on rendit à Mirabeau d'imposants honneurs militaires. Dans la nef même on tira plusieurs salves de mousqueterie, pendant que des canons rangés sur la place envoyaient au loin leurs détonations. L'église et la place en tremblèrent ; quelques vitres furent brisées et des fragments de la corniche se détachèrent. — Cerutti prononça alors l'éloge funèbre de Mirabeau. Puis, dans la nuit même, on se remit en marche pour le Panthéon où

le corps devait être déposé. On descendit le cadavre dans un caveau de l'église ; et enfin on rapporta le cœur à Saint-Eustache pour y être gardé, jusqu'à nouvel ordre de la famille.

Telles furent les funérailles de Mirabeau. Jamais souverain n'en avait reçu de pareilles. « Quel roi, dit Camille Desmoulins, quel roi alla jamais à Saint-Denis escorté d'autant de chevaux, d'esclaves et d'ânes que Mirabeau d'hommes libres en allant à Sainte-Geneviève ? » Mais cet enthousiasme ne dura pas. — Déjà au lendemain de sa mort, tandis que tous les journaux se faisaient les interprètes de la douleur publique et rendaient un suprême hommage à l'orateur et à l'homme d'État; alors que Camille Desmoulins, frappé de respect devant cette mort si prompte et devant ce deuil universel, remettait à plus tard ses accusations contre celui qu'il avait d'abord tant aimé, Fréron et Marat se répandaient en violentes invectives. Comme un dernier affront à la mémoire du grand homme, Marat devait le remplacer au Panthéon : son corps y fut porté en grande pompe, le jour même où celui de Mirabeau en fut ignominieusement chassé. Ainsi l'ordonna la Convention nationale, le 5 frimaire an II, sur le rapport de Marie-Joseph Chénier

## II

## JUGEMENTS SUR MIRABEAU

Nous croyons utile et intéressant de reproduire les jugements qu'ont portés sur Mirabeau nos grands historiens de la Révolution : Thiers, Louis Blanc, Michelet ; et ces deux grands poètes qui pouvaient aussi juger Mirabeau en orateurs et en hommes politiques : Lamartine, Victor Hugo.

## I. MIRABEAU JUGÉ PAR THIERS

Le plus audacieux des chefs populaires, celui qui, toujours en avant, ouvrait les délibérations les plus hardies, était Mirabeau. Les absurdes institutions de la vieille monarchie avaient blessé des esprits justes et indigné des cœurs droits ; mais il n'était pas possible qu'elles n'eussent froissé quelque âme ardente et irrité de grandes passions. Cette âme fut celle de Mirabeau, qui, rencontrant dès sa naissance tous les despotismes, celui de son père, du gouvernement et des tribunaux, employa sa jeunesse à les combattre et à les haïr. Il était né sous le soleil de la Provence, et issu d'une famille noble. De bonne heure il s'était fait connaître par ses désordres, ses querelles et une éloquence emportée. Ses voyages, ses observations, ses immenses lectures, lui avaient tout appris et il avait tout re-

tenu. Mais outré, bizarre, sophiste même quand il n'était pas soutenu par la passion, il devenait tout autre par elle. Promptement excité par la tribune et la présence de ses contradicteurs, son esprit s'enflammait : d'abord ses premières vues étaient confuses, ses paroles entrecoupées, ses chairs palpitantes ; mais bientôt venait la lumière : alors son esprit faisait en un instant le travail des années, et à la tribune même tout était pour lui découverte, expression vive et soudaine. Contrarié de nouveau, il revenait plus pressant et plus clair, et présentait la vérité en images frappantes ou terribles. Les circonstances étaient-elles difficiles, les esprits fatigués d'une longue discussion ou intimidés par le danger, un cri, un mot décisif s'échappait de sa bouche, sa tête se montrait effrayante de laideur et de génie, et l'Assemblée éclairée ou raffermie rendait des lois ou prenait des résolutions magnanimes. Fier de ses hautes qualités, s'égayant de ses vices, tour à tour altier ou souple, il séduisait les uns par ses flatteries, intimidait les autres par ses sarcasmes, et les conduisait tous à sa suite par une singulière puissance d'entraînement.

Thiers, après avoir raconté les derniers moments de Mirabeau, complète ainsi son jugement :

Ainsi finit cet homme extraordinaire qui, après avoir audacieusement attaqué et vaincu les vieilles

races, osa retourner ses efforts contre les nouvelles qui l'avaient aidé à vaincre, les arrêter de sa voix, et la leur faire aimer en l'employant contre elles ; cet homme enfin qui fit son devoir par raison, par génie, mais non pour quelque peu d'or jeté à ses passions, et qui eut le singulier honneur, lorsque toutes les popularités finissent par le dégoût du peuple, de voir la sienne ne céder qu'à la mort. Mais eût-il fait entrer la résignation dans le cœur de la cour, la modération dans le cœur des ambitieux ? eût-il dit à ces tribuns populaires qui voulaient briller à leur tour : *Demeurez dans ces faubourgs obscurs ?* eût-il dit à Danton, cet autre Mirabeau de la populace : Arrêtez-vous dans cette section et ne montez pas plus haut ? on l'ignore ; mais, au moment de sa mort, tous les intérêts incertains s'étaient remis entre ses mains, et comptaient sur lui. Longtemps on regretta sa présence. Dans la confusion des disputes, on portait les regards sur cette place qu'il avait occupée, et l'on semblait invoquer celui qui les terminait d'un mot victorieux. « Mirabeau n'est plus ici, s'écria un jour Maury en montant à la tribune : on ne m'empêchera pas de parler. »

## II. MIRABEAU JUGÉ PAR MICHELET

..... Homme de grand cœur, après tout, sans fiel, sans haine, magnanime pour ses plus cruels enne-

mis, — Mirabeau emportait avec lui quelque chose qu'on ne savait pas bien encore, on ne le sut que trop plus tard : l'esprit de paix dans la guerre même, la bonté sous la violence, la douceur, l'humanité.

..... Celui qui le 23 juin dit la grande parole du peuple à la vieille monarchie, le premier orateur de la Révolution, ne peut mourir. Sacré par la Révolution, identifié avec elle, avec nous par conséquent, nous ne pouvons dégrader cet homme sans nous dégrader nous-mêmes, sans découronner la France.

Michelet disculpe Mirabeau du reproche de trahison.

Mais, dit-il, s'il n'y eut pas trahison, il y eut corruption... Aussi quelque douloureuse que la chose soit à dire, il a été justement expulsé du Panthéon. — La Constituante eut raison d'y mettre l'homme intrépide qui fut le premier organe, la voix même de la liberté. — La Convention eut raison de mettre hors du temple l'homme corrompu et ambitieux...

Ce fut par un triste jour d'automne, dans cette tragique année de 1794, où la France avait presque achevé de s'exterminer elle-même, ce fut alors qu'ayant tué les vivants, elle se mit à tuer les morts, et s'arracha du cœur son plus glorieux fils.

Le corps de Mirabeau fut porté à Clamart, cimetière des suppliciés, dans le faubourg Saint-

Marceau. Il y est encore aujourd'hui, en 1847<sup>1</sup>.

Nous ne croyons pas, ajoute Michelet, à la légitimité des peines éternelles. C'est assez pour ce pauvre grand homme de cinquante ans d'expiation. La France, n'en doutons pas, dès qu'elle aura des jours meilleurs, ira le chercher dans la terre, et le remettra où il doit rester, dans son Panthéon, l'orateur de la Révolution aux pieds des créateurs de la Révolution, Descartes, Rousseau, Voltaire. L'exclusion fut méritée, mais le retour est juste aussi. Pourquoi lui envierions-nous cette sépulture matérielle quand il en a une morale dans le souvenir reconnaissant, au cœur même de la France?

### III. MIRABEAU JUGÉ PAR LOUIS BLANC LAMARTINE ET VICTOR HUGO

Les jugements de Thiers et de Michelet sont des jugements d'ensemble. Les trois qui vont suivre ont chacun leur caractère particulier. Louis Blanc s'attache surtout à l'homme, Lamartine au politique, Victor Hugo à l'orateur.

#### L'HOMME

Tout ce qui peut fortement imprimer l'image d'un homme dans l'esprit des autres hommes, Mirabeau le tenait de la nature. Sa taille massive, ses formes athlétiques, son vaste front qui sem-

1. *Il y est encore aujourd'hui, en 1882.* Quand donc sera-t-il fait droit au vœu de Michelet?

blait fait pour porter le poids de la pensée, son teint olivâtre, ses joues sillonnées de coutures, ses grands yeux à petites prunelles s'enfonçant sous un haut sourcil et dans un enchâssement plombé, sa bouche irrégulièrement fendue, constituaient la laideur la plus admirable, la plus puissante qui fut jamais. — De sa chevelure, qui était énorme et ajoutait au volume déjà très considérable de sa tête, il disait lui-même : « Quand je secoue ma terrible hure, il n'y a personne qui osât m'interrompre. » Il avait la démarche brusque, il avait le geste du commandement. — Quand il parlait, sa voix, moins âpre que ses traits, était entrecoupée d'abord et traînante ; mais à mesure qu'il prenait possession de la parole, elle s'animait, se précipitait et devenait véritablement la musique de son génie.

Il fut toujours équitable envers ses adversaires et ses ennemis. Ne se plaisait-il pas généreusement à vanter l'esprit de Charles Lameth et sa franchise ? Ne disait-il pas de Barnave : « C'est un grand chêne qui deviendra un mât de vaisseau ? » Nul, avec plus de grâce et de noblesse, ne faisait valoir ses amis. Souvent, par exemple, il lui arriva de parler comme s'il eût voulu qu'on le prit simplement pour « une horloge qui ne faisait que sonner les idées de Sieyès à la tribune ». En lui, quand la passion ne le dominait pas, le tact des convenances était extrême. Un de ses contemporains,

peu suspect de partialité en sa faveur, a écrit de lui : « Il trouvait du plaisir à dire des choses obligantes. Je me souviens que, pendant qu'il était président de l'Assemblée nationale, M. Tronchet, vieillard vénérable et déjà cassé, lisait un rapport long et d'un médiocre intérêt. On faisait du bruit. Mirabeau, pour le faire cesser, dit en agitant sa sonnette : « Messieurs, veuillez vous rappeler que la poitrine de M. Tronchet n'est pas aussi forte que sa tête <sup>1</sup>. »

M. Louis Blanc demande que ceux qui auront à le juger n'oublient pas :

Qu'il y eut des jours dans sa vie où il combattit pour le droit ; qu'il y en eut où il souffrit pour la justice ; que sous ses fautes, après tout, germèrent des qualités charmantes ; que cet homme, si violent, était néanmoins d'un commerce facile et doux ; que la vue d'un malheureux le remplissait d'émotion ; qu'il eut des amis fanatiques et des serviteurs qui l'adorèrent ; que dans son cœur, hélas ! trop orageux, l'amour de la liberté, flambeau céleste, vacilla d'une manière étrange, mais ne s'éteignit jamais entièrement.

Tels sont les principaux traits du jugement porté par M. Louis Blanc sur celui qu'il définit ailleurs :

Cet être inconcevable en qui se trouvèrent con-

1. *Souvenirs et portraits*, par M. le duc de Lévis, cité dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 537.

fondus toutes les misères de la nature humaine, tous ses délires, toutes ses grandeurs et qui fut tel que si on l'admire, on en rougit, mais que si on le méprise, on en pleure.

#### L'HOMME POLITIQUE

Il faut le dire ici, pour bien comprendre l'impulsion tantôt violente, tantôt modératrice et souvent ambiguë du grand homme de la Révolution, — Mirabeau — extrême quelquefois dans ses paroles, quand l'énergie de l'élocution chez l'orateur dépassait la mesure de la pensée chez l'homme d'État, ou quand l'ivresse des applaudissements altérait, au lieu de rassasier le tribun — était bien loin d'être extrême dans ses opinions. Les principes philosophiques qui l'animaient et qu'il s'était juré à lui-même de faire prévaloir sur les servitudes, sur les routines et sur les superstitions invétérée des peuples, n'avaient point dans sa large tête ce caractère aveugle et emporté du fanatisme qui renverse au hasard tout ce qui existe devant lui pour faire place à l'absolu ou à l'impossible. Son intelligence dominait en lui-même ses passions ; son expérience historique, et pour ainsi dire innée, réglait et mesurait l'application de ses théories ; il se rendait compte des obstacles ; il pactisait avec les habitudes ; il savait la place immense qu'un passé même mauvais occupe dans

le présent et dans l'avenir d'une nation; il ne se fiait pas à l'enthousiasme même qui l'inspirait, comme à une force permanente; il savait que cet enthousiasme, qui élève momentanément, comme le bouillonnement de l'eau sur le feu, un peuple au-dessus de son niveau naturel, le laisse retomber, quand il est refroidi, au-dessous de lui-même; il voulait remplacer en détruisant; il sentait, avec l'immense majorité de la nation à cette époque, que les institutions sans racines et sans ancêtres importées d'Amérique en France par La Fayette étaient des institutions prématurées pour la vieille Europe, que la place considérable et presque unique occupée par un trône depuis treize siècles en France laisserait, s'il venait à disparaître trop tôt, un vide qui ne serait comblé que par des anarchies, des dictatures, des despotismes soldatesques ou populaires. Il ne croyait ni au droit préexistant, ni à l'éternité de la monarchie, mais il croyait à sa nécessité temporaire... En principe, il ne demandait à la Révolution que de transformer le régime du pouvoir absolu en royauté constitutionnelle et pondérée, d'ouvrir d'une main hardie, mais non violente, le gouvernement à la raison, à la liberté, aux idées, à la philosophie, au talent des hommes supérieurs de la nation représentée par ses plus intelligents organes, et d'assurer, par des institutions perma-

nelles mais régulières, ces conquêtes d'une révolution passagère et promptement finie: le règne de la raison humaine, la destruction du pouvoir théocratique et de la féodalité aristocratique, une nation souveraine exerçant son pouvoir législatif par une représentation élective et un roi investi du pouvoir exécutif tout entier, gouvernant dans l'intérêt général, au nom de la volonté publique, au lieu de gouverner dans l'intérêt d'une noblesse et d'une aristocratie, au nom d'une possession prétendue divine des peuples aussi favorable à la tyrannie qu'à la révolte. »

## L'ORATEUR

Mirabeau était orateur, parce qu'il avait souffert, parce qu'il avait failli, parce qu'il avait été, bien jeune encore et dans l'âge où s'épanouissent toutes les ouvertures du cœur, repoussé, moqué, humilié, méprisé, diffamé, chassé, spolié, interdit, exilé, emprisonné, condamné; parce que, comme le peuple de 1789, dont il était le plus complet symbole, il avait été tenu en minorité et en tutelle beaucoup au delà de l'âge de raison; parce que la paternité avait été dure pour lui comme la royauté pour le peuple parce que, comme le peuple, il avait été mal élevé; parce que, comme au peuple, une mauvaise éducation lui avait fait croître un vice sur la racine de chaque vertu. Il était orateur, parce que, grâce aux lar-

ges issues ouvertes par les ébranlements de 1789, il avait enfin pu extravaser dans la société tous ses bouillonnements intérieurs si longtemps comprimés dans la famille; parce que brusque, inégal, violent, vicieux, cynique, sublime, diffus, incohérent, plus rempli d'instincts encore que de pensées, les pieds souillés, la tête, rayonnante, il était en tout semblable aux années ardentes dans lesquelles il a resplendi; et dont chaque jour passait marqué au front par sa parole. Enfin, à ces hommes imbéciles qui comprenaient assez peu leur temps pour lui adresser, à travers mille objections, d'ailleurs souvent ingénieuses, cette question: s'il se croyait sérieusement orateur, il aurait pu répondre d'un seul mot: « Demandez à la monarchie qui finit, demandez à la révolution qui commence! ».

Victor Hugo est sévère, — trop sévère, croyons-nous, — pour Mirabeau écrivain; il réserve toute son admiration pour l'orateur:

Mirabeau à la tribune, tous les contemporains sont unanimes sur ce point maintenant, c'est quelque chose de magnifique. Là il est bien lui, lui tout entier, lui tout-puissant. Là plus de table, plus de papier, plus d'écritoire hérissé de plumes, plus de cabinet solitaire, plus de silence et de méditation; mais un marbre qu'on peut frapper, un escalier qu'on peut monter en courant, une tribune, espèce de cage de cette sorte de bête fauve, où l'on

peut aller et venir, marcher, s'arrêter, souffler, halèter, croiser ses bras, crisper ses poings, peindre sa parole avec son geste et illuminer une idée avec un coup d'œil; un tas d'hommes qu'on peut regarder fixement; un grand tumulte, magnifique accompagnement pour une grande voix; une foule qui hait l'orateur, l'assemblée, enveloppée d'une foule qui l'aime, le peuple; autour de lui toutes ces intelligences, toutes ces âmes, toutes ces passions, toutes ces médiocrités, toutes ces ambitions, toutes ces natures diverses et qu'il connaît, et desquelles il peut tirer le son qu'il veut comme des touches d'un immense clavecin; au-dessus de lui la voûte de la salle de l'Assemblée constituante, vers laquelle ses yeux se lèvent souvent comme pour y chercher des pensées; car on renverse les monarchies avec les idées qui tombent d'une pareille voûte sur une pareille tête.

Tout en lui était puissant. Son geste brusque et saccadé était plein d'empire. A la tribune, il avait un colossal mouvement d'épaules, comme l'éléphant qui porte sa tour armée en guerre: lui, il portait sa pensée. Sa voix, lors même qu'il ne jetait qu'un mot de son banc, avait un accent formidable et révolutionnaire, qu'on démêlait dans l'Assemblée comme le rugissement du lion dans la ménagerie. Sa chevelure, quand il secouait la tête, avait quelque chose d'une crinière. Son sourcil remuait tout,

comme celui de Jupiter, *cuncta supercilio moventis*. Ses mains quelquefois semblaient pétrir le marbre de la tribune. Tout son visage, toute son attitude, toute sa personne était bouffie d'un orgueil pléthorique qui avait sa grandeur. Sa tête avait une laideur grandiose et fulgurante, dont l'effet par moments était électrique et terrible. Dans les premiers temps, quand rien n'était encore visiblement décidé pour ou contre la royauté, quand la partie avait l'air presque égale entre la monarchie encore forte et les théories encore faibles ; quand aucune des idées qui devaient plus tard avoir l'avenir n'était encore arrivée à sa croissance complète ; quand la Révolution mal gardée et mal armée paraissait facile à prendre d'assaut, il arrivait quelquefois que le côté droit, croyant avoir jeté bas quelque mur de la forteresse, se ruait en masse sur elle avec des cris de victoire : alors la tête monstrueuse de Mirabeau apparaissait à la brèche et pétrifiait les assaillants. Le génie de la Révolution s'était formé une égide avec toutes les doctrines amalgamées de Voltaire, d'Helvétius, de Diderot, de Bayle, de Montesquieu, de Hobbes, de Locke et de Rousseau, et avait mis la tête de Mirabeau au milieu.

FIN

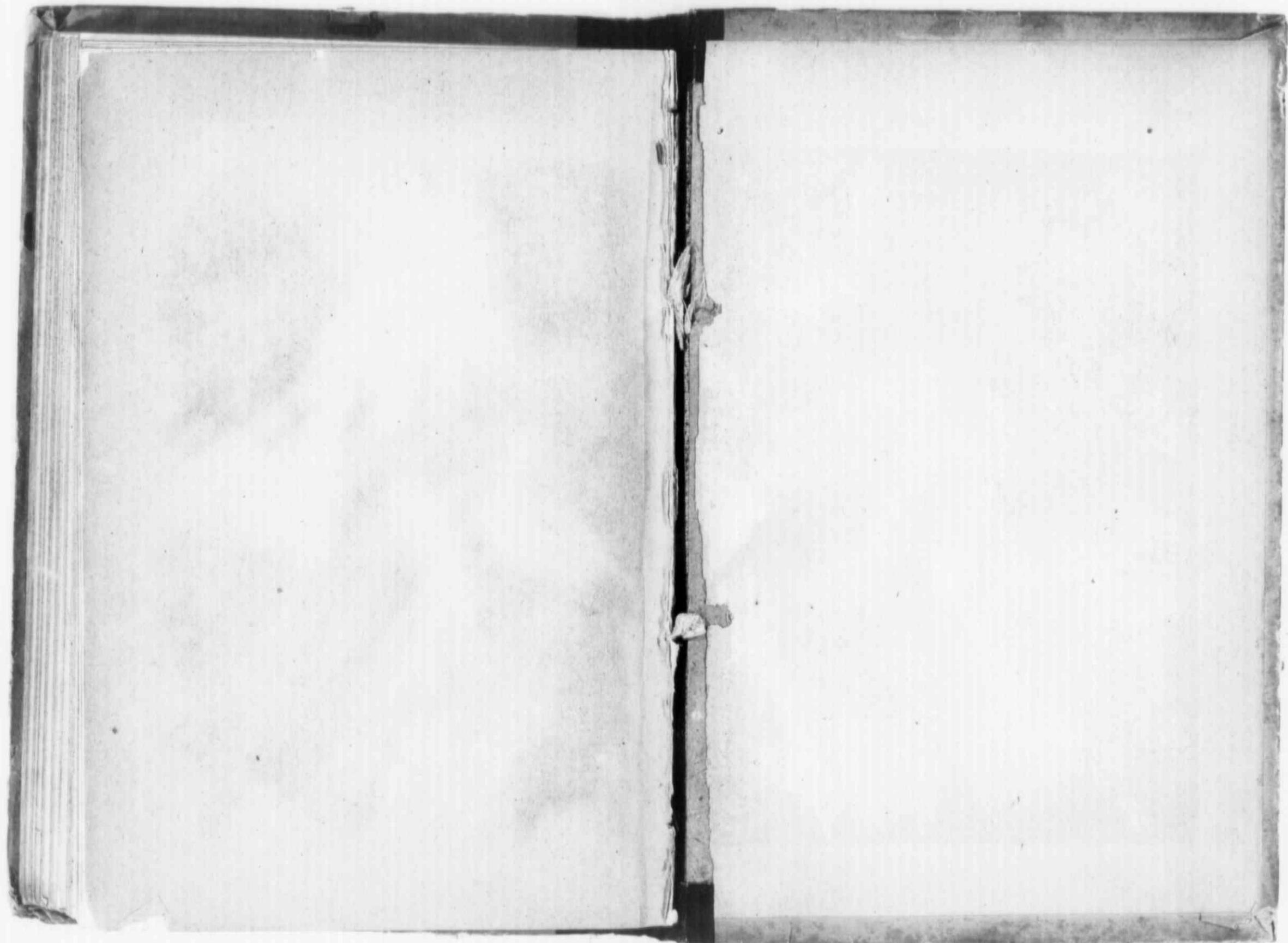
## TABLE DES MATIERES

	Pages.
NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE MIRABEAU . . .	5
EXTRAITS	
PREMIÈRE PARTIE : OEUVRES DIVERSES	
DÉDICACE : AU TEMPS. . . . .	29
CHAPITRE I. — MIRABEAU AU DONJON DE VINGENNES. . .	31
Franchise, [droiture et finesse . . . . .	32
Mauvaises consolations . . . . .	35
Jean-Jacques Rousseau . . . . .	37
La liberté de la presse . . . . .	39
Les flatteurs font les despotes . . . . .	41
CHAPITRE II. — ÉCRITS POLITIQUES DE MIRABEAU. . . .	45
Avis aux despotes. — Le roi premier salarié de la nation . . . . .	45
Une page d'histoire : Louis le Bien-Aimé. . . .	48
Le despotisme sacerdotal. . . . .	52
La liberté anglaise. . . . .	55
Pas de censure! . . . . .	56
Lettre à M. de Montmorin . . . . .	60
Ce que seront les États généraux. Guerre aux pri- vilégiés et aux privilèges (lettre à M. Levraut). . . .	65
Politique de Mirabeau. — L'homme d'État . . . .	69
Les espérances de Mirabeau . . . . .	72
DEUXIÈME PARTIE : DISCOURS POLITIQUES	
CHAPITRE I. — MIRABEAU EN PROVENCE. . . . .	75
Réponse aux prétendus amis de la paix . . . . .	75

CHAPITRE II. — MIRABEAU A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. . .	83
Les représentants du peuple français. . . . .	83
Réplique à M. de Brézé. . . . .	91
Pour le renvoi des ministres. — Le silence des peuples est la leçon des rois . . . . .	97
Sur l'assassinat de Berthier et de Foulon . . . . .	99
Nécessité d'un veto pour prévenir le despotisme d'une assemblée. . . . .	104
La banqueroute . . . . .	109
Remerciements à Bailly et à La Fayette . . . . .	116
Les ministres députés (discours). . . . .	123
Les ministres députés (article du <i>Courrier de   Provence</i> ). . . . .	131
Education politique des fonctionnaires publics. .	134
Contre le Parlement de Rennes. . . . .	139
Souvenir de la Saint-Barthélemy. . . . .	152
Sur le droit de paix et de guerre. . . . .	154
Lettre aux quatre-vingt-trois départements . . . .	161
L'Assemblée nationale a sauvé la patrie . . . . .	165
Eloge funèbre de Franklin . . . . .	171
Sur le pavillon aux couleurs nationales. . . . .	174
Le pillage de l'hôtel de Castries . . . . .	180

## APPENDICE

I. MORT ET FUNÉRAILLES DE MIRABEAU. . . . .	189
II. JUGEMENTS SUR MIRABEAU. . . . .	194



## BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION MODERNE

LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE, par Ét. Charavay, petit in-16 de 64 pages, illustré, cartonné bradel. . . . . \* fr. 50

Cartonné pour prix, fer or et noir, 15 cent. en plus.

SIMPLES NOTIONS DE MORALE CIVIQUE, par Ch. Schuwer, directeur d'école normale (enseignement primaire), un petit in-16 de 64 pages illustré, cartonné bradel . . . . . \* fr. 50

Cartonné pour prix, fer or et noir, 0 fr. 15 en plus par exemplaire.

LES MARINS DE LA RÉPUBLIQUE, par H. Moulin, petit in-16 de 110 pages, illustré broché. . . . . \* fr. 80

Cartonné pour prix, fer or et noir, 0 fr. 20 en plus par exemplaire.

L'ÉCOLE CIVIQUE, par Ch. Schuwer, directeur d'école normale, troisième édition (enseignement primaire), in-16 de 150 pages, illustré, cartonné bradel . . . . . 1 fr. 25

Cartonné pour prix, fer or et noir, 0 fr. 65 en plus par volume.

MORCEAUX CHOISIS DE J.-J. ROUSSEAU à l'usage des classes, avec une introduction par Georges Renard, professeur à l'école Monge, in-16 de 220 pages, illustré, broché. . . . . 1 fr. 50

Cartonné toile, fer or et noir, pour prix, 0 fr. 65 en plus par vol.

MORCEAUX CHOISIS DE MIRABEAU à l'usage des classes avec une préface, des notices et des notes, par E.-D. Milliet, in-16 de 220 pages, illustré broché. . . . . 1 fr. 50

Cartonné toile, fer or et noir, pour prix, 0 fr. 65 en plus par vol.

MORCEAUX CHOISIS DE BIDEROT, à l'usage des classes, recueillis et annotés par Maurice Tourneux, avec une préface de Gustave Vapereau, inspecteur général de l'instruction publique, in-16 de 320 pages . . . . . 2 fr. \*

Cartonné toile, fer or et noir, pour prix, 0 fr. 65 en plus par vol.